

UNIVERSITE DU QUEBEC

MEMOIRE

PRESENTÉ A

L'UNIVERSITE DU QUEBEC A CHICOUTIMI

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN ÉTUDES RÉGIONALES

PAR

CHRISTIANE GAGNON

bachelière es arts

PRATIQUES ECOLOGISTES ET DEVELOPPEMENT

ALTERNATIF EN SAGAMIE



Mise en garde/Advice

Afin de rendre accessible au plus grand nombre le résultat des travaux de recherche menés par ses étudiants gradués et dans l'esprit des règles qui régissent le dépôt et la diffusion des mémoires et thèses produits dans cette Institution, **l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** est fière de rendre accessible une version complète et gratuite de cette œuvre.

Motivated by a desire to make the results of its graduate students' research accessible to all, and in accordance with the rules governing the acceptance and diffusion of dissertations and theses in this Institution, the **Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** is proud to make a complete version of this work available at no cost to the reader.

L'auteur conserve néanmoins la propriété du droit d'auteur qui protège ce mémoire ou cette thèse. Ni le mémoire ou la thèse ni des extraits substantiels de ceux-ci ne peuvent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

The author retains ownership of the copyright of this dissertation or thesis. Neither the dissertation or thesis, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

A ELISA, MARIO ET NICOLAS

Pour toutes ces heures que je n'ai pu vous consacrer, je vous laisse cette parcelle de temps et de moi-même sous l'encre de ses mots.

Avec l'immense espoir que les enfants de vos enfants hériteront d'une Terre viable et non intoxiquée, où chacun aura encore la possibilité de vivre au quotidien et en constante évolution créatrice.

REMERCIEMENTS

A tous celles et ceux qui ont bien voulu prêter leur précieux temps de militantes-s pour me permettre d'élaborer une partie de notre mémoire collective, merci. Espérant que vous pourrez trouver à l'intérieur de cet exercice, avant tout académique, une source de réflexion.

J'adresse des remerciements particuliers à mes co-directeurs, Messieurs Juan-Luis Klein et Jean Désy, qui ont su par leur critique positive et écoute active m'accompagner tout au long de cette démarche de recherche.

Ce mémoire s'inscrivait dans un projet de recherche qui a été appuyé financièrement par des subventions du fonds FCAR, du gouvernement du Québec et du fonds PAIR, de l'Université du Québec à Chicoutimi.

RESUME

L'écologisme utilise l'écologie et ses principes de base comme un levier pour une critique radicale de la société et de son mode de production. L'écologisme ou écologie politique ouvre la voie à un autre modèle de développement caractérisé d'une part par des valeurs comme l'autonomie, l'autogestion et la convivialité, et d'autre part par la prise en compte de besoins sociaux et fondamentaux des collectivités locales et l'établissement de nouveaux rapports avec la nature. Il s'agit alors de développement alternatif ou d'écodéveloppement.

Le mouvement écologiste, porteur de la critique du productiviste, commence à se manifester vers la fin des années 70, un peu partout dans les pays industrialisés. Il fait partie de ce que certains appellent la "mouvance alternative" partageant avec plusieurs autres "espaces de rassemblement" une même volonté de changement, pour sortir de l'impasse et de la crise.

Pour saisir les rapports entre écologisme et développement et leur portée spatiale, nous avons fondé notre analyse empirique sur les pratiques écologistes de la Sagamie. Ainsi constatons-nous que les pratiques écologistes sagamiennes s'adressent à des écosystèmes tant sociaux que bio-physiques. Elles investissent un lieu, revendiquent des utilisations alternatives du territoire et ainsi le repolitissent. Les pratiques territoriales et éducatives des organismes marquent l'espace social, se démarquent de l'Etat et s'intègrent à un réseau associatif, où s'expérimente une façon de travailler et de vivre autre ancrée dans un modèle de développement alternatif.



CHRISTIANE GAGNON



JEAN DESY, co-directeur



JUAN-LUIS KLEIN, directeur

TABLE DES MATIERES

RESUME.....	III
TABLE DES MATIERES.....	IV
LISTE DES FIGURES	VIII
LISTE DES TABLEAUX.....	IX
LISTE DES ABREVIATIONS.....	XI
NOTE DE L'AUTEURE.....	XIII
INTRODUCTION.....	
1. LA PROBLEMATIQUE ET LES OBJECTIFS DE LA RECHERCHE.....	1
2. CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES.....	4
NOTES ET REFERENCES.....	8
CHAPITRE I	
DE L'ECOLOGISME AU DEVELOPPEMENT ALTERNATIF: CRISE ET CHANGEMENT	
SOCIAL.....	9
1.1 CRISE ECOLOGIQUE ET MODES DE DEVELOPPEMENT.....	10
1.2 LES CONDITIONS DU DEVELOPPEMENT ALTERNATIF.....	14
1.3 L'ECOLOGISME ET SES POINTS D'ANCRAGE.....	18
1.3.1.Les fondements écologistes: de ILLICH à DUBOS.....	19
NOTES ET REFERENCES.....	25

CHAPITRE II

LE MOUVEMENT ECOLOGISTE SAGAMIEN: DES INTERVENTIONS INSCRITES DANS UN LIEU D'EXPERIMENTATION ALTERNATIF.....	27
2.1 ALTERNATIVES SOCIALES ET ECOLOGISME.....	28
2.2 EMERGENCE DU MOUVEMENT ECOLOGISTE INTERNATIONAL, NATIONAL ET REGIONAL	30
2.3 LES CAS DU HARNACHEMENT DE L'ASHUAPMOUCHOUAN ET DU REAMAGEMENT PORTUAIRE A CHICOUTIMI	
2.3.1 Le réaménagement portuaire à Chicoutimi.....	39
2.3.2 Le cas du harnachement du l'Ashuapmouchouan.....	42
NOTES ET REFERENCES.....	46

CHAPITRE III

PORTRAIT DE PRATIQUES ECOLOGISTES EN SAGAMIE.....	47
3.1 LE CONTENU DES PRATIQUES ECOLOGISTES: DE LA PROTECTION DE LA NATURE A LA REVENDICATION D'UN AUTRE DEVELOPPEMENT.....	51
3.1.1 Les pratiques territoriales des organismes environnementaux en Sagamie.....	53
3.1.2 Les pratiques éducatives.....	59
3.1.3 Classification des organismes environnementaux sagamiens en fonction des pratiques étudiées.....	61
3.2 REPARTITION TERRITORIALE DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX ET DE LEURS MEMBRES	
3.2.1 Les organismes.....	62
3.2.2 La provenance géographique des membres.....	64
3.3 L'EMERGENCE DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX SAGAMIENS.....	65
3.3.1 Les évènements déclencheurs.....	65

3.3.2 La création des comités locaux.....	67
3.4 LE MODE DE TRAVAIL	
3.4.1 Les buts généraux.....	70
3.4.2 Les moyens d'intervention.....	72
3.4.3 La dynamique de fonctionnement.....	72
3.4.4 Les obstacles à l'accomplissement du travail.....	77
3.5 LE FINANCEMENT	79
3.5.1 Les subventions fédérales-provinciales pour la créa- tion d'emploi.....	80
3.5.2 Les subventions d'infrastructure.....	84
3.5.3 Le financement régional direct et indirect.....	85
3.5.4 L'autofinancement.....	86
3.5.5 Le financement et le membership.....	87
3.5.6 Financement et pratiques.....	88
NOTES ET REFERENCES	92

CHAPITRE IV

ESPACE SOCIAL ET MOUVEMENT ECOLOGISTE REGIONAL: DES RAPPORTS VISIBLES.....	94
4.1 LE RESEAU INTERNE.....	95
4.1.1 La provenance sociale des membres actifs.....	96
4.1.2 Les liens avec les membres.....	98
4.1.3 L'affiliation.....	100
4.2 LE RESEAU INTERNE ET L'ESPACE SOCIAL LOCAL.....	102
4.3 LES RAPPORTS A L'ETAT.....	104
4.3.1 Le contrôle	104
4.3.2 La consultation gouvernementale.....	109

4.3.3 Les liens avec les municipalités.....	110
4.3.4 Les canaux de communication.....	110
4.3.5 Les fonctions par rapport au rôle de l'Etat.....	111
4.4 LES MEDIAS.....	114
4.5 PERCEPTIONS POPULAIRES SUR L'ENVIRONNEMENT.....	115
 NOTES ET REFERENCES.....	118
 CONCLUSION.....	120
PRATIQUES ECOLOGISTES ET TERRITORIALITE: QUELS LIENS?.....	120
1.CARACTERISTIQUES DES PRATIQUES ECOLOGISTES EN SAGAMIE.....	121
2.TERRITORIALITE OU LA PORTEE SOCIO-SPATIALE DES PRATIQUES ECOLOGISTES.....	131
 NOTES ET REFERENCES.....	133
 BIBLIOGRAPHIE.....	134
 ANNEXE	
QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE.....	140

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1: LES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX AU SAGUENAY--LAC-SAINT-JEAN 1983-84 (CARTE).....	49
FIGURE 2: FREQUENCE DES INTERVENTIONS DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX SAGAMIENS, 1978-84.....	69
FIGURE 3: PROVENANCE DU FINANCEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX SAGAMIENS, 1982-83.....	81
FIGURE 4: REPARTITION DU FINANCEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX SELON LE MEMBERSHIP.....	84
FIGURE 5: L'AFFILIATION REGIONALE ET PROVINCIALE DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX, 1983-84.....	101
FIGURE 6: LES LIENS ENTRE LES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX, LES ENTREPRISES PRIVEES ET LES ORGANISMES A VOCATION ECONOMIQUE.....	105
FIGURE 7: LES LIENS ENTRE LES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX ET LES ORGANISMES SOCIO-COMMUNAUTAIRES.....	106
FIGURE 8: LES LIENS ENTRE LES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX ET LES APPAREILS D'ETAT	107
FIGURE 9: LES LIENS ENTRE LES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX ET LES ORGANISMES PARA-PUBLICS	108

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU I : SYNOPTIQUE DU MOUVEMENT ECOLOGISTE INTERNATIONAL, NATIONAL ET REGIONAL.....	37-38
TABLEAU II: TYPES, PORTEE ET PROVENANCE DES ORGANISMES ENVIRONNE- MENTAUX ETUDES.....	50
TABLEAU III: LES TYPES DE PRATIQUES DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX 1978-84.....	52
TABLEAU IV : SYNTHESE DES PRATIQUES TERRITORIALES D'ORGANISMES ENVI- RONNEMENTAUX SAGAMIENS, 1978-84.....	55-56
TABLEAU V : REGROUPEMENT DES OBJECTIFS D'INTERVENTION DES ORGANIS- MES ENVIRONNEMENTAUX SAGAMIENS SELON LA FREQUENCE DES VERBES.....	58
TABLEAU VI: AUTO-EVALUATION DES INTERVENTIONS DES ORGANISMES ENVI- RONNEMENTAUX SAGAMIENS, 1978-84.....	59
TABLEAU VII: ETENDUE TERRITORIALE DES PRATIQUES DES ORGANISMES ENVI- RONNEMENTAUX SAGAMIENS	63
TABLEAU VIII:PROVENANCE GEOGRAPHIQUE DES MEMBRES DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX SAGAMIENS.....	64
TABLEAU IX : MOTIFS DE LA CREATION DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX SAGAMIENS.....	66
TABLEAU X : BUTS GENERAUX DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX SAGAMIENS.....	70
TABLEAU XI : MOYENS D'INTERVENTION DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX, 1978-84.....	72
TABLEAU XII: OBSTACLES RENCONTRES PAR LES ORGANISMES ENVIRONNE- MENTAUX SAGAMIENS EN 1984.....	78
TABLEAU XIII:FINANCEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX SAGAMIENS SELON LES PROGRAMMES FEDERAUX-PROVINCIAUX DE CREATION D'EMPLOIS EN 1982-83.....	82
TABLEAU XIV :REPARTITION DU FINANCEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMEN- TAUX SAGAMIENS SELON LEUR MEMBERSHIP, 1982-83.....	87

TABLEAU XV: LES CHAMPS D'INTERVENTION SUBVENTIONNÉS DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX SAGAMIENS, 1982-83.....	89
TABLEAU XVI: LA PROVENANCE SOCIALE DES MEMBRES ACTIFS.....	97
TABLEAU XVI: CANAUX DE COMMUNICATION UTILISÉS PAR LES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX AVEC L'ETAT.....	110
TABLEAU XVII: FREQUENCE DES COMMUNIQUES DE PRESSE DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX, 1983-84.....	115

LISTE DES ABREVIATIONS

AFEAS : Association féminine d'éducation et d'action sociale
C.A. : Conseil d'administration
C.E.C. : Comité d'environnement de Chicoutimi
C.L.S. : Conseil du loisir scientifique
C.L.S.C: Centre local de services communautaires
C.P.A. : Comité de protection de l'Ashuapmouchouan
C.R. : Conseil régional
C.R.C. : Conseil régional de la culture
C.R.D. : Conseil régional de développement
C.R.E. : Conseil régional de l'environnement
C.R.L. : Conseil régional du loisir
C.U.M.S: Conseil des usagers des médias du Saguenay
D.S.C. : Département de santé communautaire
FAPEL : Fédération des associations pour la protection de l'environnement des lacs
FOPA : Front d'opposition à l'autoroute Alma-La Baie
MAC : Ministère des Affaires Culturelles
MAPAQ : Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation
MENVIQ : Ministère de l'Environnement du Québec
MEQ : Ministère de l'Education du Québec
MLCP : Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche
M.R.C. : Municipalité régionale de comté
O.P.D.Q: Office du planification et de développement du Québec

O.V.E.P: Organisme volontaire d'éducation populaire et d'action
communautaire

STOP : Société terrestre pour l'obtention de la paix

S.C.H.L: Société canadienne d'hypothèque et de logement

SLSJ : Saguenay—Lac-Saint-Jean

SVP : Société pour vaincre la pollution

NOTE DE L'AUTEURE

Dans le présent texte la coutume de la langue française voulant que "le genre masculin l'emporte sur le genre féminin" sera changée. Pour des raisons pratiques, lorsque les deux genres seront concernés à l'intérieur d'un même substantif, le genre féminin englobera le genre masculin. Dans chaque cas le masculin s'appliquera sans préjudice.

INTRODUCTION

1. LA PROBLÉMATIQUE ET LES OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

La notion de la qualité de l'environnement dans les sociétés dites industrialisées a été soulevée il y a presque vingt ans. Cette prise de conscience globale des répercussions écologiques de notre mode de développement a été déclenchée entre autres par les travaux du Club de Rome (1972: Halte à la croissance) et ceux de la conférence internationale des Nations-Unies sur l'environnement (Stockholm 1970). Les rapports entre environnement et développement évoqués dans ces travaux référaient à une vision catastrophique de l'avenir, dans laquelle une détérioration graduelle de la qualité de l'environnement se doublerait d'une diminution des ressources naturelles.

Dans les années 1970, l'intérêt porté à la question de la qualité de l'environnement a fait un bond spectaculaire : des ministères de l'Environnement ont été créés dans la plupart des pays industrialisés et les médias ont commencé à donner un large écho aux multiples problèmes de la détérioration de l'environnement. Jusqu'alors, le gaspillage du "Capital nature" n'avait jamais freiné la productivité et la rentabilité. La nature et ses ressources étaient au service entier de la production. Le problème du déséquilibre des écosystèmes et des modes de vie qui s'y rattachent ne se posait même pas. Le productivisme avait en quelque sorte fait perdre à l'être humain le sens de ses rapports avec la terre (DORST, 1980).

Bien avant la création de ministères de l'Environnement, et

donc de l'institutionnalisation des rapports environnement-développement, plusieurs scientifiques et groupes de milieu ont soulevé des interrogations sur nos chances de survie et porté des diagnostics sur les conséquences écologiques du modèle dominant de développement et son exploitation effrénée des ressources naturelles. C'est par le biais de la lutte contre l'implantation des centrales nucléaires, notamment en France, qu'un nouveau mouvement social, l'écologisme, se fait connaître. Mais en réalité, l'action écologique dépasse les limites du mouvement écologiste, référant à un mode de vie et à un nouveau type de développement.

Ce sont les Allemands qui ont été les premiers à mettre de l'avant un autre mode de vie fondé sur les initiatives des populations locales. Coopératives d'habitation et d'aliments naturels, entreprises communautaires, communautés rurales, agriculture biologique, médias communautaires: autant de lieux où se vit l'alternative, c'est-à-dire l'expérimentation d'espaces autonomes de développement.

Bien que l'écologisme ait connu en France un large écho dans les années 70, aujourd'hui des observateurs notent une démobilisation écologiste. Au Québec cependant, et particulièrement en région périphérique, on assiste à une mobilisation populaire autour de la qualité de l'environnement et de l'écologisme. Il semble exister une sorte de réseau parallèle, né d'un courant dit de convergence alternative dont la force tient à la volonté des collectivités régionales de se prendre en charge pour demeurer sur place, pour vivre en région (JURDANT, 1984).

Notre recherche se propose d'explorer empiriquement une des manifestations de l'écologisme, à savoir les pratiques des organismes environnementaux dans le contexte d'une région périphérique, soit le

Saguenay—Lac-Saint-Jean. C'est surtout la dimension territoriale prise par ces pratiques qui retiendra notre attention. Les rapports entre un mouvement social et le territoire deviendra en quelque sorte notre biais d'observation. Au niveau théorique, nous tentons de saisir dans le chapitre I les rapports entre l'écologisme et le développement alternatif. Avant de tracer le portrait des pratiques environnementales sagamiennes (1), nous situerons le mouvement écologiste de la Sagamie par rapport à l'ensemble du mouvement international et national (chapitre II) et tenterons d'illustrer leur contribution au développement local alternatif (chapitre III). Afin d'analyser la portée socio-politique de ce mouvement, nous retracons empiriquement l'ancrage social et régional des pratiques ainsi que les rapports que ce type de groupements sociaux entretient avec l'Etat (chapitre IV).

Tout au long de ce mémoire, nous référerons à deux hypothèses majeures. Premièrement, au niveau empirique, nous soutenons que les pratiques écologistes des divers organismes environnementaux sagamiens entraînent des conséquences visibles sur le territoire et dans le champ du politique, sur le territoire par des pratiques aménagistes locales et dans le champ du politique par des luttes conflictuelles avec l'Etat (central ou local). Nous essaierons alors de démontrer en quoi les pratiques écologistes des organismes environnementaux sagamiens s'inscrivent dans un processus de développement alternatif, lui-même aux confins d'une vaste transformation sociale dans laquelle sont impliqués plusieurs groupes sociaux en marge de la société. Deuxièmement, au niveau théorique, nous postulons que l'écologisme est porteur d'un modèle de développement alternatif opposé au productivisme; nous essaierons alors d'établir les nouveaux rapports

entre environnement et développement.

2. CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES

Les outils méthodologiques spécifiques utilisés dans le cadre de notre recherche empirique seront présentés avec précision dans l'introduction du chapitre III. Cependant, nous croyons pertinent de situer immédiatement l'approche méthodologique choisie. Pour ce, nous référons au concept de recherche-action à cause des nouveaux aspects méthodologiques et épistémologiques qu'il comporte, mais aussi parce qu'il correspond plus que d'autres, aux objectifs de notre recherche. Ainsi, nous tenterons de "positionner" notre recherche par rapport à la recherche-action ou du moins à l'idée que nous nous en faisons. En quoi cette recherche est-elle ou n'est-elle pas une recherche-action?

Nous sommes conscientes que toutes les approches s'avèrent réductionnistes et qu'en outre la définition de la recherche-action ne fait pas l'unanimité chez toutes les chercheures. Jusqu'à aujourd'hui ce vocable est doté d'un caractère équivoque et polysémique. Tout de même, certaines grandes lignes peuvent être dégagées de ce mode de recherche qui tend à s'affirmer, non pas comme une méthode mais davantage, comme un mode de connaissance rompant avec le positivisme et le cartésianisme.

Tout d'abord situons la recherche-action dans le contexte de l'évolution des sciences sociales. A la suite de Billaud, nous constatons un glissement théorique dans l'évolution des sciences sociales depuis une vingtaine d'années:

le local cède devant le global, le grand devant le petit, la ville devant le quartier, le mode de production devant les modes de vie, la lutte des classes devant le mouvement social, les rapports de production devant la sociabilité... il est difficile d'affirmer si elle (l'évolution des sciences sociales) est due à la demande circonstanciée de l'Etat finançant la recherche ou bien au mouvement propre de la méthode confrontée à de nouvelles interrogations.

(BILLAUD, 1983:16)

La réflexion des chercheures sur l'évolution des sciences sociales et leurs méthodes de recherche s'accompagne de questionnements sur la place de la recherche et de la chercheure dans la société. De plus en plus d'acteures et de chercheures réclament des sciences sociales et de la recherche une sorte de démocratisation de la production de la recherche scientifique: la recherche ne pouvant plus s'abriter derrière l'objectivité et les certitudes, elle devrait désormais donner lieu à des stratégies d'action et non seulement à la production théorique (MARTIN, 1985). On parle alors non plus de recherche objectivante mais de recherche militante.

Pour situer nos considérations méthodologiques à l'égard du débat actuel nous utilisons le concept de recherche-action sous l'angle de quatre variables, soit les objectifs de la recherche, le pôle action, le rôle des acteures et le rôle de l'auteure. Nous verrons en quoi notre recherche s'associe et se dissocie de la recherche-action, sous l'angle de ces variables. Etant donné que la recherche-action recouvre des notions diversifiées, il devient important de préciser nos sources. Notons que l'auteure puise son inspiration dans trois volumes, soit Les actes du colloque sur la recherche-action (GRIR, 1981) et le recueil de textes sous la direction de DESLAURIERS, Résurgence et convergences: la méthode qualitative (1985), ainsi que le numéro spécial de la Revue Internationale d'Action Communautaire (RIAC, 1981).

En regard des objectifs de recherche, notre étude ne vise pas uniquement à produire une connaissance, comme une fin en soi, mais davantage une réutilisation, par les acteurs, des informations spécifiques produites. Une fois diffusée aux intéressées cette connaissance devrait favoriser une meilleure perception de leurs pratiques par rapport aux enjeux du développement en région périphérique. Notre recherche ne prétend ni à l'objectivité, ni à l'universalité mais jette un éclairage empirique sur l'action de groupes marginaux. Ainsi notre recherche rejoint-elle le principe de démocratisation de la recherche-action.

En référence au pôle action de la recherche, on ne peut pas parler de recherche-action puisque nous n'essayons pas de résoudre un problème environnemental donné, ni fournir des outils spécifiques dans le cadre d'une lutte donnée. C'est donc une recherche sans action, mais sur l'action du mouvement écologiste en région périphérique. Par contre, cette recherche se situe du côté des intérêts des groupes se préoccupant de protection de l'environnement et met en lumière l'action collective d'un nombre d'acteurs peu habitués à recevoir l'intérêt des chercheurs. A cet égard, on peut l'associer à une recherche-action. Quoique cette recherche s'inscrit d'abord dans un exercice académique - avec les exigences que cela comporte - nous souhaitons vivement qu'elle puisse servir d'éclairage aux conduites des acteurs sociaux que sont les écologistes de la région.

En ce qui concerne le rôle des acteurs, il serait difficile de parler de recherche-action, puisque les organismes environnementaux étudiés n'ont pas assumé toutes les étapes de la recherche ni même participé à la définition de la problématique.

Toutefois, c'est une recherche-action si nous évaluons

l'approche méthodologique à travers la position de l'auteure. À la suite de la typologie de Desroches , nous "positionnons" notre recherche dans la catégorie AUTEURE-ACTEURE (2). En effet, l'auteure de la recherche s'identifie comme écologiste, c'est-à-dire comme participante à des pratiques sociales données. L'auteure et l'acteure s'amalgament donc pour la même démarche. Le choix du sujet de recherche ne relève donc pas d'une légitimation intellectuelle mais indirectement d'une réflexion, d'une distanciation critique d'une acteure sur sa participation au mouvement écologiste sagamien.

NOTES ET REFERENCES

1. Le terme sagamien réfère à la Sagamie, régionyme composé par un groupe de géographes de l'Université du Québec à Chicoutimi, à partir de deux hydronymes, Saguenay et Piekuagamie. Voir DUFOUR, J. "La Sagamie: un nouveau régionyme pour la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean", in Le Sagamien, Chicoutimi, UQAC/Laboratoire de géographie, vol.I, no.1, 1980.
2. A cet effet voir: les Actes du colloque recherche-action, Chicoutimi, UQAC/GRIR, 1981, p.25

CHAPITRE I

DE L'ECOLOGISME AU DEVELOPPEMENT ALTERNATIF: CRISE ET CHANGEMENT SOCIAL

L'être qui gagne contre son environnement se détruit lui-même.

BATESON (1980)

Ce chapitre présente la problématique de l'étude, à savoir les rapports entre l'écologisme, la crise et le développement, entre l'écologisme et le changement social. Qu'est-ce que l'écologisme? Un mode de vie? Une utopie réaliste? Un mouvement social? Une discipline scientifique? Une praxis? Quels sont les principes qui définissent le mieux l'écologisme? L'écologisme pose des questions, mais apporte-t-il des réponses, des solutions visibles pour répondre à la crise de civilisation de la présente décennie? Nous explorons ici quelques concepts qui permettront de saisir plus tard les manifestations et la portée de l'écologisme comme pratique sociale dans une région périphérique.

1.1. CRISE ECOLOGIQUE ET MODES DE DEVELOPPEMENT

La prolifération des pollutions; le gaspillage des ressources; l'accumulation des déchets radioactifs, des pesticides et des substances toxiques dans l'eau, l'air et le sol; l'épuisement des ressources naturelles dont la forêt; l'alimentation de plus en plus chimique; le pillage du Tiers monde: autant de symptômes d'une crise écologique sans précédent qui affecte tant les écosystèmes naturels que les écosystèmes sociaux (1). Cette crise écologique, identifiée par plusieurs écologistes réputés, mettrait en péril la survie de la planète ou du moins la survie de l'être humain sur cette planète (2). Mais ce qui nous préoccupe ici ce n'est pas la description des symptômes de la crise écologique - déséquilibres d'écosystèmes naturels, inégalité sociale, exploitation - mais l'identification des causes principales et secondaires d'une crise écologique d'envergure planétaire tant dans ses dimensions sociales que bio-physiques.

Fondamentalement, la crise écologique remet en cause les rapports entre l'être humain et la nature (GORZ ET BOSQUET, 1978). Elle révèle les limites de la nature, les tensions entre le réel et le possible, entre le présent et l'avenir (BOOKCHIN, 1976). Les diverses formes qu'emprunte la crise écologique (pollutions, ruptures des stocks, rareté de l'eau potable etc.) témoignent du non sens du mode de développement productiviste où la croissance industrielle conduit à une société programmée (JURDANT, 1984). Plus d'un écologiste a noté que la seule façon d'éviter la rupture des stocks naturels pour les générations futures serait de consommer moins et d'arriver à produire parcimonieusement et différemment. La crise écologique questionnerait non seulement le modèle de production et ses outils, mais la finalité

même des objectifs du développement (ILLICH, 1973; DUPUY, 1976).

Expliquons-nous.

La crise écologique n'est pas indépendante de la crise mondiale du développement. Cette dernière se manifeste non seulement par la difficulté qu'éprouvent les peuples du Tiers monde à satisfaire leurs besoins fondamentaux mais par l'effondrement graduel, depuis la fin des années soixante, des facteurs de reproduction du modèle de développement productiviste. Les sphères de la production et de la consommation ainsi que l'Etat, comme "assureur" du modèle dominant, subissent des perturbations et des pressions majeures mais pas nécessairement suffisantes pour imposer un nouveau style de développement. D'où probablement l'impression d'un état de crise continu et preignant.

Cette crise du développement, dont les conséquences s'avèrent dramatiques - songeons seulement au chômage et à la famine - ne signifie pas pour autant une fin sans espoir. On peut la lire comme une stimulation dans un processus de changement social. SACHS (1981: 39) mentionne d'ailleurs que: "L'enjeu, c'est de transformer la crise actuelle en un tournant vers un autre développement". Si l'ordre est en train de se défaire et refaire, ce serait de bon augure, selon le rapport Dag Hammarskjold, Que faire, (1975). Le modèle de développement dominant aurait failli à sa tâche, à ses objectifs sociaux, c'est-à-dire à la satisfaction des besoins fondamentaux et de bien-être de la grande majorité des peuples. Des monopoles ont été créés; la richesse a été réservée à une minorité et, par conséquent, le clivage entre les riches et les pauvres s'est élargi. Pour remédier à cette situation d'inégalités, un véritable défi s'impose. La tâche ou le défi des présentes décennies consiste

donc à recréer un autre ordre, un autre développement (Que faire, 1975: 6).

Il a été démontré que, jusqu'à maintenant, le modèle appliqué s'est fondé sur la division internationale du travail et le productivisme caractérisé par l'idolâtrie de la croissance, la production-consommation, les choix technologiques gourmands d'énergies non-renouvelables et la centralisation du pouvoir aux mains des technocrates. Cette logique de développement ne pouvait donc pas faire autrement qu'engendrer un état de crise quasi permanent affectant l'environnement, considéré comme un réservoir de ressources inépuisable (SCHUMACHER, 1979). La crise écologique signifie donc un état de déséquilibre découlant directement d'un modèle de développement devenu "entropique", c'est-à-dire contre-productif.

Comme le mentionnent GORZ et BOSQUET (1978), l'écologisme soulève la question fondamentale du comment de la production : les activités humaines imposent-elles à la nature des effets plus destructifs que productifs (3) ? L'écologisme ne fait pas que mettre en évidence les contradictions d'un modèle de développement. En tant que mouvement social, il suscite chez les populations locales et régionales une participation directe aux décisions qui les affectent et l'espoir d'une autonomie, du moins locale (CASTORIADIS, COHN-BENDIT, 1981).

Pour corriger l'Intolérable, une issue, un espoir apparaît à l'horizon. Cet espoir se fonde principalement sur la croyance profonde en l'être humain notamment dans sa capacité, sa volonté d'agir et de créer en vue de maîtriser son destin. Cette idée peut se développer à travers un concept d'adaptation créative : "Nous, les humains, pouvons obtenir tous les succès en consentant des efforts

individuels conscients et ainsi réussir notre adaptation physique et sociale" (DUBOS, 1982: 291) (4). L'espoir de sortir un jour de l'impasse actuelle s'appuie alors sur l'émergence de valeurs, caractérisées par une conscience planétaire du sort des collectivités du monde et par la promotion d'initiatives locales de prise en charge et de solidarité. Dans les sociétés post-industrielles, un long parcours est amorcé dans lequel les premiers pas historiques remontent au syndicalisme, à la coopération et à l'autogestion.

Mais qu'entendons-nous par "DEVELOPPEMENT" ? Jusqu'ici, les théories économistes ont établi un modèle de développement axé d'une part sur la division internationale du travail, et d'autre part sur des objectifs quantitatifs de croissance. En d'autres termes, le développement a été conçu comme strictement économique et selon une vision comptable; telle était une des conclusions du rapport Dag Hammarskjold au sujet de la Stratégie internationale de développement des Nations Unies des années 1970. Cette logique économique aurait accentué non seulement le fossé de l'inégalité sociale, de la dépendance chez les humains, mais mettrait en péril l'équilibre et parfois la survie des écosystèmes (5). C'est ainsi que les études récentes des Nations Unies révélaient que la misère et la famine ravagent encore l'hémisphère Sud qui hérite en sus des industries polluantes, et donc des catastrophes qui peuvent s'en suivre, tel Bhopal, pendant qu'au Nord on se garde la haute technologie toute propre et qu'on encense "la troisième vague", comme la solution de l'avenir (6). En 1975, le rapport "Que faire" dénonçait ce modèle de développement dominant qui n'a pu répondre à la satisfaction des besoins fondamentaux (nourriture, santé, logement, éducation) et sociaux (expression, création, convivialité, détermination de son

destin) des hommes et des femmes de cette planète . Une décennie plus tard, à quelques variantes près, des observateurs établissent les mêmes constats. Ainsi, la vision du développement qui est transmise dans ce rapport, nous apparaît dotée d'acuité et appropriée à notre recherche. Lorsqu'on y parle du développement, il s'agit:

d'un développement de tout l'être humain...et non seulement de la mise en valeur des ressources humaines et physiques qui ne représente qu'un moyen. Le développement est un tout; c'est un processus culturel intégral chargé de valeurs; il englobe l'environnement naturel, les rapports sociaux, l'éducation, la production et le bien-être. (Que faire ,1975: 7)

Cette conception du développement s'applique non seulement à la problématique étudiée mais correspond à la nature même de l'écologie sociale ou écologisme qui en plus d'être critique se veut une science qui intègre et synthétise les diverses dimensions de la réalité (BOOKCHIN, 1976). Toutefois, l'écologisme dans ses fondements et ses actions promeut un AUTRE DEVELOPPEMENT. Comment et en quoi le développement peut-il être autre ou alternatif? Quelles seraient les conditions préalables à l'émergence d'un développement ALTERNATIF?

1.2. LES CONDITIONS DU DEVELOPPEMENT ALTERNATIF

La définition précédente du développement s'avère un outil heuristique, c'est-à-dire un moyen d'appréhender les multiples facettes de la réalité. Le concept de développement alternatif s'inscrit dans une perspective globalisante du développement mais se spécifie par son orientation et par ses conditions. Notons que pour désigner ce développement souhaitable, c'est-à-dire vu comme une finalité et un moyen, on retrouve, dépendamment des auteurs étudiés, les vocables de développement endogène, de développement autonome, de

développement local, de développement horizontal, d'écodéveloppement. Tous ces vocables recouvrent, à quelques variantes près, une conception humaniste du développement. La satisfaction des besoins fondamentaux et sociaux de l'individu devient alors le critère ultime de justification de toute opération de développement. Autrement dit le qualitatif (satisfaction) prédomine sur le quantitatif (croissance).

La "faisabilité" d'un autre développement ou ses "chances de survie" suppose la mise en place d'un certain nombre de conditions ou d'objectifs (7). A la suite du rapport Que faire, de l'ensemble des travaux de l'économiste SACHS du Centre international de recherche sur l'environnement et le développement et de la fondation Dag Hammarskjöld, nous dégageons trois éléments nécessaires à la réalisation d'un développement dit d'ECODEVELOPPEMENT:

- 1) La satisfaction des besoins fondamentaux et sociaux, à commencer par l'élimination de la misère (la cause de cette dernière ne résidant pas dans le manque, global de ressources mais dans l'inégalité de leur distribution).
- 2) L'harmonisation avec l'environnement. Le développement doit alors prendre en compte les limites écologiques. Il s'exerce avec une constante prudence écologique dans le but de protéger le présent et l'avenir des générations futures.
- 3) La self-reliance. La self-reliance " c'est compter sur ses propres forces". Ce qui ne signifie pas ni l'autarcie ni une sorte de repliement comme peuple ou collectivité (8).

Nous rattachons directement le modèle d'écodéveloppement au modèle de développement ENDOGENE. En effet, le développement doit d'abord appartenir à chaque collectivité. Chaque collectivité a le droit et le devoir de définir souverainement son projet de société ou sa propre vision du développement, à partir de ses besoins de ses traditions et de son potentiel écologique. Pour les fins de cette étude nous retenons cette définition de L'UNESCO à propos du développement

endogène :

un processus dans lequel, répudiant l'imitation servile de modèles extérieurs le plus souvent mal adaptés à ses besoins, possibilités et aspirations, une collectivité oriente son progrès, selon ses valeurs et aspirations, et en détermine de manière autonome les objectifs et les voies, qu'il lui faut, dans une large mesure inventer selon son propre génie (UNESCO, 1977: 43).

Jusqu'ici le développement alternatif a surtout été envisagé dans le contexte national voire international, l'interdépendance des systèmes politico-économiques actuels obligeant à cette considération. Mais des stratégies de développement alternatif opérationnelles reposent d'abord "sur les potentialités et les ressources matérielles et humaines disponibles sur place" (GODARD, 1982). Selon GODARD, la mise en œuvre d'un développement endogène imposerait une planification pour articuler les divers niveaux de développement et d'organisation spatiale avec lesquels doit composer une collectivité. Car ce type de développement devrait faire reposer ses stratégies à la fois sur les dynamismes et les initiatives des populations mobilisées écologiquement et à la fois sur les institutions ayant un rôle sur la détermination spatiale. Ce type de développement passerait par un processus de véritable décentralisation aux niveaux de la région et de la localité. La région devient alors un lieu de stimulation et d'éclosion des initiatives locales de développement alternatif. Ce qui presuppose de la part des populations régionales un potentiel de développement endogène défini par SACHS (1983) comme des capacités culturelles à penser et à innover et des capacités politico-administratives à prendre des décisions autonomes.

Un scénario de développement endogène pourrait apporter des solutions aux problèmes de pauvreté et de dépendance dans les régions

dites périphériques; selon GUINDANI et BASSAND (1982), la combinaison d'actions sur l'économie et l'identité régionale devrait permettre à ces régions de sortir de la dépendance du centre et réinventer leur avenir.

Les derniers travaux de FRIEDMANN abondent dans le même sens lorsqu'il distingue le développement endogène (échelle nationale) du développement "self-reliant" qui a été traduit par AUTO-DEPENDANT. Un développement auto-dépendant est caractérisée par "la présence d'une stratégie de mobilisation sociale à des fins politiques" (9). Pour cet économiste, le développement doit s'appuyer sur des valeurs sociales alternatives, c'est-à-dire celles qui forment une idéologie critique de la réalité existante, dont la reconnaissance sociale du travail bénévole, la démocratisation du capital, la pratique de s'auto-gouverner sur un territoire incluant les niveaux de rue/quartier/village, une valorisation des formes d'organisation sociale petites et non-hiéronymiques. Toujours selon FRIEDMANN, la base du développement auto-dépendant et des valeurs sous-tendues, puisent dans une tradition dont les racines remontent aux courants marxiste, anarchiste, utopiste et, ajouterions-nous, écologiste.

Car, comme le dit JURDANT, "Ce que les écologistes souhaitent c'est prendre une autre route pour aller plus loin, c'est initier un autre progrès, un progrès véritablement humain et qui s'inspirerait des leçons de l'Histoire" (1984:39). Pour cet écologiste québécois, l'ALTERNATIVE suppose la disparition de l'économie de marché (opposée aux grands principes écologistes de diversité, d'autorégulation, de sagesse et d'équité) et son remplacement par une économie d'usage, c'est-à-dire de subsistance et vernaculaire (JURDANT, 1984: 358). En regard de tous les éléments apportés jusqu'ici, nous postulons que

l'écologisme n'est pas qu'une pratique sociale isolée, mais une praxis au sens "d'un mouvement de va-et-vient entre le vécu, la pratique et la pensée" (GRAWITZ, 1981: 290). Quels sont donc les points d'ancrages qui fondent cette praxis?

1.3. L'ECOLOGISME ET SES POINTS D'ANCRAGE

Nous avons fait l'hypothèse que l'écologisme peut être envisagé comme une praxis. Pourquoi? Parce que nous soutenons, à la suite de SIMMONET (1979:4), que l'écologisme est en même temps une théorie critique de l'économie, une analyse de la société industrielle, une esquisse de propositions politiques et un mouvement social. L'écologisme s'inscrit non seulement dans un scénario de développement alternatif, mais, qui plus est, interpelleraient selon BOOKCHIN (1976) et JURDANT (1984), un changement radical de la société par la formulation d'un projet révolutionnaire.

Il existe une écologie politique, ici comme ailleurs, qui invite à utiliser l'écologie comme force critique (BOOKCHIN, 1976), comme levier d'une critique radicale de la société et de son mode de production (BOSQUET ET GORZ, 1978). C'est ce qu'on appelle l'écologisme. L'écologisme dépasse l'écologie par son projet de société et l'englobe par son diagnostic. L'écologie, science naturelle, a été décrite par HAECKEL comme celle qui étudie les "mutuelles relations de tous les organismes vivants dans un seul et même lieu, leur adaptation avec le milieu qui les environne" (HAECKEL, 1884: 551). L'écologie pose la question de l'impact des activités humaines tant individuelles que collectives sur l'environnement (PARENTEAU, 1981), tandis que l'écologisme pose la

question de la finalité du développement et plus largement encore celle du sens de l'activité humaine. A la suite de GORZ et BOSQUET (1978: 57), nous croyons que "l'écologisme incarne la révolte de la société civile et le mouvement de sa reconstruction".

1.3.1. Les fondements écologistes: de ILLICH à DUBOS

Les Ami-e-s de la Terre de Québec ont identifié deux postulats (10) : 1) la science et la technologie ne pourront pas résoudre les problèmes de l'humanité et 2) l'Etre est plus important que l'Avoir (Manifeste écologiste, 1983: 37). Pour les fins du présent mémoire, outre ces deux postulats, nous avons retenu quatre des principaux fondements écologistes : la convivialité, l'autonomie, le "Small is beautiful" et l'agir local/penser global. Il faut noter que ces fondements n'ont pas été nécessairement définis comme écologistes, par leurs auteurs, mais plutôt réappropriés par le mouvement écologiste.

1. La Convivialité

Le terme convivialité a été créé au début des années 1970, par IVAN ILLICH, critique de la société industrielle. Il a emprunté ce terme à BRILLAT SAVARIN, mais lui en donna une signification nouvelle: "la convivialité c'est l'inverse de la productivité industrielle" (ILLICH, 1973:28). La convivialité mènerait à un société conviviale que ILLICH définit comme suit:

J'appelle société conviviale une société où l'outil moderne est au service de la personne intégrée à la collectivité, et non au service d'un corps de spécialiste. Conviviale est la société où l'homme contrôle l'outil (ILLICH, 1973:13).

Le vocable outil est au centre de ce concept: il ne faut pas l'entendre dans un sens restreint ou littéral. L'outil désigne tous les systèmes et techniques qui relient l'individu au tissu social. Pour ILLICH, le noeud du problème réside dans les systèmes et technocraties qui touchent la production, la santé, l'éducation, le transport et les loisirs; car ces systèmes constituent un monopole radical contrôlé par les spécialistes et dont il faut se libérer. L'être humain ne contrôlerait plus l'outil, il serait asservi par l'outil (institution).

L'outil devrait alors être balisé sinon limité, car l'équité, la survie et l'autonomie seraient entravées par une surconsommation des biens et services de la société post-industrielle. Or, l'équité, la survie et l'autonomie formeraient selon ILLICH les valeurs essentielles d'une alternative sociale, d'une société conviviale ou d'un scénario d'écosociété.

2. L'autonomie ou la self-reliance

La vague de l'autonomie a inondé plus d'une pratique: autoconstruction, autocréation, autoformation et autosanté. Cette vague témoignerait d'une aspiration fondamentale de l'individu, à savoir la maîtrise partielle de son milieu à commencer par la maîtrise de sa propre vie. Historiquement et étymologiquement, l'autonomie se présente comme une attitude politique, c'est-à-dire comme le droit de se gouverner par ses propres lois (11).

Du côté de l'écologisme, l'autonomie comme la convivialité ancrent la démarche écologiste qui se traduit par une détermination à essayer "ici et maintenant" des solutions, des formes multiples

d'action et de vie (SAMUEL, 1978). Ce qui a été traduit par la périphrase: VIVRE AUTREMENT ET TRAVAILLER AUTREMENT, popularisée par les alternatifs européens. Ainsi, le mouvement écologiste exprimerait une visée d'autonomie et un désir d'auto-institution (CASTORIADIS ET COHN-BENDIT, 1981). Toutefois, du point de vue écologiste, l'autonomie n'a pas qu'une valeur institutionnelle. Les révolutions institutionnelles passeraient aussi par une conscience de soi, par la recherche d'une autonomie individuelle (BOOKCHIN, 1976). Autrement dit, il ne s'agirait pas de changer la société qu'en inversant simplement la logique des outils (convivialité) ; il faudrait que ce changement passe par une plus grande autonomie individuelle et collective, c'est-à-dire par une prise de conscience du pouvoir que peuvent prendre sur leur vie les individus et collectivités. GORZ (1984) dira qu'un individu est autonome lorsqu'il conçoit et réalise un projet vers des fins qu'il a lui-même inventées .

Pour illustrer cette volonté de retrouver la maîtrise de son destin, il suffit d'évoquer, à titre d'exemple, la promotion de l'énergie solaire, par les écologistes. Il s'agit alors d'acquérir une autonomie énergétique à la fois individuelle et collective, pour ne plus dépendre exclusivement d'un réseau central pour s'approvisionner énergétiquement.

Néanmoins, l'autonomie peut-être mieux comprise par une définition de son antonyme, l'hétéronomie, qui désigne: la perte de contrôle et de sens des individus sur leur travail et leur vie quotidienne (MULLER, 1983). Les activités hétéronymes existent. A cause de la division du travail, de la spécialisation et de l'utilisation d'outils intégrés, les individus n'ont plus la maîtrise de la production. Les efforts d'autonomie ou

d'autonomisation des acteurs sociaux deviendraient donc alors la position la plus logique et la plus avantageuse lorsque l'issue d'un certain nombre de problèmes sociaux est critique (BAREL, 1984).

3. Le small is beautifull

L'idée de "Small is beautifull" ne tomba pas dans l'oreille d'un sourd. Dès le début des années 70, des personnes empreintes d'une sensibilité écologiste tentèrent de faire revivre une société à la mesure de l'homme, que E.F.FRITZ SCHUMACHER a décrite et a tenté de mettre en oeuvre. Il proposait une technologie douce et intermédiaire en contrepoids à un mode de production automatisé et centralisé. La technologie douce, c'est-à-dire l'utilisation du solaire et de l'éolienne, le recyclage et la conservation répondraient ainsi à des besoins et des efforts, pour adapter la technologie et le travail à des petites unités de travail décentralisées, susceptibles d'offrir des nouveaux emplois aussi bien dans les campagnes que dans les villes (12).

Small is beautifull est en quelque sorte un principe de base du credo écologiste qui a possiblement orienté et oriente les pratiques sociales d'un certain nombre de personnes conscientes et désireuses de se réapproprier leur territoire et ses ressources (13). Ce principe permettrait d'articuler une multiplicité de petites unités de travail décisionnelles sur un territoire donné (14). Le plaidoyer de SCHUMACHER en faveur d'une autre production, technologiquement intermédiaire, appropriée aux besoins locaux, permettrait une réappropriation et un contrôle des outils par les individus. Un projet de société écologiste comporterait donc des doses d'autonomie, de convivialité, de technologie intermédiaire et d'écodéveloppement.

Mais, si l'autonomie est à la base d'un projet écologiste, cette dernière "a besoin de son ou de ses territoires, et ce territoire est le local" (BAREL, 1984:17).

4. Penser globalement/agir localement

L'approche penser globalement / agir localement a été introduite par DUBOS (1982). Constatant le manque d'existence communautaire de notre civilisation, sa standardisation, DUBOS identifie une contre-tendance allant cette fois-ci vers un désir de satisfaire des besoins de façon différente selon les ressources et les circonstances dans un processus d'identification profonde à un lieu, à une région.

Le discours écologiste a popularisé cette approche. Cependant, l'écologisme, même s'il donne une priorité à la petite unité, à l'éclatement des monopoles et à la recherche d'un développement communautaire, local voire régional, tente de montrer les liens directs entre la vie quotidienne et les problèmes planétaires (LALONDE, 1978). Il ne suffirait pas de vivre et d'agir localement: il faut penser globalement dans les solutions. L'écologisme ne nie pas l'importance de la planification. Cette planification devrait s'adapter à la spécificité des activités sectorielles, être décentralisée et prioriser les besoins et les initiatives locaux. Par exemple, les postes et le transport ferroviaire ne pourront jamais dépendre d'une articulation locale. Toutefois, la réalisation d'un scénario de développement alternatif ne pourra atterrir que dans la mesure où il sera possible pour les personnes qui le désirent de " vivre, travailler et décider au pays" (15). Nombreuses sont celles "qui se veulent des <<faiseurs de lieu>>, et se

sentent concernées au premier chef par les potentialités socio-économiques et culturelles de l'endroit où elles ont choisi de s'établir" (DUBOS, 1982: 155-56). Le scénario alternatif, vu par les écologistes, ne peut se réaliser que par la multiplication des pouvoirs à la base et par l'exercice d'une démocratie directe.

Toutefois, l'autonomie, la convivialité et l'implantation de petites unités de travail dans un micro-niveau prendront toute leur signification et leur force en y incluant une solidarité planétaire et le rejet du productivisme. Entre le global et le local, entre le social et l'économique quel rôle joue et jouera l'Etat? Favorise-t-il ou non ce phénomène de valorisation du local comme partie intégrante d'un nouveau mode de développement? Et surtout laissera-t-il échapper, volontairement, une partie de son pouvoir central au profit des communautés locales et micro-régionales, au-delà de la sous-traitance et de l'exécution? Et, de leur côté les collectivités comme les mouvements sociaux prendront-ils conscience de leurs force et pouvoir? A la lumière de ce chapitre, il semble bien que les rapports entre environnement voire écologisme et développement alternatif soient indissociables dans une perspective de changement social.

NOTES ET REFERENCES

1. Comme le dit BOOKCHIN (1976), il ne saurait y avoir d'écologie naturelle sans écologie sociale.
2. COMMONER, BOOCKCHIN, BOSQUET, DANSEREAU, DORST, DUMONT, SAMUEL et SCHUMACHER ont établi, entre autres, l'existence d'une crise écologique.
3. La nature n'a pas un caractère sacré intouchable du point de vue de l'écologie. Pierre DANSEREAU (1973) croit qu'elle a une capacité d'adaptation. L'écologie ne s'oppose pas intrinsèquement à l'économie mais impose des restrictions à l'activité économique qui ne devrait pas détruire plus qu'elle ne produit ou hypothéquer lourdement l'avenir de son mode de production capitaliste.
4. Au sujet du processus créatif, DUBOS (1982: 251) dira : "l'interaction réussie entre une population et les environnements physiques sociaux dans lesquels elle se développe implique l'émergence d'attitudes, de qualités et structures qui s'additionnent jusqu'à produire un processus créatif".
5. Ce rapport qui est le fruit d'un collectif d'une centaine de chercheurs, ne se définit "ni comme un manifeste, ni comme un travail d'universitaire". Il s'adressait d'abord à ceux qui influencent la direction des affaires du monde c'est-à-dire aux hommes d'Etat. Ce qui à mon avis révèle un paradoxe quant au contenu du rapport.
6. J'attribue cette expression à TOFFLER (1980) qui la publicisa dans un de ses livres, où il fait en quelque sorte l'apologie de la société post-industrielle et de son mode de production capitaliste.
7. Ces conditions ne peuvent être envisagées sans référence aux valeurs et au mode de vie. A ce sujet voir l'article de Sachs sur le potentiel de développement endogène.
8. Au contraire nous croyons que la complexité et l'interdépendance des sociétés actuelles nécessitent des interactions continues.
9. Redéploiement industriel et planification régionale, Montréal, U.de Montréal, 1985, p.297
10. Nous parlons de postulats dans le sens de grands principes qui guident l'écologisme et le projet écologiste.
11. Les références les plus connues à ce sujet sont celles des nationalistes basques et bretons.
12. D'autres auteurs ont exploré le thème des technologies dites libératrices, tels GOODMAN, BOOKCHIN, ROSNAY et ROSANVALLON.
13. Comme disait un militant: "même si pas grand-monde a lu Small is beautiful, on a su tout de suite qu'est-ce que ça voulait

dire."

14. Dans ce contexte, le territoire pourrait-il redevenir un lieu de cohérence et d'identité ? Car selon certains auteurs, dont MULLER (1984) notre société marque la fin du local comme lieu de mise en cohérence. Les mécanismes de reproduction relativement autonomes découleraient davantage d'un secteur d'activités.
15. La notion de pays telle qu'employée en France réfère à un espace d'identité culturelle et collective.

CHAPITRE II

LE MOUVEMENT ECOLOGISTE SAGAMIEN: DES INTERVENTIONS INSCRITES DANS UN LIEU D'EXPERIMENTATION ALTERNATIF

La lutte écologique n'est pas une fin en soi,
c'est une étape.

BOSQUET ET GORZ (1978)

Le chapitre précédent aura permis d'établir nos références théoriques. Le chapitre II introduit quelques données empiriques sur le mouvement écologiste régional dans le contexte d'une région périphérique: le Saguenay—Lac-Saint-Jean. Certes toutes les interventions écologistes ne s'inscrivent pas nécessairement dans un rapport conflictuel avec la logique dominante, mais la dimension revendicative est partie intégrante de ce mouvement. C'est pourquoi nous avons choisi d'observer deux interventions menées par deux groupes écologistes; elles nous semblaient majeures tant par leur ampleur que par les enjeux politico-économiques contenus. Par conséquent, à la lumière de ces deux luttes, il sera possible d'envisager si oui ou non l'écologisme s'inscrit dans une mouvance sociale plus large, dont les pratiques sont susceptibles d'actualiser, à long terme, un nouveau projet de société. L'écologisme représente-t-il un des chemins emprunté par l'alternative sociale, vu comme un modèle de développement endogène ou autonome à la fois local et global? Afin d'éclaircir davantage cette question nous avons procédé à une sorte de fresque historique soulignant les étapes marquantes du mouvement écologiste international/national/régional. Nous verrons ainsi que la présence de ce mouvement au niveau régional n'est pas un fait unique et isolé; il traverse à peu près toutes les sociétés industrialisées.

Nous avons établi à l'aide d'un tableau synoptique comparatif, les principaux temps forts du mouvement écologiste (tableau 1). Quatre itinéraires ont été choisis, deux européens, français et allemand, et deux américains à savoir québécois et sagamien. En fait, l'objectif est de situer le mouvement écologiste sagamien par rapport à l'ensemble du mouvement. Par la suite, deux études de cas ont été retenues, à savoir les luttes menées par le Comité de protection de l'Ashuapmouchouan et le Comité de l'environnement de Chicoutimi.

2.1 ALTERNATIVES SOCIALES ET ECOLOGISME

L'espoir de dépasser la crise de civilisation pour atteindre un autre développement, répondant aux besoins fondamentaux et sociaux des collectivités tant au plan local que global et harmonieux avec la nature, s'avère un défi de taille pour les présentes générations. Pour de nombreuses chercheures et praticiennes, l'enracinement du projet de société alternatif, caractérisé par des pratiques autogestionnaires et par une volonté de vivre autrement, est de plus en plus visible. La promotion de l'alternative sociale serait portée par de nombreux mouvements sociaux qui traversent les présentes sociétés postindustrielles en mutation (1). Nous empruntons à GRAWITZ (1981: 251) la définition de mouvement social, qui s'applique dans ce cas-ci au contexte québécois: "Groupe plus ou moins large et organisé poursuivant un but de changement. Moins structuré qu'un parti politique et au départ sans objectif parlementaire".

Historiquement, la notion d'alternatif est apparue dans la langue allemande en 1975. Il désignait alors un certain type de vie et

de travail en petits groupes, dans le cadre de projets où l'autonomie et l'application des technologies douces étaient au centre des actions.

Dans les sociétés industrialisées, on peut constater, depuis une dizaine d'années, l'apparition de regroupements sociaux qui se mobilisent autour des fronts de luttes qui touchent le plus souvent les conditions de vie ou le champ de la reproduction sociale. Pour faire une brève évocation de ce large éventail de luttes, mentionnons celles liées au logement, au transport en commun, à la protection de l'environnement, au désarmement, à l'amélioration des conditions de vie des femmes, des jeunes, des communautés ethniques, des chômeurs et des handicapés; et d'autres encore qui travaillent dans le champ de la santé holistique, de l'éducation alternative, de l'alimentation naturelle, de l'autoconstruction et de la solidarité internationale. Tous ces "espaces de rassemblement" (MELLUCI, 1984) marquent par leurs pratiques et leur projet, à des degrés divers, leur environnement physique, politique et social. Si aucun de ces groupes ou mouvements ne semble avoir accédé au titre de véritable mouvement social capable de révolutionner les rapports de force et le mode de production actuels, nous faisons l'hypothèse que tous ou presque participent à une même mouvance sociale caractérisée par une volonté de transformer, de maîtriser leur destin tant individuel que collectif.

A ce titre, ils expérimentent un mode de vie et concrétisent l'objectif ultime des alternatifs traduit par la périphrase "TRAVAILLER AUTREMENT, VIVRE AUTREMENT".

Il sera possible d'observer, tout au long de cette étude, que le mouvement écologiste s'inscrit dans cette mouvance alternative, malgré le caractère éclaté de celle-ci. Il s'associerait à ce nouveau paradigme des "Enfants du Verseau", tel que décrit par FERGUSON (1982). Selon plusieurs auteurs, il serait même au confluent de plusieurs autres courants: le tiermondiste, le féministe, le régionaliste, le pacifiste et le systémiste (2).

Toutefois, ce qui fait l'intérêt de cette recherche, c'est l'analyse spécifique d'une des facettes du mouvement alternatif, soit les pratiques écologistes à l'échelle régionale. Comment marquent-elles les écosystèmes naturels et sociaux? En d'autres termes, quel est l'ancrage social et l'impact spatial du mouvement écologiste aux micro-niveaux local et régional? Dans le champ du politique, constitue-t-il une force susceptible de renouveler la société civile et de mettre en oeuvre une alternative sociale ? Car le questionnement que pose l'écologisme relèverait directement du politique. A la suite de GORZ (1978), nous soutenons que l'écologisme est un levier politique qui alimente l'activité du mouvement écologiste.

2.2 EMERGENCE DU MOUVEMENT ECOLOGISTE INTERNATIONAL, NATIONAL ET REGIONAL

Au plan de la recherche, le mouvement écologiste constitue un objet privilégié d'analyse pour l'écologie sociale, ou ce que les

sociologues américains appellent la sociologie de l'environnement (3). Or, l'étude d'un mouvement social et sa signification nécessitent une profondeur historique. A cette fin, examinons l'évolution du mouvement écologiste dès ses débuts jusqu'à aujourd'hui (tableau 1). Mais au préalable définissons avec VAILLANCOURT le mouvement écologiste.

Le mouvement écologique québécois est un ensemble disparate d'associations, de groupes et d'individus qui ont été surtout intéressés depuis une douzaine d'années, par les problèmes de la pollution de l'air, de l'eau et des sols, par la question du gaspillage et de la pénurie des ressources naturelles (surtout énergétiques), par le danger de la contamination radioactive, et, plus récemment, par les problèmes des déchets toxiques et des pluies acides, en somme, par les questions fondamentales de la qualité de la vie et de plus en plus de la simple survie de l'humanité (VAILLANCOURT, 1982: 126).

2.2.1. L'histoire du mouvement écologiste

En Europe comme aux Etats-Unis, les ancêtres des groupes écologistes actuels remontent aux "pêcheurs à la ligne" et aux naturalistes (VADROT, 1973). Notons qu'au Québec, dans les années 60, plusieurs associations de chasse et de pêche, de jeunes naturalistes (4-H, Scouts et Guides), de sociétés horticoles, de consommatrices et d'étudiantes se préoccupent de près ou de loin de la préservation du milieu naturel ou du tissu urbain. Mais, il faudra attendre le début des années 70 pour voir apparaître à Montréal les premiers groupes écologistes et vers la fin de cette décennie pour les voir au Saguenay—Lac-Saint-Jean (SLSJ) (Tableau 1).

En France, le mouvement écologiste hérite des événements de Mai 68. En 1968 apparaît le regroupement des Sociétés de la protection de la nature, et en 1971 une politicisation du mouvement, notamment à partir de la question de l'énergie nucléaire avec les

Amies-de-la-terre. Les premières actions politiques du mouvement écologiste européen en France et en Allemagne prennent la forme de manifestations anti-nucléaires, suite aux projets gouvernementaux de construction des centrales nucléaires pour des fins domestiques.

En Amérique du Nord, notamment au Québec, l'éveil de la sensibilité écologiste se développe dès le début des années 70. Des associations se forment à Montréal, dont l'objet principal est la défense de l'environnement: S.V.P., S.T.O.P., Sauvons Montréal et Espaces Verts. Ici comme ailleurs la prise de conscience écologiste s'accompagne d'une presse écologiste étayée. C'est aussi de la question énergétique que naîtra en 1973 l'écologisme québécois à Montréal. Au SLSJ, l'éveil de la sensibilité écologiste est portée par l'association féminine de l'AFEAS jusqu'en 1978. Le premier Conseil régional de l'environnement (CRE) du Québec sera créé au SLSJ en 1973 par un arrêté en conseil, mais ne sera pas immédiatement actif.

L'année 1974 polarise une autre étape du mouvement écologiste international, puisque René Dumont se présente aux élections présidentielles françaises et obtient 3% des votes. Sur le terrain, en France comme en Allemagne, les actions anti-nucléaires se multiplient. On situe le démarrage du mouvement anti-nucléaire en 1975 (VAILLANCOURT, 1982). La lutte contre le nucléaire se durcit - attaques à la bombe - et trouve son paroxysme à Malville (France), où se produit la mort d'un manifestant. La lutte contre le nucléaire s'étend à l'ensemble de l'Europe et en 1977 un réseau européen d'information anti-nucléaire se constitue. Du côté français, les forces écologistes s'investissent et présentent des candidats aux cantonales (1976) et aux législatives (1978), où d'ailleurs ils essuieront échec sur échec. En

Allemagne, la politisation est plus tardive mais plus solide: une coalition écologique favorise l'obtention de sièges à des élections locales (1979) et en 1980 se constitue un parti vert national. Mentionnons que ce parti retrouve ses assises dans l'ensemble du mouvement alternatif allemand, qui connaît une envergure décisive à la fin des années 70 particulièrement à Berlin.

Le mouvement écologiste québécois prend forme définitivement en 1977 (VAILLANCOURT 1982). C'est à la question énergétique globale et pas seulement au problème nucléaire que répond le premier Front commun écologiste regroupant quelque 50 associations (1979) (4). Précédemment, soit en 1974 et 1978, deux tentatives de regroupement pour la protection de l'environnement avaient lieu. La dernière donne naissance à un premier manifeste écologiste québécois. Ici aussi le nucléaire traverse les préoccupations écologistes: le Front commun pour un débat public sur l'énergie en témoigne (5).

Au niveau régional, les années 1977-78 voient apparaître les premiers comités locaux à vocation environnementale. En fait, suite à un projet fédéral d'emplois parrainé par L'AFEAS, le thème de la protection de l'environnement donne lieu à une vaste animation régionale et à la création de comités locaux d'environnement dans chacune des municipalités du SLSJ. Une première tentative régionale de regroupement des écologistes se produira à l'Île-du-Repo (Saint-Coeur-de-Marie), au cours de l'année 1978. Un an plus tard, les luttes écologistes démarrent et s'attaquent à des projets étatiques, tel le réaménagement portuaire de Chicoutimi.

Une intensification de l'activité du mouvement écologiste semble s'effectuer au début des années 80, particulièrement en Europe. En

effet, on peut noter l'apparition et l'alliance avec le mouvement pacifiste, la création d'un parti vert en Allemagne, l'élection des Verts dans tous les parlements régionaux allemands. Nombreuses manifestations pacifistes, rencontres internationales des militantes anti-nucléaires et pacifistes, relance du débat nucléaire et obtention du ralentissement du programme allemand, échec des écologistes aux présidentielles françaises, autant d'évènements qui ont marqué le début de la présente décennie. Mais, l'événement majeur international est sans doute l'entrée de 26 Verts au Bundestag (1983). La percée des Verts en Allemagne contraste avec l'échec des Verts aux législatives de France (6). En 1984, c'est l'alliance des Verts et des socialistes de Hesse (Allemagne) et le regroupement des écologistes au sein du Parlement européen.

Au Québec, dans la présente décennie, le mouvement écologiste s'accentue: plusieurs organismes écologistes se créent et comptent dans leur rang des jeunes militantes chômeuses-diplômées. Une troisième tentative pour la création d'un Réseau écologiste avorte. Cependant, le Sommet populaire de Montréal (1980) devient l'occasion d'une alliance ponctuelle entre les mouvements écologiste et ouvrier, du moins à Montréal (VAILLANCOURT, 1982). Le Front commun pour un débat public sur l'énergie, créé en 1979, poursuit ses activités. Il refuse de participer à la Commission parlementaire sur l'Hydro-Québec et organise en 1981 un colloque d'importance. En 1982-83, les pluies acides, les produits et sites toxiques ainsi que l'arrosage de la tordeuse des bourgeons d'épinette donnent lieu à des manifestations au Parlement, à une intense campagne provinciale de publicité ou à la présentation de mémoires aux audiences

publiques. Quant au regroupement national, après trois tentatives, le Réseau se développe et se consolide finalement en 1982. La question de l'arrosage de la tordeuse des bourgeons d'épinette et par conséquence la gestion de la forêt amènera la création du Regroupement pour un Québec vert (1984) réunissant travailleurs de la forêt et écologistes.

Les thèmes qui prévalent au plan national se retrouvent aussi au plan régional, mais plutôt comme trame de fond. Car le plus souvent, les mobilisations écologistes régionales majeures portent sur des problèmes locaux touchant le territoire: l'autoroute Alma-La Baie, l'érosion des berges du lac Saint-Jean, le harnachement de l'Ashuapmouchouan, le Sommet sur le développement et l'économie, le réaménagement portuaire, le champ de tir, etc.. L'année 1980 consolide définitivement le mouvement écologiste régional. Les écologistes se réapproprient le Conseil régional de l'environnement (CRE). Les forces opposées à l'autoroute se regroupent. Un colloque régional sur les stratégies de l'eau, dans le cadre de l'UNESCO et en collaboration avec Télé-Université, réunit nombre d'écologistes. L'année suivante une offensive pour la protection de l'Ashuapmouchouan est amorcée par un comité formé spécialement à cet effet. Du côté de la récupération-recyclage, deux organismes sous-régionaux se mettent en branle. En 1982, notons la formation et la participation des écologistes aux Tables de concertation sur Parc Saguenay et la récupération-recyclage etc.. La question mondiale du désarmement nucléaire est posée aux citoyens d'Alma, lors d'un référendum municipal: elle remporte l'adhésion d'une large majorité (1983). Un an plus tard, le premier candidat écologiste y remporte un siège aux

municipales. En sus des dossiers liés à la protection de l'environnement, les écologistes prendront part en 1984 au débat sur le développement et l'économie: ils tentent d'abord un rapprochement avec les groupes populaires et communautaires afin de présenter une position commune au Sommet sur le développement et l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean (mai 1984). Par la suite, ils organisent une Table sectorielle sur l'environnement et participent au Sommet. Au niveau politique, les écologistes articulent une réflexion dès 1983; en novembre 1984, une rencontre élargie est convoquée par les écologistes, sur le thème du vide politique. De cette rencontre ressortirent trois préoccupations majeures que l'on peut résumer par les trois mots suivants: mouvement, progressif, régional.

En guise de conclusion sur l'évolution du mouvement écologiste, retracons quelques points de convergences et de divergences que nous suggère ce tableau synoptique comparatif Europe/ Québec/ région du SLSJ. Premièrement, les étapes traversées par le mouvement sont à peu près similaires, sauf que dans la région, le démarrage survient quelques dix ans plus tard qu'en France. Deuxièmement, au Québec comme en France, la naissance de l'écologisme s'est cristallisée sur la question de la production énergétique de consommation. Troisièmement, le mouvement écologiste européen s'engage rapidement dans la lutte électorale, tandis qu'au Québec, exception faite du candidat municipal almatois, l'engagement électoral n'a guère débordé, du moins jusqu'en 1984, le questionnement interne et une participation active lors des élections de certaines municipalités.

TABLEAU I

EVOLUTION SYNOPTIQUE COMPARATIVE DU MOUVEMENT ECOLOGIQUE 1968 - 1984

	Europe (France - Allemagne de l'Ouest)	Québec	Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean
1968	.Regroupement des sociétés de protection de la nature en fédération (F)		
1970		.Fondation de SVP et STOP Montréal .Première publication de la presse écologique	.Eveil de la sensibilité écologiste par le biais de l'AFEAS
1971	.Politisation de l'action des Amis-de-la-terre .Première manifestation anti-nucléaire (F)(A) .Première revue écologique anti-nucléaire (F)	.Fondation de Sauvons Montréal et Espaces verts	
1972		.Pressions pour l'obtention de loi sur qualité de l'environnement	.Arrêté en conseil: création de CRE
1973	.Naissance de 2 journaux écologistes (F)	.Naissance de l'écologisme sur la question énergétique	
1974	.Candidature de René Dumont aux élections présidentielles (3%) (F) .Actions et publications anti-nucléaires (F)	.Première tentative de regroupement pour la protection de l'environnement (RQPE)	
1975	.Perte de procès contre la construction du réacteur nucléaire (F) .Occupation du site centrale nucléaire (F) .Démarrage décisif du mouvement anti-nucléaire (A)(F)	.Question énergie nucléaire: préoccupation majeure .Regroupement pan-canadien sur cette question	
1976	.Après campagne des Amis-de-la-terre, interdiction du défoliant 2-4-5-7 (F) .Présence des candidats écologistes aux élections cantonales (F) .Association européenne d'écologistes: ECOROPA .Manifestation sur site de BROKDORF (A)		
1977	.Attaques à la bombe sur sites (F) .Manifestation centrale de Malville-1 mort (F) .Création d'un réseau européen d'information anti-nucléaire (A)	.Démarrage du mouvement écologique avec présentation de mémoire dans les commissions parlementaires sur l'énergie .Première manifestation anti-nucléaire à Gentilly (800 personnes) .Formation d'un front anti-nucléaire	.Projet d'emplois: assainissement et environnement régional qui a pour but de créer des comités d'environnement dans chaque municipalité de la région
1978	.Coalition écologique aux élections locales .Echec aux législatives pour forces anti-nucléaires (F) .Démarrage du mouvement alternatif (A)	.Deuxième tentative de regroupement écologique (Lac St-Joseph); publication d'un manifeste écologique .Création de l'alliance Tournesol .Fondation des Amis-de-la-terre (Québec)	.Création des premiers comités locaux à vocation environnementale
1979 SIEGES AUX ELECTIONS LOCALES (BREMEN) (A)		.Création d'un front commun pour un débat public sur l'énergie (50 associations)	.Première tentative de regroupement régional des écologistes (Ile-du-repos) .Offensive sur le réaménagement portuaire
1980	.Rencontre internationale des militants anti-nucléaires .Naissance du mouvement pacifiste (A-F) .Constitution du Parti Vert (A) .Reprise du débat nucléaire (A) .Occupation symbolique du site Gorleben (A) .Obtention du ralentissement du programme nucléaire (A)	.Emergence d'une nouvelle génération de jeunes diplômés militant pour la protection de l'environnement .Troisième tentative pour création d'un réseau écologiste .Rencontres entre le mouvement ouvrier et écologiste à la suite du Sommet populaire de Montréal	.Regroupement des forces opposées à l'autoroute Alma-La Baie (FOPA) .Mémoires contre l'autoroute .Colloque Sagamie sur les stratégies de l'eau .Offensive pour la protection de l'Ashuapmouchouan
1981	.Tous les parlements régionaux comptent des Verts (A) .Echec aux élections présidentielles (F)	.Refus des groupes de participer à la commission parlementaire de l'Hydro-Québec .Colloque organisé par le Front commun pour un débat public sur l'énergie	.Démarrage décisif du mouvement écologique régional .Première rencontre régionale de tous les groupes environnementaux actifs .Actions des organismes régionaux et récupération-recyclage
1982	.Manifestations pacifistes (F-A) .Alliance entre écologistes et pacifistes (F-A) .Manifestation internationale des écologistes et pacifistes aux Nations-Unies	.Manifestation devant le parlement contre les pluies acides .Colloque écologique de Ste-Luce-sur-Mer .Campagne de SVP contre les produits et sites toxiques .Création et développement du Réseau .Sommet populaire 2: comité écologie, économie, emploi	.Regroupement régional de tous les utilisateurs du lac Saint-Jean .Participation aux tables de concertation .Préparatifs pour les audiences publiques sur l'érosion des berges du lac Saint-Jean
1983	.Entrée de 26 Verts (6%) au Bundestag (A) .Echec des écologistes aux législatives (F)	.Manifestation écologique des Amis-de-la-terre .Participations aux audiences publiques du BAPE sur l'arrosage de la tordeuse de bourgeons d'épinette (idem84)	.Campagne contre l'armement .Référendum positif sur le désarmement à Alma .L'opposition s'organise contre le champ de tir à l'Ascension .Rapprochement avec les groupes populaires et communautaires: la question du Sommet .Colloque régional de récupération-recyclage
1984	.Alliance des Verts et socialistes de Messe (A) .Regroupement des partis verts d'Europe au Parlement Européen	.Regroupement pour un Québec Vert (RQV) .Présentation de quelques candidats verts aux fédérales	.Election du 1er candidat écologiste aux municipales d'Alma .Participation des écologistes au Sommet sur le développement et l'économie de la région 02 .Création d'organismes voués au pacifisme .Participation à la consultation sur le "Choix des régions"

2.3. LES CAS DU HARNACHEMENT DE L'ASHUAPMOUCHOUAN ET DU REAMENAGEMENT PORTUAIRE A CHICOUTIMI

Comme nous l'avons dit, toutes les actions écologistes ne débouchent pas sur une lutte ou un conflit touchant le cadre de vie. Cependant, la dimension conflictuelle fait partie de plusieurs pratiques écologistes (cf. chapitre III). C'est pourquoi nous avons choisi d'illustrer les revendications écologistes et le rôle de ces dernières sur l'orientation de projets étatiques par deux exemples concrets.

2.3.1. Le Réaménagement portuaire à Chicoutimi

"Il aura fallu attendre quarante ans pour que les citoyens de Chicoutimi puissent redécouvrir leur Saguenay sans réservoirs de pétrole dans le centre-ville. Mais, pour combien de temps encore pourront-ils l'admirer, puisque le béton et le bitume pourront bientôt dominer tout le paysage?" (COMITE DE L'ENVIRONNEMENT DE CHICOUTIMI, 1984). Nous sommes en mars 1984 et le Comité de l'environnement répond à l'annonce du député fédéral libéral d'investir 5 millions pour une marina et un édifice à bureaux. Premiers jalons du réaménagement de la zone portuaire, cet investissement a comme objectif d'inciter les capitaux privés à développer eux-mêmes cette zone (7). Dans un communiqué de presse, les écologistes affirmeront qu'un territoire comme celui-là est public et que son aménagement "n'appartient pas qu'aux commerçants, entrepreneurs et politiciens, mais que c'est l'affaire d'une population entière qui désire participer à son développement".

Essentiellement, le Comité de l'environnement de Chicoutimi (C.E.C.) revendique depuis 1979 que ce site exceptionnel sur les rives du Saguenay devienne un espace communautaire au sens où il doit être accessible à l'ensemble des citoyens et non à une élite privilégiée. La notion d'accessibilité est au cœur de cette lutte écologiste: dans ce cas, elle renvoie à un espace démocratisé (espaces consacrés à la culture, au plein-air et aux loisirs, espaces verts) servant des intérêts collectifs en opposition à un espace privatisé (hôtel, marina, condominium, centre des congrès) servant des intérêts privés. Afin que la population locale et celle de la conurbation aient droit à la pleine jouissance de ce territoire urbain, le C.E.C. a produit nombre d'interventions dont deux mémoires (1979 et 1984) et un plan d'aménagement. Avec ces outils, il a fait nombre de représentations auprès des fonctionnaires et élus. Principalement il informe, sensibilise la population sur les enjeux du dossier et ses propositions. En novembre 1984, une coalition d'organismes socio-économiques se forme. Le CEC a constaté dès le départ, c'est-à-dire du moment où le fédéral présenta publiquement sa maquette (1978), que l'ex-zone portuaire servirait d'exutoire aux problèmes commerciaux du centre-ville et que le bord du Saguenay risquerait d'être utilisé seulement par une minorité et non par l'ensemble des citoyens de Chicoutimi et des environs (8). Très tôt, il s'aperçoit aussi qu'un des principaux obstacles pour la réalisation du "Parc du vieux havre" (la zone a ainsi été baptisée par le C.E.C.) était de vaincre le manque de confiance de la population à voir changer quelque chose. Le Comité croit que la population doit se sentir concernée au point de prendre position, ou du moins de se manifester. En somme, le

Comité tente de faire entendre un autre point de vue plus proche des besoins de la population locale et d'exercer des pressions pour que le projet tel que présenté par la SCHL puisse changer.

A ce moment-ci, le dossier étant encore en pleine évolution, on pourrait dire que c'est jusqu'à maintenant en termes de sensibilisation et de créativité que se situe la principale victoire du C.E.C.. En effet, malgré la complexité du dossier due entre autres au chevauchement des trois niveaux de gouvernement, à la présence des technocrates, et à l'alliance entre l'élite bourgeoise locale et la mairie, le C.E.C. a réussi:

- 1) à obtenir, à la suite d'une demande, des audiences publiques sur ce dossier,
- 2) à élargir le débat en dehors des coulisses, c'est-à-dire à le rendre public tout en apportant un nouveau contenu (9),
- 3) à redonner confiance à la population en lui permettant de se prononcer sur la question lors d'événements publics et par le biais d'une pétition,
- 4) à inciter le Conseil municipal à prendre part au débat, en ne laissant pas les décisions d'aménagement entre les mains exclusives du fédéral ou des stricts intérêts privés. (10) .
- 5) à proposer un autre schéma d'aménagement qui corresponde à un autre modèle de développement axé sur la prudence écologique et la satisfaction de besoins socio-récréatifs. Le C.E.C. propose alors de faire de ce territoire non seulement un parc, milieu de vie, mais aussi un projet de développement local.
- 6) à semer le doute quant au bien-fondé du projet tel que présenté par le pouvoir en place.

En novembre 1984, le député fédéral, M. Harvey, annonce que les argents qui devaient être consacrés à une marina seraient transférés à l'aménagement d'un centre communautaire, soit le recyclage du vieil entrepôt. Certes, le C.E.C. s'est réjoui de cette décision, car il s'était, le premier, opposé à cette marina jugée injustifiée. On pourrait voir là une influence marquante de l'intervention du C.E.C.. Mais, la lecture objective de la conjoncture économique et politique, entre autres l'arrivée d'un nouveau gouvernement à Ottawa et un contexte de coupures budgétaires fédérales peuvent expliquer tout autant cette nouvelle position. La réthorique du député voulant qu'on ne puisse accorder "des millions pour la marina de quelques privilégiés" pourrait n'être que conjoncturelle. Cette situation favorable aux revendications des écologistes, nous rappelle un autre dossier, celui du harnachement de l'Ashuapmouchouan, où la conjoncture économique récessionniste a joué un rôle déterminant dans l'orientation décisive du projet.

2.3.2. Le cas du harnachement de l'Ashuapmouchouan

En 1980, l'Hydro-Québec met de l'avant un projet de harnachement de la rivière Ashuapmouchouan. Comme le projet n'était prévu que pour la fin des années 80 et impliquait des travaux de l'ordre de deux millions de dollars, une consultation régionale fut mise sur pied par l'Hydro. A grand renfort de publicité, l'Hydro entreprend une tournée régionale en vantant les retombées économiques d'un tel investissement, en faisant miroiter la création d'emplois et en minimisant l'impact écologique (11).

Dès lors, des écologistes réagissent vivement et forment le

Comité de protection de l'Ashuapmouchouan (C.P.A.). Il était alors composé principalement de membres des comités d'environnement locaux, notamment celui d'Alma et St-Félicien, et de l'Association des biologistes du SLSJ (Trottier, 1984:17). La tâche de lutter contre le projet de barrage énoncé par l'entreprise d'Etat, de ne pas "assister en spectateur au développement de notre région " et de redonner confiance aux gens s'avéraient un défi de taille pour les opposants. Le C.P.A. s'attaqua donc à étoffer un dossier qui se voulait une alternative aux propositions de l'Hydro et qui proposait la protection et la mise en valeur du potentiel récréo-touristique de la rivière. Cette prise de position remettait en cause le modèle de développement dominant axé sur l'exploitation d'une ressource naturelle indépendamment des dommages causés aux écosystèmes. Le défi auquel s'attaquait le C.P.A. était de prouver que énergie et capitaux n'égalaien pas développement mais plutôt sous-développement.

Après l'analyse des interventions du C.P.A., nous constatons que la contribution visible des écologistes s'est manifestée ainsi, en terme d'impact:

- 1) dès le départ, le C.P.A. réussit à faire prolonger la période allouée à la consultation,
- 2) le C.P.A. contribue à alimenter le débat et donc de mettre en lumière les enjeux de ce type de développement (12),
- 3) il parvient à sensibiliser les populations locales (cf. une pétition de 11,000 noms) et,
- 4) à ébranler la crédibilité de l'Hydro en mettant en doute les fondements de son argumentation.

La victoire des écologistes résulte sans aucun doute en

bonne partie de leur dynamisme et conviction et de l'alliance qu'ils ont su établir avec d'autres organismes, notamment l'Association de chasse et pêche du Lac (13). Notons l'appui des Montagnais de Pointe-Bleue, du ministère du Loisir chasse et pêche (MLCP), de la Donahue, de la Fédération québécoise de canot-camping et des Conseils régionaux (CR), sauf le Conseil régional de développement. La position écologiste aura servi d'étincelle à un mouvement plus large.

Néanmoins, l'abandon du projet de barrage hydro-électrique sur l'Ashuapmouchouan en 1983 ne peut pas être attribué exclusivement au travail des écologistes. En effet, le contexte de récession économique qui a sévi depuis 1980, la baisse de consommation d'électricité, le surplus québécois d'électricité, l'abandon par l'Hydro de toute nouvelle mise en chantier d'ici 1988 constituent autant de facteurs qui auront été déterminants dans le cas de l'arrêt du projet d'harnachement de l'Ashuapmouchouan.

Aux yeux de la population régionale, l'association entre l'abandon du projet de l'Hydro et l'opposition des écologistes n'aura-t-elle pas été directe? Et de façon sensible, la proposition par le CPA d'une rivière-patrimoine (en référence avec un programme national de rivières-patrimoines), qui permet la préservation de la populaire ouananiche et son exploitation à des fins touristiques n'aurait-elle pas réveillé, chez la population régionale, particulièrement jeannoise, des sentiments d'appartenance territoriale et d'identité culturelle? (14). Aujourd'hui en 1985, ce sont les municipalités avoisinantes qui réclament une rivière-patrimoine.

En guise de conclusion à ce chapitre, force nous est de constater que le mouvement écologiste régional n'a pas surgi comme

fleur solitaire au champ. Il participe à une sorte de mouvance alternative qui entraîne avec elle non seulement un mode de vie convivial mais un rapport de force qui est susceptible d'actualiser une AUTRE logique du développement. Les manifestations de la lutte écologiste en Sagamie s'inscrivent dans un lieu d'expérimentation sociale qui reflète une tentative de la part des populations locales pour participer à leur propre développement et même y infléchir une direction, vers un développement local, autonome et transversal. S'il n'est pas évident, à cette étape-ci, que l'action conjugée des groupes écologistes puissent amener un changement historique social, il est au moins difficile de nier leur rôle "déclencheur" dans la réorientation de projets sur le terrain, dans la perspective d'un développement alternatif. Les interventions des écologistes témoignent, du moins dans les deux cas étudiés, d'une volonté de rupture dans le modèle dominant de développement et un effort de mise en place de propositions concrètes étoffées pouvant faire contrepoids aux projets déposés par le pouvoir étatique en place.

NOTES ET REFERENCES

1. A ce sujet voir les travaux de FERGUSON (1981), BOOKCHIN (1976), HOUÉE (1984), ILLICH (1973, 1975) et VAILLANCOURT (1982).
2. A cet effet, la revue Contretemps, vol.1 no.2 1984, est fort évocatrice.
3. Sociologie et Sociétés, vol.XIII, no.1, Montréal, PUM, 1981, p.5
4. Il faut dire qu'à ce moment le Québec ne compte qu'une centrale nucléaire, soit Gentilly.
5. Il arrache au gouvernement québécois un moratoire sur cette question.
6. Il y plusieurs raisons pouvant expliquer cet échec politique des écologistes français, notamment leurs divisions et déchirements internes.
7. La stratégie de développement poursuivie par le gouvernement fédéral était alors la suivante: investissons d'abord quelques millions et par la suite nous attirerons les investissements privés sur cette zone . Pour vérifier cette stratégie, il s'agit de consulter les comptes rendus de la conférence de presse d'avril 84 de M. Marcel Dionne.
8. Ces références viennent des procès-verbaux du C.E.C.
9. Nous appuyons cette affirmation sur le fait que plusieurs organismes communautaires ont présenté des mémoires pour la première fois sur cette question en mai 84.
10. A cet effet, nous avons pu assister à un début de division au sein du Conseil municipal sur la question du réaménagement portuaire à partir du printemps 84 (cf. Le Quotidien).
11. Voir le mémoire de maîtrise en études régionales de Denis Trottier: le harnachement de l'Ashuapmouchouan le projet du siècle! "Ousse qu'on s'en va? Examen d'un cas de maldéveloppement régional, novembre 1983, UQAC.
12. Au sujet du rôle du CPA dans le dossier, Denis Trottier dira : "Un des plus grands mérites qu'aura eu le CPA fut sans aucun doute de forcer un grand nombre de gens et de corporations à se prononcer sur le sujet. A mon avis, n'eut été notre présence, le débat aurait sans aucun doute été très court, sinon presqu'absent." TROTTIER, 1984: 42.
13. Le Quotidien, 2/05/84.
14. Au sujet du rapport entre identité culturelle et maldéveloppement régional, voir le livre de GUINDANI et BASSAND, 1982.

CHAPITRE III

PORTRAIT DE PRATIQUES ECOLOGISTES EN SAGAMIE

Ce chapitre présente le cœur de notre étude empirique, réalisée à l'aide d'une enquête par questionnaire (annexe), conçue dans le cadre du projet de recherche sur le désengagement de l'Etat et la contribution des regroupements sociaux au développement autonome, financé par le FCAR et dirigé par Juan-Luis Klein. Le questionnaire a aussi été construit en fonction des objectifs spécifiques de notre recherche, c'est-à-dire ceux conduisant à la connaissance des pratiques et du fonctionnement des organismes environnementaux du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Il a été précédé d'une série d'entrevues collectives (1983). Cependant, toutes les données empiriques recueillies n'ont pas été utilisées.

Le questionnaire comporte au total 122 questions, fermées ou semi-ouvertes, administrées à 22 organismes environnementaux localisés dans l'ensemble de la région du SLSJ (voir figure 1). Le choix des organismes enquêtés s'est fait selon des critères précis: 1) avoir minimalement deux années d'existence, être en activité au cours des années 82-84, 2) avoir des membres et des élues, et 3) avoir un ou des buts liés à la protection de l'environnement. Nous avons aussi tenu compte de la provenance géographique des organismes, afin que l'échantillonnage soit représentatif de deux sous-régions: le Saguenay et le Lac-Saint-Jean. Il ne s'agit pas d'un échantillon stratifié et

aléatoire; mais les groupes rencontrés représentent les diverses formes existantes d'organismes environnementaux à savoir, le conseil régional, la corporation, le comité local, l'association et le comité de citoyennes. Le choix des groupes tient aussi compte des divers espaces territoriaux dans lesquels évoluent les pratiques des groupes, à savoir la localité, la sous-région et la région (tableau II).

Le répertoire environnemental du MENVIQ (1984) a servi de guide de référence au repérage. Ce répertoire fait état d'une centaine d'associations travaillant de près ou de loin dans le secteur environnement. Nous les avons localisés sur une carte (voir carte 1).

Quant au choix des répondantes au questionnaire, nous avons tenté de rejoindre la personne la mieux informée de l'histoire présente et passée de l'association, indépendamment de son rôle actuel dans l'organisation. Il s'agissait donc de rencontrer l'informatrice-clé; mais parfois il a fallu contacter plus d'une répondante pour obtenir l'information désirée, ce qui est dû à certaines caractéristiques inhérentes de l'organisation contactée: la mobilité des membres et du personnel, le bénévolat ainsi que la décentralisation des tâches.

LES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX AU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

1984

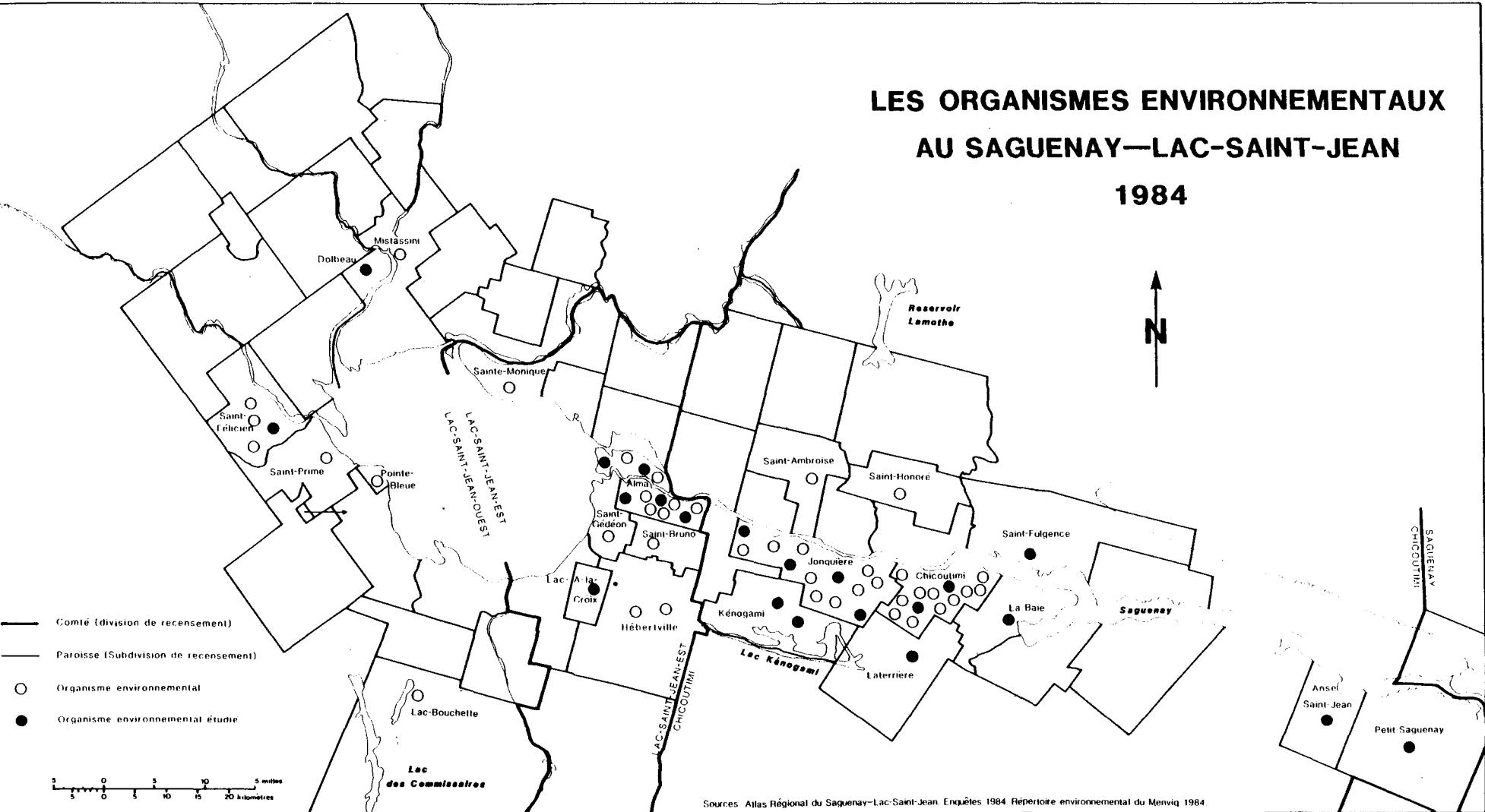
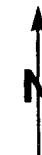


Figure 1

TABLEAU II

TYPES, PORTEE ET PROVENANCE DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX ETUDES

Type d'organismes	Portée *	Provenance**
1 comité d'environnement	sous-régionale	Haut-Saguenay
2 association	sous-régionale	Lac-Saint-Jean
3 corporation	sous-régionale	Haut-Saguenay
4 corporation	sous-régionale	Lac-Saint-Jean
5 conseil régional	régionale	Lac-Saint-Jean
6 association	régionale	Haut-Saguenay
7 association	locale	Haut-Saguenay
8 comité d'environnement	locale	Lac-Saint-Jean
9 corporation	locale	Haut-Saguenay
10 comité d'environnement	locale	Bas-Saguenay
11 corporation	locale	Haut-Saguenay
12 comité de citoyennes	locale	Haut-Saguenay
13 corporation	locale	Lac-Saint-Jean
14 comité d'environnement	locale	Lac-Saint-Jean
15 comité d'environnement	locale	Lac-Saint-Jean
16 comité d'environnement	locale	Haut-Saguenay
17 comité d'environnement	locale	Haut-Saguenay
18 comité d'environnement	locale	Bas-Saguenay
19 comité d'environnement	sous-régionale	Lac-Saint-Jean
20 corporation	régionale	Haut-Saguenay
21 comité d'environnement	locale	Bas-Saguenay
22 comité de citoyennes	locale	Haut-Saguenay

* On réfère ici à l'étendue territoriale maximale des pratiques

** Provenance établie selon l'adresse postale de l'organisme

Source: entrevues, 1984

La démarche méthodologique adoptée aura permis de cerner le contenu, l'orientation et la localisation d'un bon nombre de pratiques écologistes au Saguenay—Lac-Saint-Jean, depuis les années 78 jusqu'en 1984. Nous posons les questions suivantes:

- QUI? c'est-à-dire qui sont les membres de ces organismes?
- QUOI? c'est-à-dire quelles sont leurs pratiques?
- POURQUOI? c'est-à-dire quels sont les objectifs de chacune de ces pratiques et les buts généraux des organismes?
- COMMENT? c'est-à-dire quels sont les moyens d'intervention pour atteindre ces objectifs et quelle évaluation font les membres des résultats?
- OU? QUAND? c'est-à-dire quels sont les ancrages spatial et temporel des pratiques et des associations?

Plusieurs tableaux et figures viennent illustrer les données colligées ainsi que la corrélation entre certaines variables. Le présent chapitre aura donc un rôle davantage descriptif, bien qu'il soulèvera les quelques éléments d'analyse.

3.1. LE CONTENU DES PRATIQUES ECOLOGISTES: DE LA PROTECTION DE LA NATURE A LA REVENDICATION D'UN AUTRE DEVELOPPEMENT

Les écologistes n'ont jamais considéré que leur rôle se limitait à défendre la nature et l'environnement

LES AMI-E-S DE LA TERRE (1984:58)

La pratique désigne une activité concrète visant à modifier l'environnement (GRAWITZ 1981:290). Les pratiques écologistes désignent

des activités concrètes visant à modifier l'environnement naturel et social. Les pratiques s'inscrivent dans des champs d'intervention et supposent plusieurs interventions dont les objectifs sont précis.

L'ensemble des pratiques d'organismes environnementaux sagamiens, au cours des cinq dernières années, indique qu'il existe une grande diversité des dossiers traités et des objectifs visés par les interventions (voir tableau IV). En résumé, un organisme environnemental intervient sur deux plans, d'une part au plan de la mise en valeur d'un territoire donné (95%) par l'amélioration, la protection, la récupération ou son aménagement, et d'autre part au plan de l'éducation populaire (100%) (tableau III). 77% des organismes environnementaux présentent des pratiques d'aménagement tandis que seulement 9% s'occupent de récupération-recyclage. Les pratiques de mise en valeur du territoire peuvent affecter directement (ex: aménager une coulée) ou indirectement (ex: donner un avis sur le schéma d'aménagement) le territoire local et/ou sous-régional.

TABLEAU III

LES TYPES DE PRATIQUES DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX 1978-84

Types de Pratiques	nbre. d'organismes	% du total
éducation à l'environnement	22	100
mise en valeur d'un territoire	21	95
aménagement d'un territoire	17	77
récupération-recyclage	2	9

Source: Entrevues, 1984

Les pratiques éducatives font partie intégrante des buts généraux de tous les organismes étudiés (100%). Les pratiques éducatives renvoient à un travail à plus long terme et moins

perceptible dans ses résultats. Elles recouvrent une notion d'intérêt collectif en opposition à l'intérêt privé de type mercantile. Les pratiques éducatives visent dans l'ensemble à informer, sensibiliser la population en vue d'obtenir à long terme -implicitement ou explicitement- un changement de valeurs et de mentalités et d'enclencher un changement plus global. Dans 90% des cas (source, entrevues 84) les pratiques éducatives s'inscrivent dans une volonté d'un nouveau projet de société, c'est-à-dire dans une perspective plus ou moins explicite d'une société écologiste, telle que définie au chapitre I. Nous aborderons plus loin les pratiques éducatives de façon détaillée; regardons maintenant les pratiques territoriales, c'est-à-dire celles qui touchent directement ou indirectement un territoire.

3.1.1. Les pratiques territoriales des organismes environnementaux en Sagamie

1. Les champs d'intervention

Le tableau IV fait état des champs d'intervention couverts par les pratiques des 22 groupes écologistes étudiés (1). Par champ d'intervention nous désignons ici les thèmes et les problèmes sur lesquels se polarisent les pratiques de ces groupes. Ils ont été regroupés en dix catégories: les berges et les zones humides, les cours d'eau et l'eau potable, la forêt et la faune, les rejets et les sites industriels, les déchets et la récupération-recyclage, le transport, le centre-ville et le logement, le patrimoine, les équipements récréatifs et les parcs et, enfin, l'aménagement et l'urbanisme. Cette catégorisation des champs d'intervention a inclus des thèmes

particuliers à certains groupes, tels l'écotourisme, la santé, l'esthétisme.

Lorsqu'on tente de voir quel est le champ d'intervention qui semble mobiliser le plus les pratiques, on remarque que la problématique EAU retient l'attention d'une vingtaine d'organismes. Ainsi, on peut affirmer que l'eau, comme ressource naturelle servant aux besoins alimentaires et récréatifs représente le champ d'intervention majeur chez les organismes écologistes sagamiens, pendant les années 1978-84.

En outre, on peut souligner que, dans l'histoire de la formation des comités locaux d'environnement, ce champ d'intervention a présidé à l'orientation des premières pratiques environnementales populaires de la région. Cependant, on peut noter que les luttes menées évoluent, puisque plusieurs groupes réclament maintenant non seulement une dépollution des cours d'eau, mais une cogestion des plans d'eau, notamment dans les cas des lacs Kénogami et Saint-Jean. Car jusqu'à maintenant, la gestion de ces lacs a été dominée par la présence des multinationales qui n'ont pas tenu compte des besoins des riverains et de la modification des écosystèmes naturels. Les berges et les zones humides comme les cours d'eau et l'eau potable sont aussi au centre de conflits d'utilisation, et ce entre des associations de riverains, des écologistes, des industries, des municipalités (l'eau potable), et l'Hydro-Québec (Ashuapmouchouan, Kénogami). On remarquera que la question des équipements récréatifs collectifs et des parcs (no.9, tableau IV) occupe une bonne partie des pratiques des organismes.

TABLEAU IV

SYNTHESE DES PRATIQUES TERRITORIALES D'ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX SAGAMIENS, 1978-1984

Champs d'intervention	objectifs
1.Berges et zones humides	Mettre en valeur des potentiels/Empêcher aménagement physique/Conserver tourbières/Sauver espaces naturels/ Proposer aménagement écologique/Protéger les berges du Lac/Promouvoir aménagement écologique/Epurer les eaux du Lac/Faciliter l'accès au public/Responsabiliser l'Alcan.
2.Cours d'eau et eau potable	Empêcher le harnachement de l'Ashouapmouchouan/Promouvoir une utilisation récréative/Mettre en valeur rivières et plans d'eau/Obtenir dépollution/Obtenir cogestion/Proposer alternative au dragage La Baie/Inciter Abitibi-Price à cesser flottage du bois/Conserver milieu naturel/Assainir/Identifier sources de pollution et correctifs/ Améliorer qualité/Faire changer critères d'analyse d'eau/Éliminer fluoration topique/Informer population/Faire nettoyer sources d'eau/Aménager sources d'eau/Aménager points d'eau/Faire étude sur qualité/Obtenir eau courante/Récupérer sources.
3.Forêt Faune	Planter des arbres/Aménager un sentier d'interprétation/Nettoyer/Préserver paysage naturel/Inventorier arbres milieu urbain/Protéger saumon/Promouvoir conservation des oiseaux/Produire monographie sur plantation d'arbres/Limiter arrosage chimique/Promouvoir utilisation de produits biologiques.
4. Sites et rejets industriels	Inciter Alcan à se conformer aux lois/Sensibiliser le public aux pluies acides/Sensibiliser Alcan aux conséquences du fluor/Assurer meilleure qualité de l'air /inciter réglementation municipale/Faire pressions auprès du MENVIQ/Inventorier/Faire dépolluer/Dénoncer choix projet Grand-Anse/Vérifier conformité cheminée Shell/Obtenir fermeture brûleur conique.
5. Déchets récupération recyclage	Eduquer population à récupération sur place/Amener MRC à gestion des déchets/Éliminer dépotoirs à ciel ouvert/ Diminuer pollution par déchets domestiques/Inciter municipalités à récupérer/Empêcher production de contenants d'aluminium/Mettre sur pied un réseau de cueillette de déchets/Organiser dépôt/Faire clôturer dépotoir/Rendre conforme incinérateur/ Arrêter déversement des neiges usées.

6. Transport	Promouvoir transport en commun/Protéger terres agricoles/Empêcher construction autoroute 70/Faire changer tracé autoroute /Nettoyer les abords des routes/Refaire la route /Détourner transport lourd du centre-ville/ Obtenir réfection d'un pont.
7. Centre-ville et logement	Rendre accessible zone portuaire/Améliorer conditions de vie au centre-ville/Sauver maisons démolition/Regrouper locataires/Proposer terrains de jeux/Empêcher hausse coût loyer/ Gagner concours village fleuri/ Embellir/Donner service.
8. Patrimoine	Aménager site historique/Faire relevé historique parc/Intégrer pont Deslile au patrimoine/Créer société historique/ Créer un musée/ Conserver couvent/Reconstruire croix/Répertorier maisons patrimoniales/Sensibiliser.
9. Equipements récréatifs collectifs et parcs	Mise sur pied d'un camping/ Promouvoir jardin botanique/Faire aménager pistes cyclables/ Faire restaurer quais/Rénover sentier pédestre/Créer sentier pédestre/ Créer café rencontres/ Aménager marina/Aménager cours d'écoles. Créer un parc/Faire aménager/Dépolluer/Aménager/ Aménager et protéger coulées/ Proposer aménagements légers Parc Saguenay/Mettre en valeur Fjord/Obtenir terrains Couronne/Rendre accessible au public/ Mettre en valeur des sites/ Créer centre d'hébergement et pavillon d'interprétation/ Promouvoir tourisme écologique.
10. Aménagement et urbanisme	Proposer aménagement écologique sur MRC/Sensibiliser MRC/Surveiller application plan d'urbanisme/ Conserver milieux naturels/Proposer plan/Proposer principes d'aménagement/Dénoncer complicité gouvernement-industrie/Recommander/Intégrer esthétique au plan d'urbanisme.

Source: Entrevues, 1984

2. Les objectifs d'intervention

Dans leurs champs d'intervention, les groupes poursuivent de nombreux objectifs distincts. Un même objectif (par exemple, promouvoir l'accessibilité des berges) peut entraîner des interventions directes sur le territoire, comme l'aménagement d'une

partie des berges, ou indirectes comme la réalisation d'une contre-expertise sur la façon de les aménager.

La centaine d'objectifs présents dans le tableau IV révèlent concrètement l'orientation et le sens des pratiques des organismes environnementaux. Il ne s'agit pas ici des buts généraux de chaque groupe mais bien des objectifs propres à chaque intervention. Lorsque nous regroupons l'ensemble de ces objectifs selon qu'ils visent des écosystèmes naturels ou sociaux, nous observons que 49 des objectifs visent un écosystème naturel, tandis que 61 visent un écosystème social. Evidemment, ce regroupement n'est pas étanche: un objectif d'intervention, comme par exemple nettoyer les sources d'eau potable, qui a pour but l'accessibilité et l'utilisation de ces sources par la population, s'inscrirait davantage dans un écosystème social de par sa finalité.

Tentons une brève analyse de contenu en regroupant par types de verbes tous les objectifs exprimés par les groupes (tableau V). Notons qu'au moment de la transcription, le verbe d'action a été utilisé comme dénominateur de tous les objectifs. Dans l'ensemble, il se dégage deux tendances. D'une part, un certain nombre d'objectifs spécifiques comme CHANGER, DENONCER, VERIFIER, EMPECHER, SENSIBILISER, INFORMER, MOBILISER traduisent une volonté d'affirmation et de rupture par rapport au pouvoir dominant, dans le contexte d'un champ d'intervention identifié. D'autre part, d'autres verbes comme AMENAGER, PROPOSER, OBTENIR, INVENTORIER, DEPOLLUER, METTRE EN VALEUR, PROMOUVOIR, CREER, RECUPERER, RENOUPER, CONSERVER réfèrent davantage à des actions qui sont de l'ordre de l'aménagement du territoire et de son développement harmonieux avec la nature. Ces interventions des groupes

écologistes amènent soit une certaine collaboration avec les institutions politiques locales ou nationales, ayant un contrôle partiel ou total dudit territoire, ou, au contraire, un affrontement avec ces derniers dans le but d'exercer des pressions afin d'obtenir un changement.

Par leurs pratiques, les organismes environnementaux semblent donc donner non seulement un sens social à un territoire donné mais tentent de le transformer localement par leurs interventions. Selon nous, leurs pratiques territoriales témoignent d'un effort de groupes sociaux pour maîtriser sinon un espace du moins une partie des activités qui se déroulent sur leur territoire. A une échelle plus réduite elles peuvent être interprétées, en quelque sorte, comme une tentative pour reconquérir localement le sens et l'orientation du développement.

TABLEAU V

REGROUPEMENT DES OBJECTIFS D'INTERVENTION DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX SAGAMIENS SELON LA FREQUENCE DES VERBES

VERBES	NOMBRE DE FOIS
1.CHANGER, DENONCER, VERIFIER, EMPECHER	20
2.SENSIBILISER, INFORMER, MOBILISER	10
3.PROPOSER, OBTENIR, INVENTORIER, DEPOLLUER	20
4.METTRE EN VALEUR, PROMOUVOIR, CREER	15
5.RENOVER, RECUPERER, CONSERVER	12
6.AMENAGER	10

Source: entrevues, 1984.

Jusqu'à maintenant nous avons lu les pratiques à travers leurs champs et objectifs d'intervention. Mais, du point de vue de l'impact réel de ces pratiques écologistes, qu'en est-il au juste? Les objectifs fixés demeurent-ils des voeux pieux ou sont-ils atteints? Si

oui, partiellement, totalement ou pas du tout? Pour chacun des objectifs recensés, ce qui n'en couvre pas la totalité, nous avons voulu savoir comment le répondant évaluait l'atteinte ou non dudit objectif. Quoique cette auto-évaluation demeure subjective, elle indique que 77% des objectifs seraient atteints partiellement ou totalement, tandis que 14% ne seraient pas atteints (tableau VI).

TABLEAU VI

AUTO-EVALUATION DES RESULTATS DES INTERVENTIONS DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX SAGAMIENS, 1978-84

42% des objectifs fixés auraient été atteints de façon partielle
35% des objectifs fixés auraient été atteints de façon totale
14% des objectifs fixés n'auraient pas été atteints

Source: entrevues, 1984

3.1.2. Les pratiques éducatives (2)

Les pratiques éducatives des organismes environnementaux s'exercent sur un territoire précis, davantage local, mais elles débordent le cadre du local. En effet, un petit groupe écologiste en milieu rural peut tout aussi bien informer la population locale voire même régionale sur des questions d'ordre planétaire, par exemple la question du nucléaire ou celle des pluies acides.

L'éducation à l'environnement est le dénominateur commun des organismes environnementaux de la Sagamie (cf. buts généraux). Elle peut prendre une couleur et un poids différents dans la pratique de chaque groupe, mais elle est toujours présente. Chaque année ces associations consacrent plusieurs heures/énergies à cette mission, particulièrement chez les comités locaux d'environnement. Dans ce contexte, le terme éducation possède un sens large et non strictement

académiques: il désigne la mise en œuvre de moyens qui servent à assurer tant l'information que la sensibilisation (et éventuellement un changement d'attitudes) de la population face à son environnement physique et social.

L'évaluation des résultats de l'action éducative ne peut être faite dans le cadre de cette étude. Cependant, nous avons recueilli l'opinion des répondantes sur cette question : douze répondantes considèrent que leurs pratiques éducatives contribuent de façon sensible ou très sensible à un changement d'attitudes alors que neuf autres n'y croient pas. Toutefois, le contact avec la population par le biais des pratiques est considéré comme très important. Les répondantes croient aussi que la fonction éducative est mieux assurée par eux que par le gouvernement, puisqu'on se sent près des gens, de leurs besoins et de leurs problèmes. L'éducation à l'environnement semble à la fois un devoir collectif et une fonction sociale qu'on voudrait voir reconnaître officiellement par l'Etat et rétribuée en conséquence. La plupart du temps les activités éducatives organisées s'adressent à la population locale ou sous-régionale.

Pour rejoindre la population, les groupes étudiés organisent des colloques, des assemblées générales, des réunions de cuisine, des kiosques d'information, des manifestations. Ils utilisent aussi des macarons et posters, des publications, des bulletins et des feuilles de chou. Notons que 36% des organismes réalisent des activités éducatives qui s'adressent à des populations ou à des groupes spécifiques, soit les enfants et les adolescentes. La moitié des organismes réussissent à rendre leur documentation et dossiers

accessibles au public, notamment aux étudiantes. Les dossiers élaborés et la documentation disponible servent aussi à des étudiantes lors de leurs travaux académiques. En outre, à Alma, une bibliothèque sur l'environnement, montée par le Conseil régional de l'environnement et le Comité d'environnement d'Alma, est au service de la population et des groupes.

3.1.3 Classification des organismes environnementaux sagamiens en fonction des pratiques étudiées

Il y a plusieurs façons de classifier dépendamment de l'angle choisi. Par exemple, nous aurions pu choisir le classement des organismes environnementaux selon l'étendue des pratiques territoriales ou l'orientation idéologique (cf. classification de Vaillancourt 1982) ou encore d'après le type de membership. L'angle qui semble le mieux approprié à notre étude nous apparaît toutefois celui des pratiques, c'est-à-dire du produit.

En regard des pratiques des organismes environnementaux étudiés, nous proposons la classification suivante:

- 1) les organismes de récupération-recyclage
 - .Coopérative de récupération "Récuper-Sag"
 - .Recyclo-Lac inc.
- 2) les organismes socio-environnementaux (3)
 - .Comité de citoyens de Pibrac
 - .Ville en mouvement
- 3) les organismes de protection de l'environnement
 - .Association de protection pour le lac Kénogami
 - .Comité anti-pollution et environnement de La Baie
 - .SOS Lac-St-Jean
 - .Club des ornithologues amateurs du SLSJ
- 4) les organismes d'aménagement de sites écologiques
 - .Société des développement de Rivière-aux-Vases

.Corporation du parc du Cap Jaseux
.Corporation d'aménagement des sites écologiques d'Alma

5) les organismes d'éducation à l'environnement

.Comité de l'environnement de Chicoutimi inc.
.Comité d'environnement de l'Anse-Saint-Jean
.Comité d'environnement de Lac-à-la-Croix
.Comité local d'environnement d'Alma
.Comité d'environnement de Laterrière
.Comité d'environnement de Petit-Saguenay
.Comité d'environnement de Dolbeau-Mistassini
.Comité local d'environnement de Saint-Félicien inc.
.Comité d'environnement et d'embellissement de Jonquière inc.
.Conseil régional de l'environnement
.Enjeu et environnement jeunesse inc.

Cette classification permet d'observer que ce sont les organismes d'éducation à l'environnement qui sont les plus nombreux parmi les groupes écologistes étudiés. Cela ne signifie pas cependant qu'ils fassent seulement de l'éducation. Toutefois cette dernière constitue une orientation prédominante.

3.2 REPARTITION TERRITORIALE DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX ET DE LEURS MEMBRES

3.2.1. Les organismes

Il apparaît important d'observer les organismes environnementaux en rapport avec l'étendue territoriale de leurs pratiques. La plupart des pratiques ont d'abord un ancrage local mais non exclusif. En effet, même si un organisme se définit comme local, certaines de ces interventions peuvent tout aussi bien déborder le territoire local et s'inscrire dans une spatialité sous-régionale (ex. la question des berges), régionale (Autoroute Alma-La Baie), nationale (pluies acides) ou planétaire (nucléaire). Ainsi, 63% des groupes écologistes sagamiens ont des pratiques dont l'étendue territoriale est

davantage locale tandis que 27% travaillent à l'échelle sous-régionale (soit Saguenay, soit Lac-Saint-Jean) et 10% à l'échelle régionale (tableau VII).

TABLEAU VII

ETENDUE TERRITORIALE DES PRATIQUES DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX SAGAMIENS

Organismes dont les pratiques couvrent un territoire local	63%
Organismes dont les pratiques couvrent un territoire sous-régional	27%
Organismes dont les pratiques couvrent un territoire régional	10%
TOTAL	100%

Source: entrevues, 1984

Quant à la localisation des organismes environnementaux sur le territoire régional on peut observer une répartition assez homogène (voir figure 1). La carte 1 montre que 35 comités sont localisés au Saguenay contre 27 au Lac-Saint-Jean. En outre, il ne semble pas que ce soit un phénomène typiquement urbain ou rural. Evidemment, le plus grand nombre d'organismes se retrouve dans les trois plus grandes villes; étant donné le poids démographique il existe un risque plus élevé d'utilisations conflictuelles du territoire.

3.2.2. La provenance géographique des membres

La provenance géographique des membres des groupes peut signifier l'appartenance ou non à un territoire, le degré d'interaction entre les localités et sous-régions ainsi que l'ancre territorial d'une association. Ainsi, on constate que des associations dont les pratiques sont d'abord locales (Tableau VII) ont des membres provenant des localités de leur sous-région. En effet, 65% des groupes écologiques sagamiens recrutent leurs membres exclusivement

dans la localité où se trouve leur siège social, tandis que 27% des organismes regroupent un membership provenant exclusivement de la même sous-région. Enfin, 18% recrutent leurs membres à la grandeur de la région (tableau VIII).

TABLEAU VIII

PROVENANCE GEOGRAPHIQUE DES MEMBRES DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX SAGAMIENS

Organismes dont les membres proviennent	Saguenay/ Lac-Saint-Jean
exclusivement de la localité	41% 14%
de la localité et sous-région d'appartenance	18% 9%
de la localité, sous-région et région	4% 14%

Source: entrevues, 1984.

Ces résultats ne permettent donc pas de vérifier l'hypothèse voulant que les organismes environnementaux aient un ancrage exclusivement local: les pratiques et le membership n'opèrent pas un ancrage strictement localiste (Tableaux VII, VIII). Nous observons que les groupes écologistes localisés au Lac-Saint-Jean ont dans 14% des cas un membership régional, contre 4% pour les groupes du Saguenay. Ceci s'explique par le fait qu'Alma, sise au cœur de la région, reçoit, à une exception près, tous les Conseils régionaux existant au sein de la région 02.

3.3. L'EMERGENCE DES GROUPES

3.3.1. Les événements déclencheurs

L'avènement de groupes à sensibilité écologique n'est pas un fait unique ni au Québec (voir tableau I), ni en Sagamie. En effet, il existerait au Québec quelques 640 organismes environnementaux (cf. répertoire environnemental 1984). Toutefois, selon une étude du Service de l'éducation du MENVIQ (1983), ce qui caractériserait la Sagamie c'est le nombre d'organismes actifs au niveau local. Une autre particularité de cette région concerne la présence d'un Conseil régional de l'environnement (C.R.E.). Seule une autre région du Québec soit celle du Bas-Saint-Laurent compte un tel type d'organisme. Il faut mentionner aussi que la création du CRE a précédé la formation des groupes à sensibilité écologique. Cependant, le CRE a été créé par un arrêté en conseil. Cette création serait survenue, selon les écologistes, suite à une volonté politique de M. Marcel Léger (à l'époque ministre délégué à l'environnement) d'obtenir un appui du milieu, afin tout probablement de justifier l'avènement futur du ministère de l'Environnement (4).

Pour bien comprendre le portrait des organismes environnementaux sagamiens et surtout leur parcours, il nous apparaissait important de saisir les événements déclencheurs ou les motifs qui ont suscité des regroupements autour de la question de la protection de l'environnement. Nous avons donc demandé aux répondantes d'identifier le ou les évènement(s) déclencheur(s) qui ont présidé à la formation de leur groupe (tableau IX). Un constat de détérioration de l'environnement, des problèmes ponctuels liés à la qualité de

l'environnement, le rôle incitateur de l'AFEAS, l'effet d'entraînement dû à la formation de d'autres groupes, la volonté municipale, sont les principaux motifs expliquant la formation des groupes à sensibilité écologiste au début des années 80.

TABLEAU IX

MOTIFS DE LA CREATION DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX SAGAMIENS

motifs	fréquence
Prise de conscience:	
A. Constat de détérioration de l'environnement	5
B. Problème ponctuel lié à la qualité de l'environnement	3
C. Initiative individuelle	1
D. Don d'un terrain privé à une corporation	1
Action des autres groupes locaux:	
E. Rôle de l'AFEAS dans la création des comités locaux	5
F. Effet d'entraînement des autres groupes	4
G. Volonté municipale	2
H. Scission avec un autre groupe	1
Contexte socio-économique:	
I. Abus des compagnies	1
J. Projet de développement étatique	1
K. Manque d'emplois	1

source: entrevues, 1984

Les raisons invoquées pouvant expliquer la formation des organismes environnementaux sagamiens varient donc selon les groupes. On pourrait regrouper tous ces motifs en trois catégories distinctes: la prise de conscience des citoyennes (A,B,C,D), l'action des autres groupes locaux (E,F,G,H) et l'effet du contexte socio-économique régional (I,J,K). Il ne semble pas que le simple constat de détérioration de l'environnement suffise pour expliquer la création de ces regroupements. En effet, une autre question nous a permis de constater que la militance dans un de ces organismes n'est pas forcément liée au fait que l'on croit que la qualité de

l'environnement dans la région se dégrade. Au contraire 50% des répondants croient que la qualité de l'environnement va en s'améliorant parce que plusieurs instances s'en préoccupent, dont les groupes écologistes.

3.3.2. La création des comités locaux

Il est quelque peu étonnant d'apprendre que la présence de comités d'environnement dans la région a entraîné la formation d'autres organismes. C'est pourquoi il importe de voir le quand et le comment de la création de ces comités locaux d'environnement.

Préalablement, résituons historiquement la formation de l'ensemble des organisations étudiées. Le plus grand nombre d'organisations (36%) se sont formées en 1981. Au moment de notre enquête, la plus ancienne organisation existante datait de 1975 et la plus récente de 1983. Cependant, il faut noter que depuis 1984, de nouvelles organisations (à notre connaissance entre trois et cinq) ont pris racines sur le territoire sagamien, malgré que le boom de création de ce type d'organisations soit passé. Les dates de formation réfèrent à l'incorporation qui se fait selon la 3⁰ partie de la loi des compagnies, au ministère des Institutions Financières et Coopératives du Québec. Toutefois, leur existence réelle comme groupe débute en moyenne un an avant la demande d'un statut juridique, comme organisme à but non-lucratif.

1. Les débuts du mouvement écologiste sagamien et l'AFEAS

Nous l'avons dit au chapitre II, la sensibilité écologiste en Sagamie est née au début des années 1970, portée par des femmes, déjà impliquées dans l'AFEAS (5). Rappelons qu'en 1970 se déroulait à Stockholm la première conférence internationale de l'environnement. L'AFEAS régional y déléguait alors une de ses membres. Par la suite, on commença à parler d'environnement dans les cercles locaux qui regroupaient au total quelques milliers de membres. Et puis, devant un certain nombre de problèmes environnementaux, on décida de sensibiliser les conseils municipaux et d'y effectuer des pressions. "Mais parler d'environnement au conseil municipal était jugé comme une histoire de bonnes femmes "(6). L'AFEAS continua de faire des pressions auprès des gouvernements locaux et régionaux pour la protection de l'environnement (7) et de faire des interventions, dont l'élimination de 14 000 carcasses de voiture en Sagamie. L'AFEAS a joué aussi un rôle majeur lorsqu'elle parraina un projet de création d'emplois dont le but consistait à former des comités d'embellissement et d'environnement dans les 61 municipalités du Saguenay- Lac-Saint-Jean, afin de donner une structure vivante au CRE nouvellement créé. Une enquête régionale auprès de 1847 foyers et des rencontres d'information dans les municipalités en 1977-78 précédèrent alors la naissance des comités locaux d'environnement.

2. L'évolution des pratiques écologistes de 1978 à 1984

Nous avons décrit au début de ce chapitre en quoi consistaient les pratiques écologistes en région périphérique. Selon

les champs d'intervention qui les préoccupent, les organismes fixent des objectifs et réalisent des interventions. Nous avons voulu savoir comment évoluaient ces interventions dans le temps. Le nombre d'interventions obtenu comprend aussi les pratiques éducatives spécifiques qui ont donné lieu à des activités identifiées par les répondantes (Figure 2) (8). La fréquence des interventions suit une courbe positive. L'augmentation graduelle des interventions des organismes environnementaux depuis 1978 laisse croire que ces derniers ont été actifs dans leur milieu local respectif et aussi sur la scène régionale. Si l'on accepte de mesurer une partie de leur dynamisme sur la base du nombre d'interventions posées, alors on peut supposer que le mouvement écologiste saguenéen et jeannois dynamise son environnement.

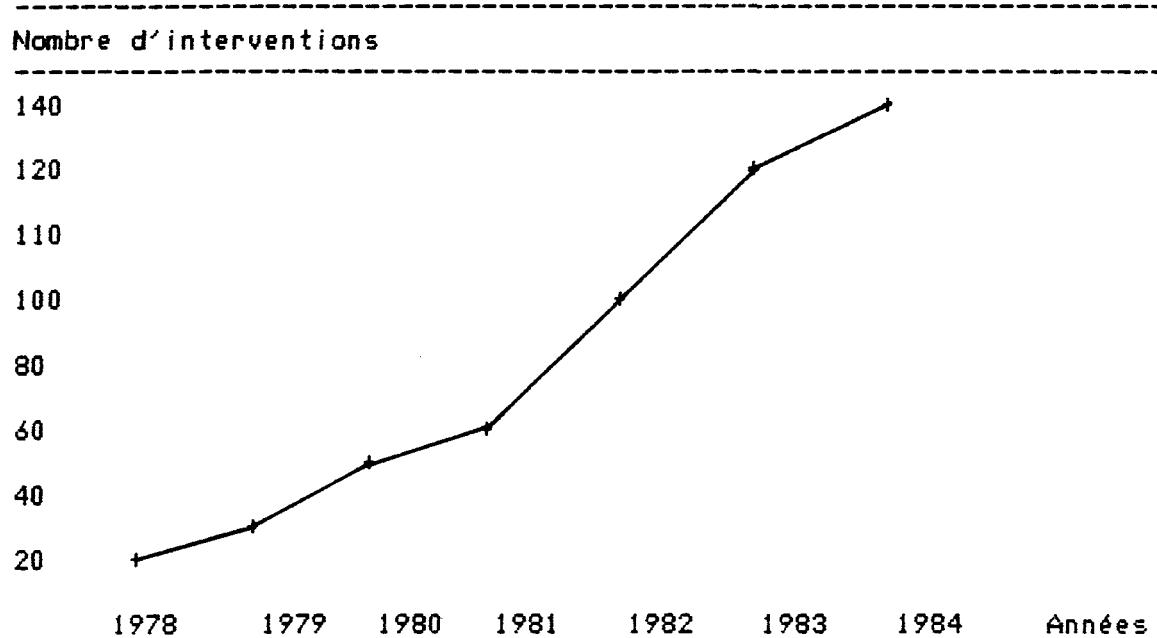


Figure 2: Fréquence des interventions des organismes environnementaux sagamiens, 1978-84

Note: le nombre pour l'année 1984 a été obtenu à partir de la droite de régression linéaire.

Source: entrevues, 1984

3.4. LE MODE DE TRAVAIL

3.4.1. Les buts généraux

Jumelés aux objectifs d'intervention, les buts généraux montrent l'orientation globale d'une association de type volontaire. La lecture des buts des organismes environnementaux de la Sagamie suggère deux tendances majeures: 1) l'éducation et 2) la protection de l'environnement (tableau X). En effet, tous les organismes environnementaux ont un but en commun, soit éduquer ou sensibiliser la population et les groupes de population (par exemple, les jeunes). Dans un deuxième temps la protection, la sauvegarde ou l'amélioration de l'environnement, notamment celle du milieu naturel, préoccupent la moitié des associations locales. D'autres veulent résoudre spécifiquement un problème environnemental donné (22%), promouvoir une société écologique (9%), impliquer les gens dans leur milieu (13%), valoriser ou former l'individu (4%), ou aménager des sites et des parcs (9%).

TABLEAU X

BUTS GENERAUX DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX SAGAMIENS

Buts	Groupes concernés
Education et sensibilisation du public	100%
Protection et amélioration de l'environnement	54%
Solution à un problème environnemental donné	22%
Utilisation et accessibilité récréative d'un site	18%
Représentations auprès de l'Etat	13%
Implication des gens dans leur milieu	13%
Formation des membres	13%
Promotion d'une société écologique	9%
Aménagement d'un site ou d'un parc	9%
Récupération-recyclage	9%
Réponse aux besoins du milieu	4%
Regroupement de personnes	4%
Réintégration des assistées-sociaux au marché du travail	4%

Source: entrevues, 1984

3.4.2. Les moyens d'intervention

La question que l'on peut poser à cette étape-ci est la suivante: comment les organismes environnementaux s'y prennent-ils pour atteindre leurs objectifs et leurs buts généraux? Quels sont les moyens d'intervention choisis? On a pu établir treize moyens d'intervention dont les plus populaires semblent être la rédaction du mémoire, rapport ou avis; le bulletin d'information, le dépliant ou les "feuilles de chou"; les activités d'information ou d'animation publiques (cours, conférence) (tableau XI). Dans leurs interventions, 25% à 50% des organismes font de la recherche ou mènent des études pour établir leurs dossiers. Ils participent à la création ou au soutien d'autres comités et utilisent des outils artistiques (diaporama, pièce de théâtre, etc.), les conférences ou communiqués de presse. Lorsque le dossier est politique, 25 à 50% des organismes n'hésitent pas à faire du lobbying auprès des élues et fonctionnaires. Dans un troisième groupe de moyens nous retrouvons la récupération (dépôt, etc.), le projet subventionné, le concours ou l'exposition et la pétition ou lettre (tableau XI). Tous ces moyens d'intervention reflètent les deux vocations majeures des organismes environnementaux sagamiens, soit l'éducation et la protection de l'environnement.

TABLEAU XI

MOYENS D'INTERVENTION DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX 1978-1984

Moyens	Fréquence
Mémoire, Rapport, Avis	50% ou plus des organismes
Bulletin, Dépliant ou feuilles de chou	50% ou plus des organismes
Activité d'information ou d'animation	50% ou plus des organismes
Etude, Recherche	25% à 50% des organismes
Conférence, communiqué de presse	25% à 50% des organismes
Participation, création de comités	25% à 50% des organismes
Performance artistique	25% à 50% des organismes
Rencontre, lobbying	25% à 50% des organismes
Projet subventionné	1% à 25% des organismes
Récupération	1% à 25% des organismes
Concours, exposition	1% à 25% des organismes
Pétition, lettre d'appui	1% à 25% des organismes

Source: entrevues, 1984

3.4.3. La dynamique de fonctionnement

1. La répartition des tâches

Notre recherche ne se veut pas une analyse de type organisationnel. Toutefois, retenons ici les facteurs, qui selon nous, influencent leurs pratiques ou les distinguent des autres groupements sociaux. Il importe de se demander quelle organisation de travail adoptent les organismes environnementaux pour bien comprendre leur fonction et leur portée sociales.

Les tâches que les membres des associations d'environnement accomplissent se répartissent comme suit: secrétariat général, relations publiques, animation, recherche, planification, coordination, développement, trésorerie, publications, gestion de projets, recrutement, programmation. Si l'on se fiait uniquement à cette énumération de tâches, l'on pourrait croire que les groupes écologistes fonctionnent selon un modèle organisationnel plutôt traditionnel, c'est-à-dire

comme un regroupement humain ordonné en fonction d'objectifs précis et caractérisé par une division des tâches et du pouvoir (Grawitz, 1981:271). Or, ce qui semble différencier ces organisations, c'est justement leur façon de répartir les tâches et le pouvoir. Les tâches sont choisies volontairement par chaque membre actif selon ses disponibilités et capacités, en tenant compte des objectifs préalablement déterminés par l'ensemble du groupe; les différentes tâches ne reviennent pas d'office à un sous-groupe en particulier, notamment l'exécutif, mais font partie d'une sorte de corvée communautaire, où chacune met la main à la pâte. D'autre part, le pouvoir décisionnel semble partagé dans le sens où il se manifeste par consensus, et qu'il appartient théoriquement à l'ensemble des membres du groupe. D'ailleurs, dans une dizaine de cas, nous avons observé que le CA et les membres actifs forment structurellement un seul et même tout. Ainsi, la moitié des organismes affirme que le travail est assumé par l'ensemble des membres actifs. Bien qu'il n'y ait pas une répartition fixée à l'avance des tâches, il arrive que certains "travaux communautaires" soient assumés que par les permanents, telle la coordination et la planification. Mais de façon générale, il semble exister dans ces organisations un réel esprit d'entraide, que nous qualifions de gestion participative.

Il faut lier cette façon de gérer leur propre organisation non seulement à une question de survie mais aussi à l'échelle des valeurs véhiculées (9). En effet, les valeurs autogestionnaires sont privilégiées. Quelques interviewées affirment qu'elles essaient de vivre dans leur bénévolat et quotidien ce qu'elles pensent (Entrevues 1983). La formule autogestionnaire est d'ailleurs nécessaire à la perennité du groupe, assise sur les énergies et le dynamisme de chaque

membre. La petite histoire de ces organisations s'écrit alors sur la base des heures bénévoles investies par chacun et la synergie de leurs interactions.

Sur le terrain, un scénario typique de gestion participative peut se dérouler comme suit: dans un comité local d'environnement à vocation éducative, un membre actif préoccupé par le manque d'espaces verts dans sa ville décide de fouiller cette question avec l'accord et la participation de son CA. Il produit, seul ou avec d'autres membres, un dossier sur le sujet en évaluant la situation, rencontrant des intervenants et effectuant les recherches nécessaires à sa démonstration. Par la suite des stratégies d'intervention sont fixées par l'ensemble du groupe.

Il importe de noter que les permanentes ne sont pas omniprésentes dans les organisations environnementales sagamiennes. En effet, seulement 30% de ces dernières ont des permanentes ce qui totalise 23 permanentes rénumérées pour l'année 84. Certaines ne sont pas rénumérées. Lorsqu'elles sont rénumérées, c'est le plus souvent à même des subventions d'infrastructure ou de fonctionnement. Payées ou non, sur l'assurance-chômage ou pas, elles accomplissent le plus souvent des tâches de secrétariat général, de coordination-programmation et des communications (relations avec les médias). Elles investissent en moyenne 14hres./sem. (moyenne pondérée sur un an) pour le groupe.

Le plus souvent la permanente engagée par l'organisation, était, lors de son engagement, déjà membre de l'organisme depuis un an ou deux.

2. La prise de décision

Sans entrer dans les dimensions socio-affectives qu'implique l'étude du processus de prise décision, il nous importe de connaître les principales étapes habituellement franchies par les groupes environnementaux, avant de procéder à une intervention, quoique le nombre et l'ordre des étapes varient selon chaque organisme et parfois selon chaque projet. Outre la démarche logique à savoir: information ---> action ---> réaction --->, six étapes ont été identifiées à partir des indications obtenues, lors des entrevues, sur le processus de prise de décision:

1. Discussion en groupe (où peut s'effectuer un échange d'informations, une détermination des objectifs, une stratégie globale)
2. Partage des tâches
3. Cueillette des données sur le terrain
4. Choix des moyens d'intervention
5. L'intervention proprement dite
6. Compte rendu et évaluation des résultats.

Précisons que chez les groupes étudiés, la discussion, le partage et le consensus jouent un rôle fondamental dans le processus de prise de décision. Un militant exprimait ainsi son point de vue: "...les gens ont un pouvoir sur ce qu'ils font. Dans un groupe populaire, t'es pas payé mais au moins quand tu décides, tu n'as pas de boss en haut de toi pour te dire les limites que tu as" (Entrevues, 1983).

3. L'autoformation

Nous l'avons dit, l'éducation tant de la population que de ses propres membres est au cœur des pratiques écologistes. Une de nos hypothèses de travail postule que le travail accompli dans ce type d'organisations constitue un lieu d'autoformation sur le plan individuel. Comme le mentionne TROTTIER (1983:23) : " un des buts de l'organisme est de redonner confiance aux gens, de leur prouver que quand on s'occupe vraiment de nos affaires, on peut changer quelque chose ". Un des indices de cette capacité d'autoformation individuelle réside dans les habiletés et connaissances développées par les membres actifs. Si toutes les écologistes rencontrées croient à l'importance de l'autoformation par le groupe, toutes n'ont pas la même perception quant aux résultats concrets obtenus. Certaines répondantes croient que les membres actifs y développeraient une connaissance de la problématique de l'environnement, une connaissance du milieu physique et une prise de conscience des enjeux socio-politiques. D'autres croient que l'implication de l'individu dans ce type de comité susciterait une connaissance et la pratique des moyens de pression et d'intervention, une connaissance du tissu social et de son fonctionnement, une socialisation ainsi que le développement de l'esprit communautaire et du comportement écologique chez l'individu.

Ces connaissances et ces habiletés servent notamment à gérer des projets (expertise administrative), à s'exprimer en public, à faire de l'éducation populaire, à combattre la complicité industrie-gouvernement et à aller chercher de l'information en vue de la comprendre et l'analyser.

De plus, le questionnement sur les apprentissages réalisés a révélé quelques éléments en ce qui concerne les motivations qui peuvent

inciter l'implication d'un individu dans ce type de comité. Il appert que la valorisation et la satisfaction du travail accompli, le développement de l'autonomie et du sens de l'organisation, la confiance en soi tant sur le plan individuel que collectif, la satisfaction d'aider les autres, le sentiment d'appartenance et de fierté par rapport à un territoire ou à une communauté, ressortent comme les motivations les plus fréquentes.

3.4.4. Les obstacles à l'accomplissement du travail

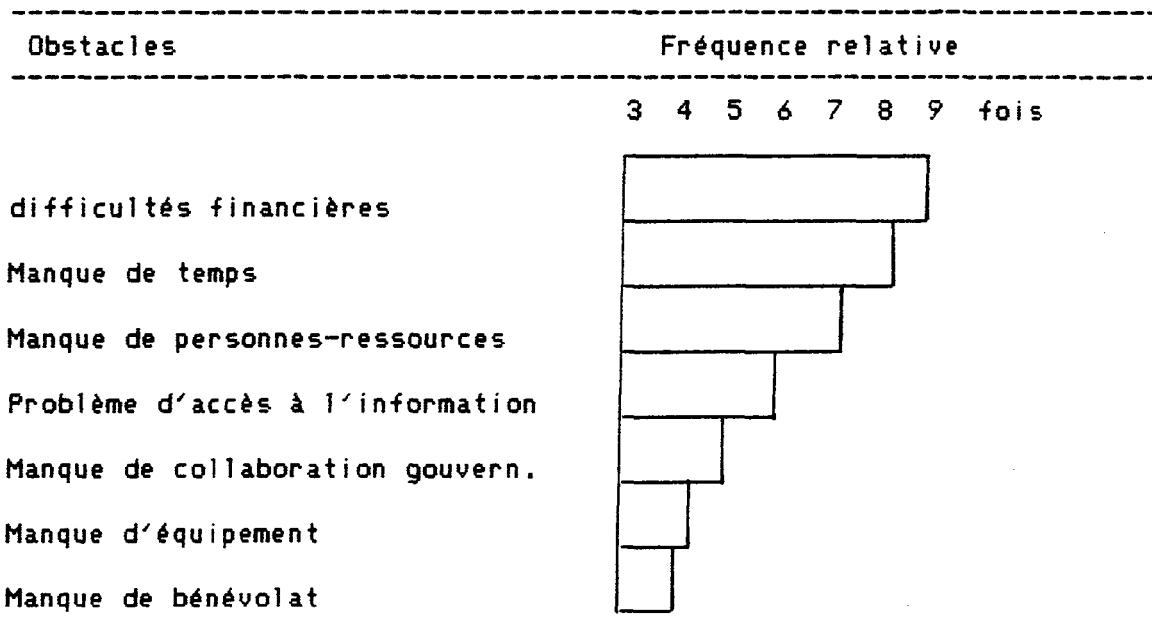
Notre enquête révèle que le financement et le manque de temps sont les obstacles majeurs à l'accomplissement du travail des associations environnementales sagamiennes. Nous reviendrons plus loin sur la question du financement (tableau XII). Concernant le manque de temps, il semble que les problèmes sont plus nombreux que les énergies disponibles au sein de l'association: une sorte de bilan négatif. Il faut voir que dans un organisme composé essentiellement de bénévoles, il est difficile de concilier les exigences du quotidien (travail, famille, loisirs, études, etc.) et la complexité des projets abordés. Le troisième obstacle majeur, l'appui insuffisant du milieu, peut faire référence aux problèmes de participation de la population aux activités éducatives ou au problème de la reconnaissance officielle. D'ailleurs, à une question sur l'intérêt manifesté par les autorités en faveur de l'existence de leur comité, 30% des répondants ne perçoivent aucun intérêt.

Un autre élément, soit la disponibilité de personnes-ressources, fait obstacle dans 31% des organismes rencontrés. Or, cet obstacle devient un problème majeur dans le cas où un projet gouvernemental nécessite une réplique articulée, puisqu'il comporte des

données techniques et des enjeux financiers importants. La difficulté d'accès à l'information, que partagent sept organismes, semble découler des perceptions négatives qu'entretiennent des bureaucrates et technocrates au sujet des groupes populaires; du moins le pense-t-on ainsi dans les comités locaux d'environnement. Malgré la loi québécoise d'accès à l'information, des comités locaux se plaignent d'éprouver de plus en plus de difficultés à obtenir l'information nécessaire à la poursuite de leur travail, spécifiquement de la part du MENVIQ régional. Pour quelques organismes, spécialement ceux faisant de la récupération, le manque d'équipement adéquat nuit à la réalisation de leurs objectifs.

TABLEAU XII

LES OBSTACLES RENCONTRES PAR LES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX SAGAMIENS EN 1984



Source: Entrevues, 1984.

Nous avons constaté que 46% des associations rencontrées ne possèdent pas de local. Or, dans un travail de type communautaire, l'absence de local est une entrave sérieuse au bon fonctionnement.

D'autre part, 85% des organismes ayant un local viennent du Lac-Saint-Jean. Cette observation signifierait-elle que les associations jeannoises sont plus ancrées dans leur milieu ou est-ce un simple facteur conjoncturel?

Dès lors, nous constatons que les dimensions participative, consensuelle et autonome de leur mode de travail spécifient les groupements environnementaux. Leur mode de travail interpellerait l'implication sociale de l'individu et ses capacités d'autonomie collective.

3.5. LE FINANCEMENT

Le financement est un aspect important pour évaluer la contribution économique des associations environnementales au développement local et régional.

Le financement représente un problème sérieux de survie, pour plusieurs organismes. En effet, comment arriver à fournir un travail de qualité professionnelle, lorsque dans 60% des cas les associations sont aux prises avec des problèmes aigus de financement (10)? Or, l'expérience des luttes a démontré que pour se faire écouter et prendre au sérieux, mais surtout pour modifier l'environnement, les écologistes doivent faire preuve à la fois de célérité et de professionnalisme, ce qui exige un certain nombre de ressources financières, surtout face à des projets de développement. Si le problème de financement est un problème commun à toutes les organisations, a fortiori populaires, il est particulièrement critique chez les groupes écologistes.

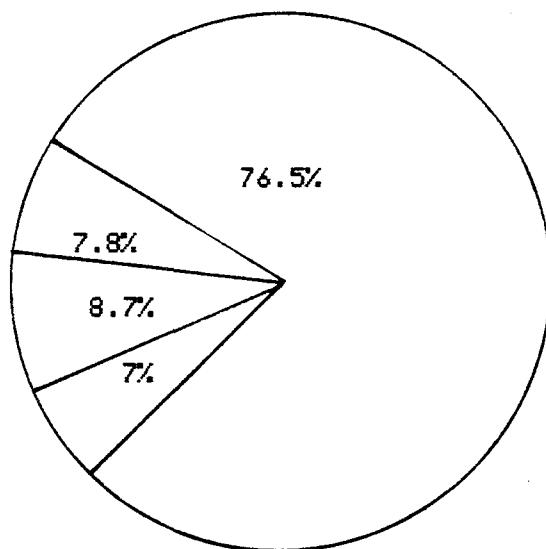
Nous l'avons vu, plus de la moitié des répondantes identifie

le financement comme un obstacle majeur au travail. Deux raisons peuvent expliquer cette situation. Premièrement, les organismes environnementaux - sauf pour la récupération-recyclage - n'ont pas d'activités marchandes, car ils ne vendent pas de biens ou de services sur le marché, mais les fournissent gratuitement à la communauté. Deuxièmement, les subventions ou programmes disponibles à ces organisations sont modestes et irrégulières et servent le plus souvent à la création d'emplois temporaires.

Pourtant, l'activité financière des 22 organismes environnementaux totalisait une somme de près de un million de dollars (955 555\$), pour un période d'un an, dans ce cas-ci 1982-83, ce qui représente une moyenne de 43 434\$/année par organisme (11). Toutefois, cette moyenne ne reflète pas vraiment la réalité, puisque nous verrons plus loin que 45% des organismes environnementaux sagamiens ont un budget qui se situe entre 0 et 1 000\$. L'ensemble du financement provient de quatre sources différentes que nous avons identifiées comme suit: les subventions fédérales-provinciales pour la création d'emplois, les subventions d'infrastructure, les subventions institutionnelles directes et indirectes régionales, l'autofinancement (figure 3).

3.5.1 Les subventions fédérales-provinciales pour la création d'emplois

La majeure partie du financement survient par le biais des programmes de création d'emplois. Ceci résulte, entre autres, d'une campagne publicitaire, faite par l'Etat central, pour encourager les organismes à but non lucratif à présenter des projets dans des domaines jugés prioritaires afin de diminuer le chômage



76.5% subventions à la création d'emploi
7.8% financement régional
8.7% subventions d'infrastructure
7% autofinancement

Figure 3: Provenance du financement des organismes environnementaux sagamiens, 1982-83

Source: Entrevues, 1984

chez certaines catégories de la population active dont les jeunes et les femmes et ainsi diminuer les effets sociaux négatifs du chômage. D'ailleurs, cette situation de création d'emplois temporaires perdure depuis au moins quinze ans. Comme les organismes à but lucratif, les associations encouragent parfois, malgré elles, le "cheap-labor". Mais pour équilibrer cette situation, qu'elles déplorent d'ailleurs, les associations créent très souvent un système interne de compensation pour ses travailleuses.

TABLEAU XIII

REPARTITION DU FINANCEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX SAGAMIENS
SELON LES PROGRAMMES DE CREATION D'EMPLOIS, 1982-83

Sources des subventions	Nombre de groupes subventionnés	Montant
Fédéral:		
Eté Canada	9	77 096\$
PDCC	5	199 534\$
Relais	1	37 000\$
Stagiaire	1	2 900\$
Provincial:		
Chantier-Québec	7	252 337\$
Bon d'emploi	7	20 100\$
Parfaire	2	84 560\$
MENVIQ	1	28 800\$
MAC	2	8 300\$
OVEPS	1	6 000\$

Source: entrevues, 1984

En 1982-83, les organismes environnementaux ont obtenu 402 797\$ dans le cadre des programmes de création d'emplois provinciaux et 306 330\$ des programmes fédéraux. Vingt-et-une subventions ont été accordées par le Provincial contre seize par le Fédéral. Les trente-sept subventions totalisent 730 000\$ réparties dans 14 organismes. En terme de création d'emplois directs, ceci signifie qu'il y a eu 66 emplois pour une période d'un an, à raison de 35 heures/semaine (12). Chaque emploi temporaire créé coûtait en moyenne 11 000\$, soit un taux horaire légèrement au-dessus du salaire minimum.

Rappelons que pour obtenir ces argents, les organisations doivent présenter des projets structurés. Pendant l'année 1983-84, quarante-sept projets furent présentés par les groupes environnementaux aux deux paliers de gouvernement, ce qui équivaut à une moyenne de 3.3 projets par organisme. Les groupes les plus actifs dans la recherche de subventions formulent de cinq à six demandes par année, en incluant celles pour l'infrastructure et les activités spéciales. Des 47 projets

formulés, dix ont été refusés, six par le gouvernement fédéral et quatre par le gouvernement provincial. Dix autres ont été acceptés mais avec des coupures appréciables. D'après les chiffres recueillis auprès des organismes, il y aurait donc eu un taux de réussite de 79% pour l'acceptation des projets d'ordre environnemental auprès des gouvernements.

Si nous comparons le nombre de subventions accordées aux organismes environnementaux par rapport aux données globales du ministère de l'Emploi et de l'Immigration pour la région 02, nous obtenons les constats suivants. Au fédéral, dans le cadre des programmes Relais, PDCC, Eté-Canada et Stages, 590 projets ont été accordés en 1983-84 à des organismes communautaires (il faut comprendre tous les types de corporations, dont par exemple les institutions d'enseignement et hôpitaux), soit un taux d'acceptation de l'ordre de 60% (13). Dans les cas des projets d'ordre environnemental, 16 projets auraient été accordés, soit un taux d'acceptation moyen de 72%. Toutefois, si nous comparons l'ensemble des projets régionaux acceptés dans le cadre des quatre programmes énumérés précédemment, soit 590, par rapport aux projets parrainés par des organismes environnementaux, soit 16, nous accusons alors une différenciation importante.

A la suite de ces constats, nous nous demandons quelle peut être la cohérence des projets de création d'emplois à l'égard des objectifs d'intervention de chaque groupe. Entre autres, dans le cas des programmes Eté-Canada les organismes ne servent-ils seulement que de parrain ou de structure d'accueil, ou existe-t-il des liens étroits avec les pratiques de l'organisme? De toute évidence la performance de création d'emplois (66) est élevée, compte tenu des coûts salaire/emploi et du faible financement de type infrastructure.

3.5.2 Les subventions d'infrastructure

Outre les subventions de création d'emplois, les associations environnementales effectuent leurs dépenses de fonctionnement à même les subventions d'infrastructure. Généralement accordées par le gouvernement de Québec, ces subventions représentent, au moment de l'enquête, un montant total de 84 000\$ pour une année financière. Ces subventions servent au fonctionnement logistique des organismes et à la réalisation d'activités spéciales, dont celle du mois de l'environnement (14). Toutefois, elles ne servent pas exclusivement à payer du matériel mais, à l'occasion, à défrayer des services professionnels (secrétariat, chercheur, publiciste, photographe).. Par conséquent, d'autres emplois contractuels sont créés par ce biais. Pour les comités locaux d'environnement, la source d'approvisionnement est unique et de nature politique. En effet, les subventions d'infrastructure sont accordées par le Cabinet du ministre de l'Environnement, tiroir subvention-discretionnaire. Comme il n'existe aucun formulaire à remplir, ni avant ni après, une lettre quelque peu détaillée adressée personnellement au ministre suffit. La réponse (surtout positive) peut passer par le bureau du député, étant donné son caractère politique.

Quoique cette manière de procéder semble à prime abord facile, elle comporte des désavantages et risque d'entraîner des inégalités dans l'attribution des subventions aux groupes. Plusieurs facteurs arbitraires peuvent alors jouer: le moment de l'année où le groupe présente sa demande, sa sympathie ou non pour le pouvoir en place, le montant disponible au Cabinet du ministre etc.. Cette situation signifie que le tiroir discretionnaire du ministre de

l'environnement peut servir à plusieurs fins (dont les fins partisanes) et qu'aucune garantie d'équité n'existe. Soumises aux aléas de la politique, les demandes peuvent traîner en longueur; certains comités locaux ont dû attendre plus d'un an avant de toucher leur maigre subvention de fonctionnement (15).

De plus, tous les comités locaux ne sont pas informés de cette possibilité d'obtenir un montant de 3 000\$ annuellement. Quant au CRE, quoiqu'ayant les mêmes problèmes, il a reçu en 1983 un montant de 24 900\$ et de 35 000\$ en 1984 (idem 1985), en réponse à des demandes doublement supérieures. Là aussi, il faut attendre longtemps sans savoir à quoi s'en tenir. On s'explique très mal, au CRE, la différence de financement d'avec les autres CR. Les moyens financiers du CRE s'avèreraient donc nettement insuffisants relativement au rôle régional qui lui revient.

3.5.3.Le financement régional direct et indirect

Pour obtenir les outils nécessaires à leur fonctionnement, les associations environnementales utilisent des ressources régionales institutionnelles ou para-publiques. Elles s'adressent le plus souvent à leur commission scolaire respective ou à leur municipalité. Lorsque nous parlons de financement régional, nous référons plus à une aide matérielle qu'à une subvention formelle. Une des associations rencontrées a cogné au bureau de son député, tandis que deux autres ont récupéré des services (matériel) de compagnies privées (Alcan, Price). Quelquefois on demande l'aide d'un organisme communautaire mieux fortuné pour des questions de secrétariat et de photocopie, ou l'aide du programme OVEP .

Ce type de financement représente un montant de 78 580\$, soit 7.8% du financement global. Il s'agit d'un montant indicatif, car il est fort possible que les répondantes aient oublié des éléments tels un prêt de local, un don matériel, un service de photocopie ou un service professionnel. De plus, les informatrices-clé devaient évaluer le montant représenté par les services provenant surtout des organismes para-publics, notamment les commissions scolaires et les municipalités. Selon notre estimation, le pourcentage du financement régional direct et indirect (7.8%) équivaudrait à celui de l'autofinancement (7%), ce qui constitue un appui logistique intéressant.

3.5.4 L'autofinancement

Lorsqu'on se constitue en organisme à but non lucratif soutenu par des bénévoles à faible et moyen revenus, l'autofinancement ne va pas de soi. Les opérations d'autofinancement nécessitent actuellement beaucoup d'ingéniosité en plus d'un nombre affolant d'heures. Ce type de financement s'inscrit dans un climat de compétition inter-organisme. L'on pense ici aux nombreuses sollicitations que doivent subir la population de la part des organismes, tels les Centraide, surviethon, téléthon, etc. Les organismes de récupération-recyclage sont ceux qui réussissent les mieux dans cette voie, puisqu'ils s'autofinancent avec les matériaux récupérés.

L'autofinancement totalise 7% du budget total, soit un montant de 66 925\$. Pour évaluer la part du financement recueilli exclusivement aux niveaux local et régional, nous avons additionné le taux d'autofinancement avec le financement régional, ce qui donne une

valeur relative de 15% par rapport à l'assiette globale.

3.5.5. Le financement et le membership

Nous nous sommes demandé, par ailleurs, quelles étaient les variables susceptibles d'influencer le financement. Nous avons donc croisé la variable année d'incorporation avec celle du financement. A partir des données de l'enquête, aucune corrélation n'a pu être obtenue entre l'année d'incorporation, le financement et celle du membership. En effet, le croisement des variables financement et membership donne une dispersion due au hasard (tableau XIV). Néanmoins, on peut constater que la moitié des organismes environnementaux ont un budget qui se situe entre 0 et 3 000\$ et ont entre 0 et 20 membres.

TABLEAU XIV

REPARTITION DU FINANCEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX SAGAMIENS SELON LEUR MEMBERSHIP, 1982-83

Membres	0	11	21	31	41	111	151	201	231	301	901	Total
	11	20	30	40	110	150	200	230	300	900	1000	
181-200												1
171-180												1
101-170												1
51-100												1
41-50				2								2
31-40			3			1						4
11-30				1			1					1
0-10	5	1					1		1			8
en milliers \$												

Source: entrevues, 1984

Cette distribution statistique permet de distinguer trois types d'organismes, à partir de leur activité financière. Premièrement,

les organismes à forte activité financière (entre 101 000 et 200 000 \$) qui représentent 12.9% de la population étudiée, deuxièmement les organismes dont l'activité financière est moyenne (entre 31 000 et 100 000 \$) soit 31.4% et troisièmement, les organismes à faible activité financière (entre 0 et 30 000 \$) totalisant la majorité, soit 51.4%.

Toutefois, il ne faudrait pas se fier qu'à cette dimension financière pour argumenter ou pour juger du rôle des organismes environnementaux au développement local.

3.5.6 Financement et pratiques

A l'intérieur de cette étude, nous avons aussi voulu établir un lien entre les champs d'intervention et le financement des pratiques écologistes dans le cadre des projets de création d'emplois (Tableau XV). Officiellement, le choix et l'attribution des projets locaux se font en fonction de la qualité du projet et des priorités des programmes. Mais, il est reconnu que les cloisons sont minces et que les critères de pertinence sociale cèdent devant le politique. N'oublions pas que dans le cadre des projets de création d'emplois présentés par les organismes, la recommandation finale vient du bureau du député. Pour l'année 1983, dans le contexte des gouvernements libéral à Ottawa et péquiste à Québec, 47 projets ont été présentés par les organismes environnementaux sagamiens aux divers programmes et sources de financement. De ce nombre, 37 demandes soit 72% ont été acceptées, mais une fois sur deux, le montant accordé a subi une coupure de 50% de la demande initiale.

TABLEAU XV

LES CHAMPS D'INTERVENTION SUBVENTIONNÉS DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX SAGAMIENS, 1982-83

Champs d'intervention	Montant	Nbre. de subventions
Equipements récréatifs et parcs	350 648\$	14
Récupération-recyclage	192 700	6
Forêt et faune	76 100	4
Aménagement et urbanisme	28 000	2
Education à l'environnement	11 250	6
Patrimoine	8 300	2
Berges et zones humides	4 500	2
Centre-ville	1 500	1
Total	672 998	37

Source: Entrevues, 1984

Constatons que ce sont les équipements récréatifs, les parcs urbains et ruraux ainsi que la récupération-recyclage qui ont attiré le plus de subventions, soit 350 648\$ et 192 700\$ respectivement (tableau XV). Un peu plus loin, suivent les champs d'intervention de la forêt et de la faune, avec 76 100\$, et de l'aménagement et urbanisme, avec 28 000\$. Un troisième groupe de pratiques subventionnées est formé par l'éducation à l'environnement, le patrimoine, les berges et le centre-ville, dont les subventions varient entre 11 250 et 1 500\$. Toutefois, proportionnellement au nombre de subventions, c'est la récupération-recyclage qui obtient les montants les plus élevés. A l'autre bout de l'échelle, à l'exception des projets de centre-ville-logement, le parent pauvre des champs d'intervention c'est l'éducation à l'environnement; il n'obtient en moyenne que 1 850\$. Ce dernier chiffre porte à réflexion car l'éducation populaire est un but majeur des organismes environnementaux. Comment peuvent-ils bien remplir cette mission éducative avec si peu de moyens financiers? On

peut observer que six autres champs d'intervention (voir tableau IV) notamment les cours et plans d'eau, ne suscitent aucune aide financière, du moins pour l'année 1982-83. Cette observation nous porte à croire qu'il y a un déplacement dans les priorités des organismes environnementaux, délaissant un terrain devenu priorité gouvernementale (au Québec six milliards sont consacrés à l'assainissement des eaux) vers les champs de l'aménagement du territoire et la récupération-recyclage.

Le rapport que nous avons établi entre financement et pratiques permet de révéler que les champs d'intervention portant sur les équipements récréatifs et parcs et la récupération-recyclage récoltent les plus grosses subventions, dans le secteur environnement. Toutefois ce secteur demeure peu subventionné en comparaison avec les secteurs du tourisme, des sports et loisirs.

A la suite de ce vaste portrait des organismes environnementaux sagamiens, à un moment donné de leur évolution, on peut constater que l'ensemble des pratiques écologistes recensées constitue un terrain riche d'expériences, d'apprentissages et de réalisations, compte tenu tout de même des moyens à leur disposition. En guise de conclusion, traçons un profil-type d'un organisme environnemental sagamien: il exerce des pratiques d'éducation à l'environnement, de mise en valeur et d'aménagement du territoire, particulièrement au niveau local; il poursuit des objectifs de changement tant au niveau des écosystèmes naturels que sociaux; il est situé dans un centre urbain et existe juridiquement depuis 1981; ses membres proviennent de la localité d'appartenance; ses moyens d'intervention sont diversifiés et structurés; son mode de travail est de type autogestionnaire; les embûches à la réalisation des objectifs

s'avèrent davantage d'ordre financier; enfin, son financement est assuré majoritairement par les programmes de création d'emplois. Ces éléments correspondent au comité local d'environnement oeuvrant en Sagamie. Regardons maintenant son intégration ou non à l'espace social et local auquel il appartient et avec lequel il travaille.

NOTES ET REFERENCES

1. Les pratiques éducatives ne sont pas compilées dans le tableau IV.
2. La pratique éducative s'adresse aussi à un autre territoire, le territoire de l'intérieur de l'être. Il s'agit alors de prendre conscience de ses comportements et de leurs conséquences sur la nature et l'ensemble de la population.
3. Nous entendons par organisme socio-environnemental celui dont la dimension sociale (amélioration du bien-être d'une population défavorisée) prime sur celle de la protection de l'environnement .
4. Le ministère de l'Environnement n'existe pas à cette époque.
5. Il y aurait une recherche intéressante à faire pour établir les liens passés et présents entre mouvement féministe et écologiste.
6. Ces informations ont été obtenues auprès de feu Mme.Yvonne Duchesnes, lors d'une conversation téléphonique en mars 1984.
7. Ibid.
8. Evidemment, des interventions plus ponctuelles ou plus ou moins récentes, ont pu être oubliées. Aussi, la quantification ne tient pas davantage compte de l'homogénéité des interventions; par exemple, les activités "présentation de films" ou "récupération" ont été comptabilisées de la même manière, malgré que dans les faits elles nécessitent une durée très variable.
9. A la suite de Ferguson (1978), nous croyons que l'autogestion fait partie d'un courant de pensée contemporain.
10. La question du professionnalisme pose d'ailleurs un certain dilemme. Dans leurs mémoires et avis, doivent-ils interroger l'Etat et ses appareils de façon professionnelle (avec une contre expertise appuyée sur les besoins du milieu) ou uniquement politique (en tant que groupe de pression) ?
11. Ces chiffres ne sont évidemment pas absolus: ils sont un indicateur. En outre, les montants obtenus correspondent à l'année financière du groupe, différente selon les groupes et donc différente de l'année civile en cours au moment de l'enquête (84). Pour des raisons pratiques d'uniformisation nous retenons donc l'année 1982-83, comme référence commune pour la dernière année financière complète au moment de l'enquête.
12. Le chiffre de 66 emplois a été obtenu en additionnant toutes les semaines de travail réalisées à travers les différents programmes d'emplois.
13. Ces statistiques nous ont été fournies par Emploi et Immigration Canada régional. La participation du secteur privé est faible à l'intérieur des ces programmes, soit 6% pour RELAIS seulement.

14. Ce montant inclut une somme de 30 000\$ versé par le MENVIQ pour renflouer un organisme.
15. Devant cette situation, le CRE a demandé à l'ex-ministre de l'environnement Léger d'intégrer ces subventions dans le budget régulier du ministère, afin de dépolitisier ces subventions.

CHAPITRE IV

ESPACE SOCIAL ET MOUVEMENT ECOLOGISTE REGIONAL: DES RAPPORTS VISIBLES

Pour l'instant nous sommes autant un mouvement poétique que politique: restons-le le plus possible, car ceux qui ne savent pas rêver le monde ne peuvent pas non plus le changer.(...) Aussi la situation nous impose deux stratégies, (...) : l'une est de "gagner le centre", l'autre de "gagner les marges". La première consiste à chercher un contact avec le centre (...), par les élections, l'utilisation des mass media, le dialogue avec les syndicats et les partis politiques, afin d'exercer certaines pressions, de diffuser nos idées, d'obtenir des changements, fussent-ils locaux. En un mot, (...) accroître la visibilité des problèmes et des solutions écologiques, (...). La seconde stratégie, "gagner les marges", (...) veut dire agir de manière constante au niveau des quartiers, des régions, occuper les espaces muets de notre société, s'y exprimer et en même temps prendre langue, nouer des alliances concrètes avec les nationalitaires ou régionalistes, les femmes, les étudiants, les communautés, les paysans : laisser pénétrer leurs idées dans l'écologie et l'écologie dans leurs idées.

MOSCOWICKI(1978:135-136)

Cette citation introduit bien l'objet de ce chapitre. Par conséquent, nous nous demanderons quels rapports entretiennent les regroupements écologistes du Saguenay—Lac-Saint-Jean avec "l'extérieur", c'est-à-dire avec l'ensemble de la région et de l'Etat, mais aussi avec l'intérieur, c'est-à-dire avec ses membres et son réseau ? Autrement dit: quels sont les éléments constitutifs du réseau interne et de l'espace social dans lesquels ils évoluent ? Le fait que ces regroupements communautaires tendent à promouvoir une alternative

sociale entraîne-t-il un repli interne, une simple marginalisation ou au contraire un échange réel et positif avec l'espace social? Ou encore annonce-t-il une rupture avec l'Etat et le Capital ? Dans une perspective à long terme, les organisations environnementales sont-elles suffisamment ancrées, enracinées dans leur localité pour infléchir un changement structurel quelconque, ou risquent-elles de s'institutionnaliser en devenant une sorte de médiateur ou de régulateur entre l'Etat et la société civile ? Notre enquête ne permet pas de trancher le vieux dilemme de l'institutionnalisation et par conséquent de la récupération qui guette ce type de groupes, ni de déterminer si leurs propositions ou leurs pratiques constituent le VÉRITABLE projet de société alternative de la prochaine décennie auquel adhérerait l'ensemble de la société. Cela relèverait plus de la prédiction que de la recherche. Cependant, retracer la configuration du réseau écologiste sagamien, à un moment donné, dans ses rapports avec ses membres, l'Etat, et la population devrait permettre d'illuster la place "relationnelle" occupée par ce réseau en région.

4.1. LE RESEAU INTERNE

Pour saisir les rapports ou dimensions interactives du mouvement écologiste régional, une approche globale nous semble de rigueur. Observons tout d'abord, comment est constitué le réseau interne de chaque organisation, à savoir la composition du noyau de chaque groupe.

4.1.1 La provenance sociale des membres actifs

Il serait difficile de ne pas évoquer la provenance sociale des membres actifs oeuvrant dans les groupes écologistes. Malgré les imprécisions probables qui découlent de la méthode utilisée (questionnaire), les données suivantes constituent une première indication sur le profil social des membres actifs des organismes environnementaux (1) (Tableau XVI).

Si l'on additionne les catégories chômeuse, étudiante et retraitée, la moitié des membres actifs des groupes-cibles ne serait pas sur le marché du travail, du moins au moment de l'enquête. Remarquons aussi la présence de 20% d'étudiantes et de 26% de professionnelles. La catégorie professionnelle comprend entre autres les enseignantes, qui sont d'ailleurs très présentes dans ce type d'organisme. Donc, le milieu de l'enseignement est passablement représenté dans les organismes environnementaux. Si nous observons la répartition de la fréquence relative selon les catégories établies, la brochette des membres actifs semble donc se caractériser d'abord et avant tout par un pluralisme social.

TABLEAU XVI
LA PROVENANCE SOCIALE DES MEMBRES ACTIFS

Catégorie	Nombre	Fréquence relative
assistée-sociale/chômeuse	36	20%
étudiante	36	20%
retraitée	6	3%
contractuelle (ex.à son compte)	10	5%
travailleuse spécialisée (ex. secrétaire)	7	4%
travailleuse semi-spécialisée (ex. vendeuse)	14	8%
technicienne semi-professionnelle (ex. technicienne)	16	9%
professionnelle-cadre (ex. professeure)	47	26%
TOTAL	172	100%

Source: entrevues 1984.

1. Caractéristiques générales des membres

Le profil du membre actif correspond aux caractéristiques suivantes. C'est un homme (58% des cas), il est agé de 34 ans et marié (54% des cas). Il a en moyenne 15 ans de scolarité. Il a adhéré à l'organisme en 1980. En moyenne, il consacre 14.6 heures/semaine à son organisation. Dans 95% des cas, l'écologiste participe déjà à d'autres associations locales.

Le membre actif interviewé est donc dans la trentaine; il fait partie de l'organisme depuis au moins trois ans et de deux autres groupes à caractère local et communautaire; il n'a pas complété un diplôme universitaire de premier cycle, et demeure dans la même localité où travaille l'organisme.

4.1.2. Les liens avec les membres

Les rapports qu'entretiennent les organisations avec leurs membres sont propres à chaque organisation; néanmoins, il y a une tendance commune chez les organismes étudiés. Le modèle communautaire prédomine, dans le sens où les activités marchandes ne conditionnent pas les pratiques. Les relations entre les membres opèrent habituellement de façon amicale et régulière. Nous pensons plus particulièrement aux membres actifs composant la majorité du temps le conseil d'administration. Il faut distinguer entre membership individuel et collectif, entre membres actifs (c.a.) et membres de soutien. Toutes ces catégories de membres forment un réseau, plus ou moins serré et plus ou moins formel, d'environ 18 000 personnes réparties sur l'ensemble de la région. Evidemment, toutes ces personnes ne sont pas directement en interrelation; ceci survient par le biais des organisations.

Dans une région, comme celle du Saguenay—Lac-Saint-Jean, où la superficie recouvre 115 000 km², il serait en effet difficile d'imaginer un réseau à mailles serrées, où chaque cellule du réseau serait en contact. Le réseau ne se compose pas non plus de la simple addition de groupes locaux. En effet, la moitié des organisations recrute leurs membres à la fois dans la localité et dans la région d'appartenance (questionnaire 1984).

Ce type d'observations renseigne peu sur le caractère qualitatif des liens qui unissent les organisations à leurs membres. D'après notre recherche empirique, il appert que le type de liens entre les membres actifs, du moins dans leur mode de travail, est de nature communautaire et autogestionnaire (chapitre III section 3.2). Dans

cette catégorie, il s'agit plus d'un collectif de travail où la (les) permanente(s), les administratrices et les membres bénévoles forment équipe. L'esprit de collégialité varie en intensité selon chaque organisme. Il est intéressant de noter que les membres actifs constituent autant un groupe de tâche, c'est-à-dire orienté vers l'accomplissement d'un travail, qu'un groupe d'affinités, c'est-à-dire partageant des idées et valeurs semblables.

Les membres de soutien, gravitant en quelque sorte autour du noyau, exercent leur pouvoir surtout lors des assemblées générales, notamment pour la priorisation des dossiers et pour l'élection des administratrices du conseil d'administration qui les représenteront. Des moyens tels un journal, un centre de documentation ou des activités spéciales (exposition, conférence) assurent la continuité et les communications entre les membres de soutien et l'organisation. A l'intérieur de ces divers moyens de communication, nous avons observé que les interrelations se produisent le plus souvent dans un cadre informel et volontariste. Elles sous-tendent alors un mécanisme de transmission: toutes les cellules du réseau seraient reliées entre elles par une sorte de système d'information où circulent des modèles, des idées et des comportements (2).

Comme il a été vu au chapitre III, la plupart des organismes accordent une place privilégiée à leurs membres. Cela semble s'exprimer notamment par la valorisation de l'autoformation, et de divers apprentissages, dont ceux de la solidarité et de la démocratie internes.

4.1.3 L'affiliation

Observons ici, une autre dimension du réseau, soit l'affiliation régionale et provinciale des organisations environnementales. Nous l'envisageons sous deux angles, à savoir 1) la localisation des affiliations et 2) le secteur d'affiliation.

La répartition spatiale des affiliations démontre l'attraction qu'exerce Alma, centre de la sous-région du Lac Saint-Jean, comparativement aux villes de la conurbation du Saguenay (figure 4). Cette concentration des affiliations des organismes environnementaux s'explique d'abord par la localisation du Conseil régional de l'environnement à Alma (3). Ensuite, il faut noter que tous les Conseils régionaux (CRL, CRC, CUMS et CLS) sauf le CRD sont localisés à Alma et que plusieurs des organismes environnementaux leur sont affiliés (4). L'autre pôle spatial qui attire trois organismes se retrouve à Jonquière. Il s'agit de trois groupes environnementaux qui font partie d'une même organisation régionale-provinciale, soit les OVEPS (organismes volontaires d'éducation populaire) (figure 4).

Au total, il existe donc 27 affiliations régionales et 12 provinciales (figure 4). En ce qui concerne le niveau extra-régional, cinq groupes sont affiliés au RESEAU écologique québécois, dont le siège social est à Sherbrooke (5). Pour Montréal, on retrouve le Regroupement des récupérateurs à la source qui rassemble les deux grands organismes régionaux de récupération-recyclage, la Société pour vaincre la pollution (SVP) ainsi que Environnement Jeunesse.

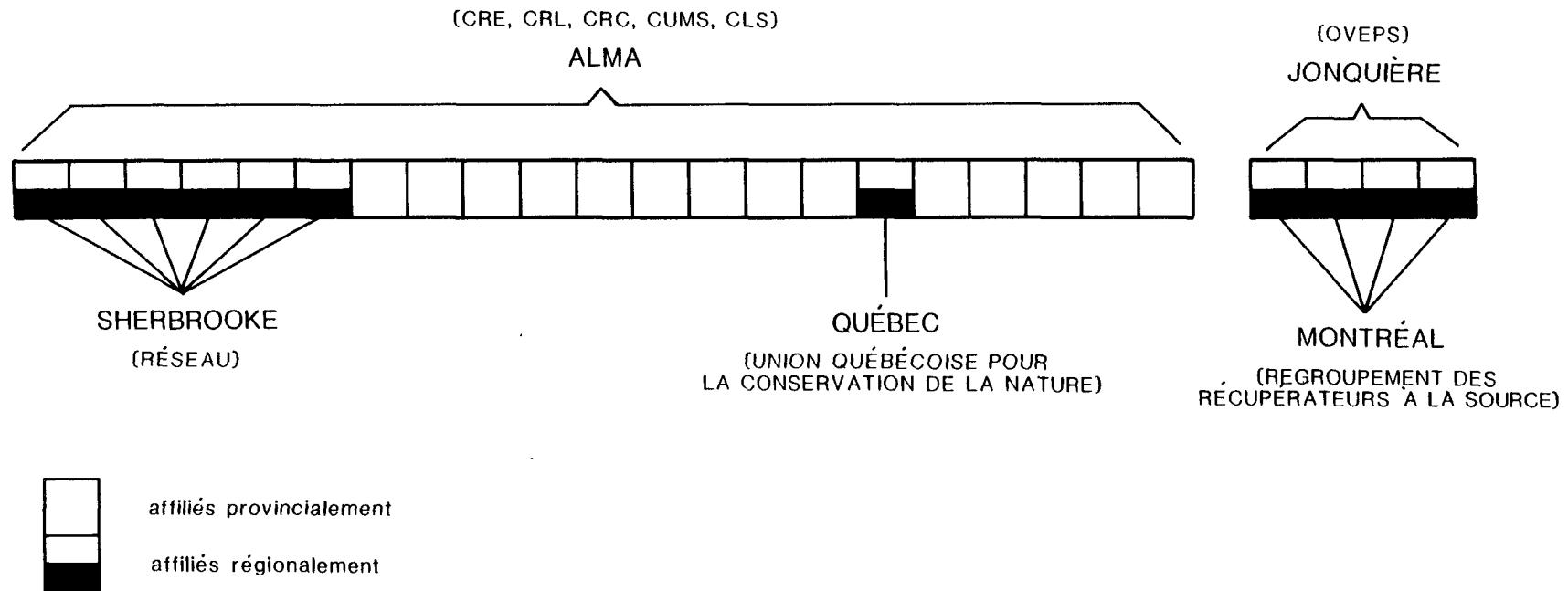


Figure 4: **L'AFFILIATION RÉGIONALE ET PROVINCIALE DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX, 1983-84**

Source : entrevues 1984

Seulement un des organismes étudiés est affilié avec un organisme de la ville de Québec, soit l'Union québécoise pour la conservation de la nature.

En ce qui concerne les secteurs d'affiliation, il est possible d'observer une grande cohérence. En effet, les organismes environnementaux sont affiliés majoritairement au secteur de l'environnement et de l'éducation populaire. Toutefois, d'autres se sentent très près du secteur loisir-plein-air.

Si l'on considère la variable affiliation comme un indicateur de solidarité, du moins idéologique, nous pouvons avancer l'hypothèse que le mouvement écologiste sagamien fait preuve d'une solidarité intra-régionale et d'une intégration spatiale. Cependant, la solidarité ne se limite pas au seul fait de s'affilier. Malgré l'importance des distances et la spécificité de chaque groupe, de nombreux dossiers régionaux (autoroute, champ de tir, berges du lac, pluies acides, Sommet, récupération) ont fait l'objet de prises de positions communes. Les rapprochements se sont manifestés lors de rencontres regroupant les comités locaux d'environnement ou d'assemblées générales du CRE et à l'intérieur des Tables de concertation. Très souvent, ces rapprochements se concrétisent par le biais de lettres d'appui ou communiqués de presse.

4.2. LE RESEAU INTERNE ET L'ESPACE SOCIAL LOCAL

Il importe d'identifier l'espace social dans lequel évoluent les organismes environnementaux pour évaluer leur degré de spatialité et "d'interactivité". La présente étude révèle que les organismes environnementaux interviennent régulièrement avec et dans leur milieu.

En effet, plusieurs types d'interventions sont établis avec diverses organisations sociales. Nous les avons regroupées comme suit: les entreprises privées et les organismes à vocation économique, les organismes socio-communautaires, les appareils d'Etat et les organismes para-publics. (figures 5,6,7,8).

Nous avons voulu connaître la densité des flux d'échanges entre les organismes environnementaux et des organisations extérieures définies ci-haut, au cours de la période 1983-84 (6). Pour ce, nous avons quantifié les échanges effectués par chaque groupe, en tenant compte items suivants, contenus dans le questionnaire: services offerts, subventions, affiliation et échanges. La quantification a été établie sur la base des dossiers mentionnés; le calcul détaillé de tous les échanges verbaux ou écrits étant impossible.

A partir de ces indications, il est possible d'effectuer les observations suivantes:

- 1) c'est avec les appareils d'Etat que s'établissent le plus grand nombre d'échanges (38%),
- 2) viennent ensuite les organismes para-publics (28%), puis
- 3) les organismes socio-communautaires (22%), et finalement
- 4) les entreprises privées et organismes à vocation économique (11%).

L'Etat et les organismes para-publics prédominent donc largement, dans le tissu des échanges des organismes environnementaux sagamiens. D'autre part, il faut noter la très grande diversité des échanges avec les organismes socio-communautaires, sis la majorité des cas en Sagamie.

4.3. LES RAPPORTS A L'ETAT

Notre recherche sur le réseau du mouvement écologiste sagamien révèle que les organismes étudiés entretiennent de nombreux rapports avec les appareils publics et para-publics (figures 5,6,7,8). Cette question des rapports à l'Etat s'avère très importante comme lieu de signification des rapports sociaux et des luttes pour un changement social dans le sens d'un AUTRE développement. Comment les organismes environnementaux interviennent avec l'Etat et ses appareils? Ces interventions avec l'Etat favorisent-elles son désengagement et un rôle de sous-traitance pour les organismes? Quelles perceptions les organismes ont-ils de leurs fonctions, par rapport à celles de l'Etat?

4.3.1. Le contrôle

Comme la majeure partie du financement des organismes populaires provient de l'Etat, ils sont parfois obligés de se soumettre à un contrôle administratif de leur bailleur de fonds. Cinq organismes ont eu à se soumettre à l'expertise de deux ministères québécois (MENVIQ, Emploi et Main-d'oeuvre) au cours de l'année 1982-83. Notons que ces organismes avaient reçu alors des subventions importantes. L'enquête ne permet pas d'affirmer ou d'infirmer l'exercice d'un contrôle des appareils étatiques sur l'orientation des pratiques, au niveau idéologique. Toutefois, notre connaissance du milieu écologiste nous permet de dire que, sur certains dossiers, dont l'assainissement des eaux et la gestion des déchets, des pressions ont été exercées par des fonctionnaires sur des organismes environnementaux afin de faire bouger le dossier dans le sens voulu.

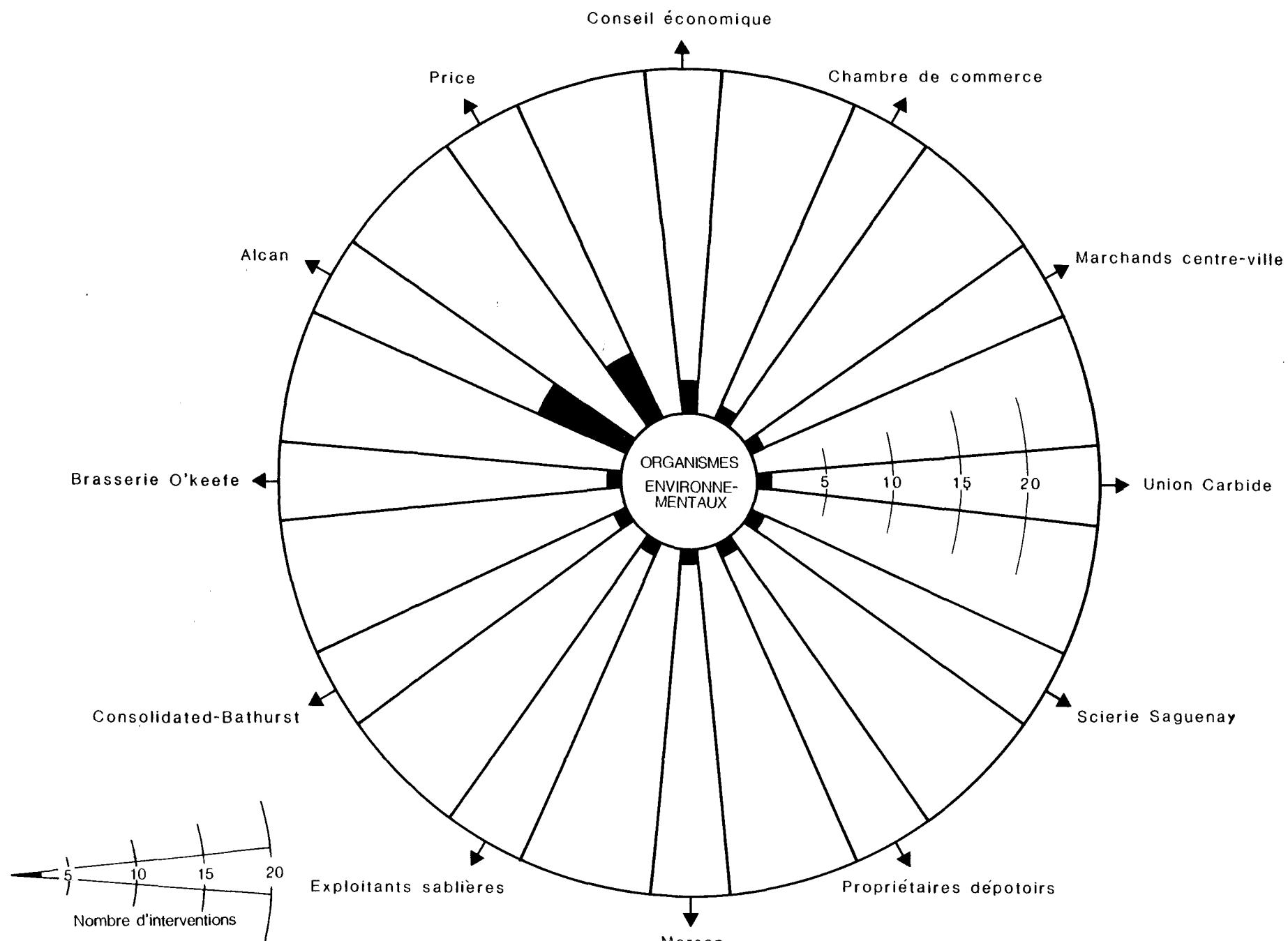


Figure 5: LES LIENS ENTRE LES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX, LES ENTREPRISES PRIVÉES ET LES ORGANISMES À VOCATION ÉCONOMIQUE

Source: enquêtes 1984

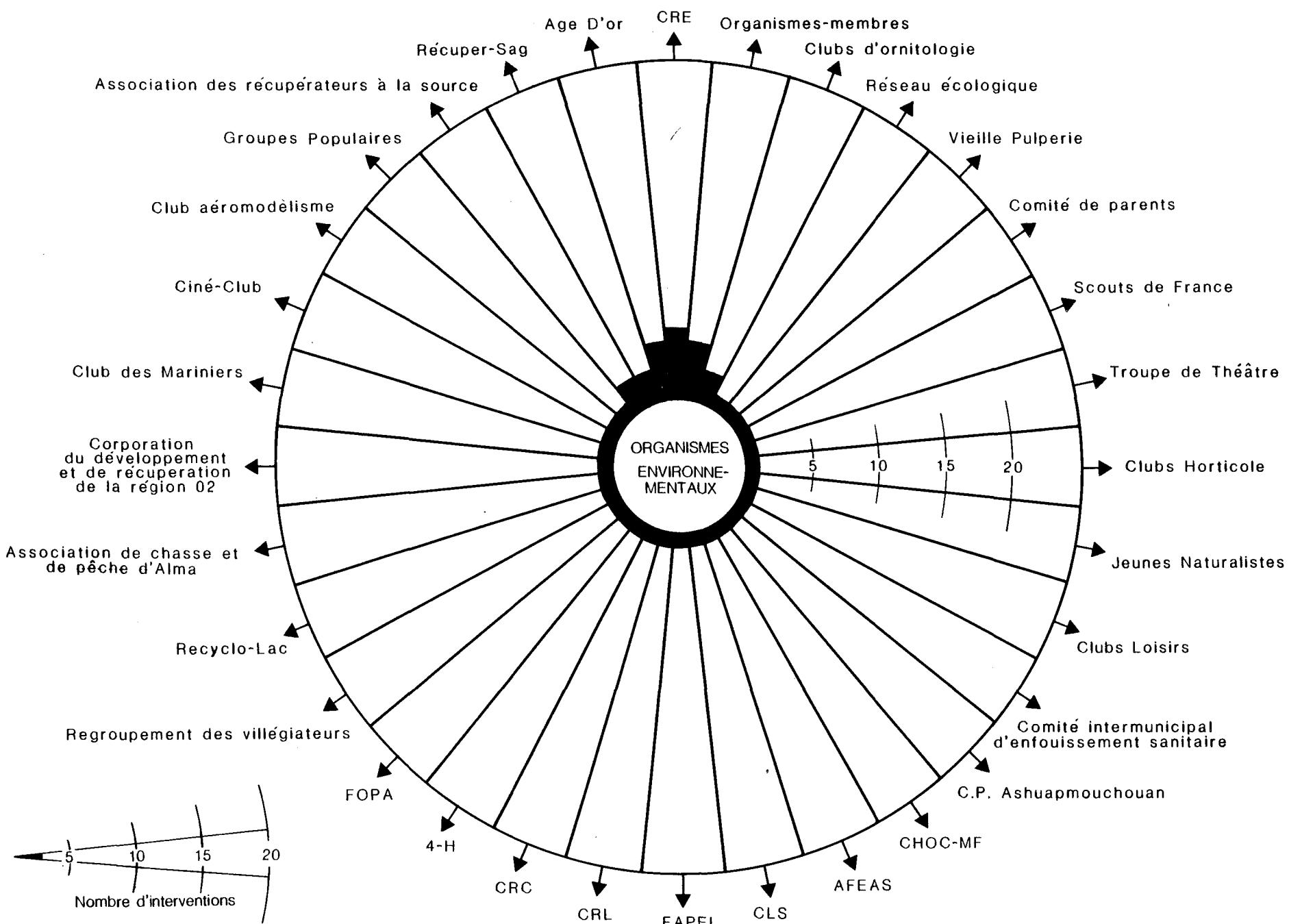


Figure 6: **LES LIENS ENTRE LES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX ET LES ORGANISMES SOCIO-COMMUNAUTAIRES**

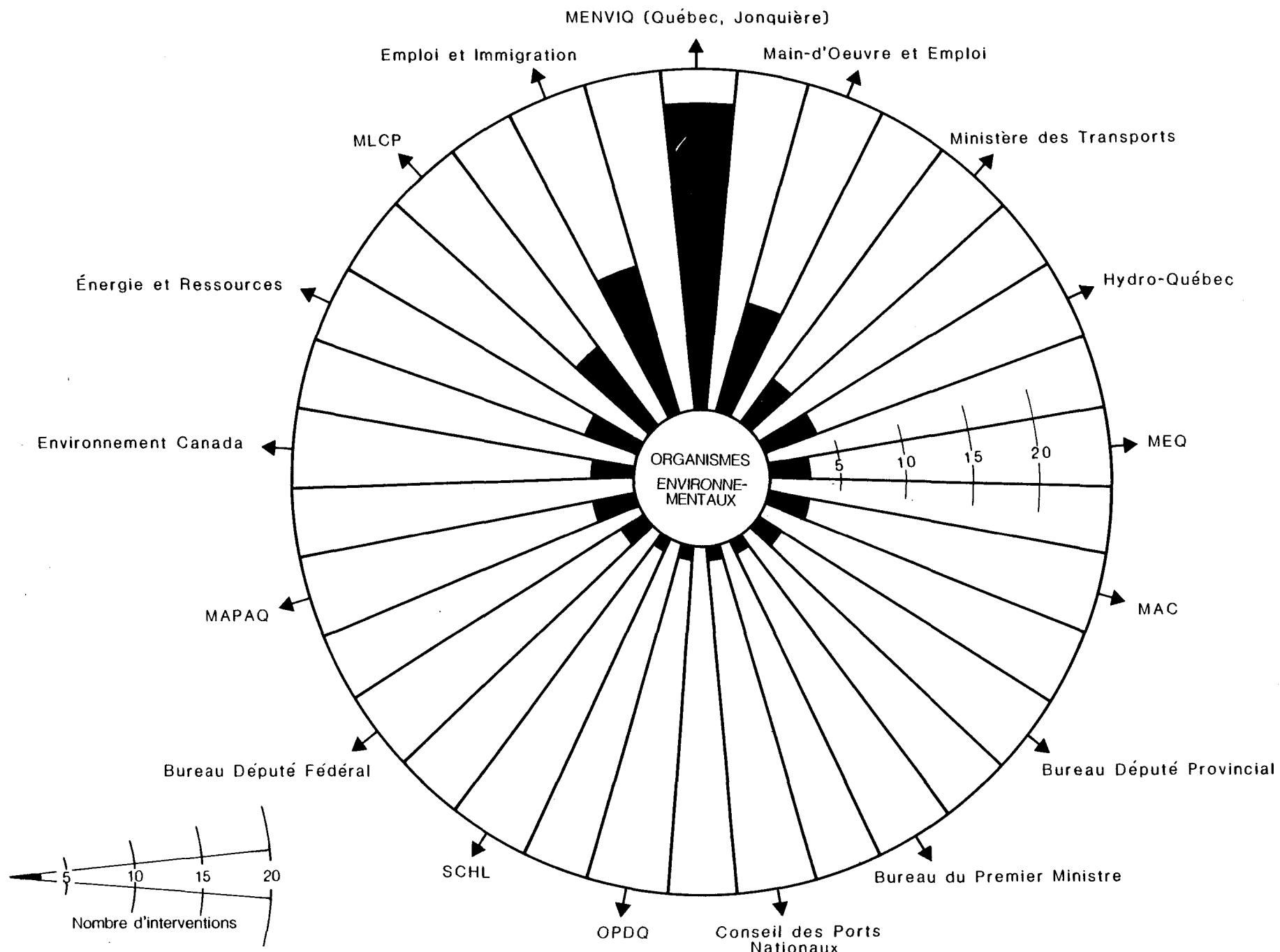


Figure 7: **LES LIENS ENTRE LES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX ET LES APPAREILS D'ÉTAT**

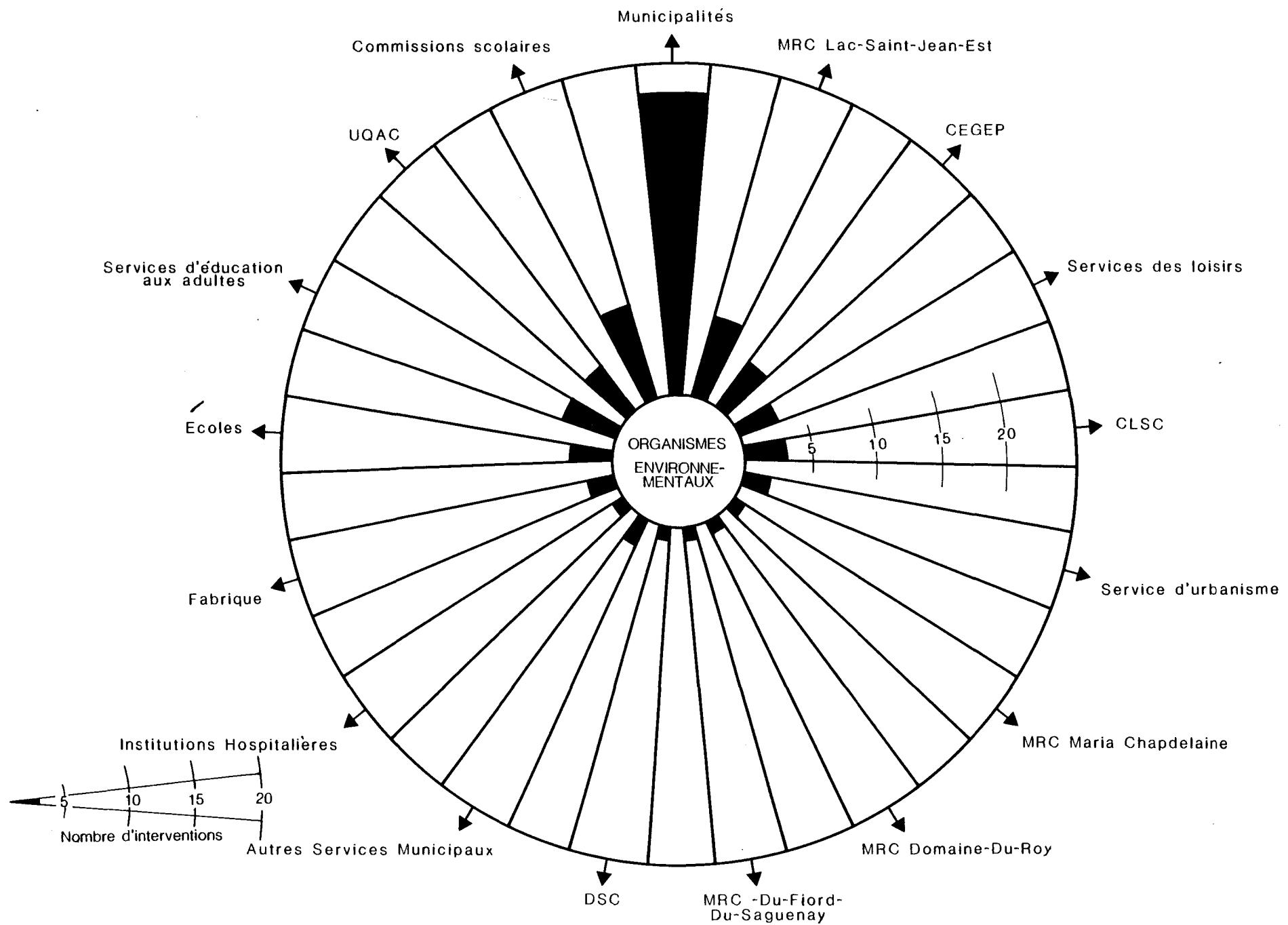


Figure 8. LES LIENS ENTRE LES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX ET LES ORGANISMES PARA-PUBLICS

4.3.2. La consultation gouvernementale

Les écologistes ne perçoivent aucune volonté gouvernementale de consulter leurs groupes avant d'intervenir : 82% des interviewées affirment que leur organisme est rarement ou jamais consulté par le secteur public en rapport avec leur champ d'intervention et d'expertise. Néanmoins, la majorité des répondantes (75%) perçoit un intérêt de la part de l'Etat pour l'existence de leur organisme; mais, spécifie-t-on, cet intérêt est tout récent. Une même proportion de répondantes, perçoit une intensification des rapports avec l'Etat depuis deux ans. Cette perception de l'intensification des rapports entre l'Etat et les groupes est d'ailleurs confirmée par une augmentation générale du nombre d'interventions tous azimuts des organisations depuis deux ans (voir figure 2).

4.3.3. Les liens avec les municipalités

C'est avec les bureaux du MENVIQ (central ou régional) et avec les municipalités locales que s'établissent le plus grand nombre de liens (figures 7, 8). La moitié des organismes entretiennent des liens avec le Conseil de leur municipalité. Ces liens peuvent s'avérer plus ou moins formels et conflictuels; ils sont assurés soit par le biais d'une conseillère municipale siégeant au sein de l'organisme, soit par le biais de la Commission d'urbanisme (un des comités d'environnement d'une localité rurale assume le rôle de la Commission d'urbanisme, cette dernière n'existant pas). Dans le cas des corporations qui s'occupent de l'aménagement des parcs, les municipalités facilitent, de façon générale, le travail de

l'organisation. Par contre, dans les cas des comités locaux d'environnement, les relations sont davantage conflictuelles, car ceux-ci tentent de forcer les municipalités à prendre en compte l'environnement et à mettre en lumière les enjeux. Ce qui n'est pas le cas pour toutes les organisations environnementales.

4.3.4. Les canaux de communication

Il importe de poser la question suivante: dans le cas de dossiers ou projets impliquant les gouvernements, les organismes environnementaux s'adressent-ils de préférence aux politiciens ou aux fonctionnaires? Les résultats du questionnaire démontrent que les canaux politiques (élues) sont majoritairement empruntés par les groupes dans leurs communications avec l'Etat, comparativement aux canaux technocratiques (fonctionnaires) (tableau XVII).

TABLEAU XVII

CANAUX DE COMMUNICATION UTILISÉS PAR LES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX AVEC L'ETAT

CANAUX	PALIERS DE GOUVERNEMENT	
	municipal	provincial-fédéral
élues	68%	60%
fonctionnaires	32%	40%

Source: entrevues 1984

Ainsi au niveau local, les représentants des organismes environnementaux entrent en relations dans 68% des cas avec le maire et les conseillères contre 32% avec les fonctionnaires municipaux. Au

niveau fédéral- provincial, la proportion est à peu près la même: 60% entrent en relation avec leurs députés ou ministres et 40% des comités interviennent avec les fonctionnaires provinciaux et fédéraux. Ces quelques chiffres nous portent à croire que les organismes environnementaux sagamiens interagissent davantage avec les paliers politiques (élues) et par conséquent, tentent de toucher le niveau décisionnel. Préoccupation stratégique? Ainsi est-il possible de croire à l'existence ou du moins à l'émergence d'un lobbying écologiste exerçant des pressions auprès des pouvoirs politiques en place (7).

4.3.5. Les fonctions par rapport au rôle de l'Etat

Les organisations communautaires environnementales remplissent-elles des fonctions non ou mal assurées par l'Etat? Dans la situation de crise économique et de désengagement de l'Etat-providence que nous connaissons, ce type d'organisations risque-t-il de favoriser la reproduction du modèle dominant ou l'institutionnalisation d'une société dualiste?

Notre enquête révèle que 73% des représentantes des organismes rencontrés pensent que ceux-ci assurerait mieux que l'Etat certaines fonctions qui lui sont dévolues (8). D'autres notent que les fonctions remplies par leur organisme ne sont pas assumées actuellement par les gouvernements. Seulement 50% les assureraient moyennant des conditions financières appropriées et comptent faire des pressions pour les obtenir. Mais de quelles fonctions s'agit-il? De façon globale, les fonctions mentionnées rejoignent les objectifs desdites organisations. Plus particulièrement, des groupes voudraient:

- 1) assurer le lien (voire information et défense des droits) entre l'Etat et la population,
- 2) pousser les gouvernements à s'occuper de la qualité de l'environnement,
- 3) devenir un interlocuteur privilégié auprès des municipalités,
- 4) informer et éduquer la population,
- 5) développer une expertise et un savoir critiques etc..

Ces fonctions rejoignent d'ailleurs l'étude des pratiques des groupes faite au chapitre III, et nous renseignent par conséquent sur l'orientation de leurs interventions avec l'Etat. Nous avions alors retenu des verbes d'action comme signifiant du contenu des pratiques: changer, dénoncer, vérifier, inventorier, empêcher, proposer, obtenir, inventorier, dépolluer, mettre en valeur, promouvoir, créer, rénover, récupérer, conserver, aménager, sensibiliser, informer, mobiliser. Ainsi pouvons-nous regrouper ces verbes sous deux catégories que nous qualifions 1) d'action structurante et 2) d'action déstructurante par rapport à l'Etat. Expliquons: selon nous les verbes comme changer, dénoncer, empêcher, mobiliser sous-tendent des actions et des luttes qui peuvent s'avérer ponctuellement déstructurantes, dans le sens de dérangeantes, pour le pouvoir central ou local. Ces luttes s'inscrivent donc dans un rapport de force et expriment alors des contradictions sociales sous-tendues par l'inégalité des rapports sociaux. L'autre catégorie que nous qualifions d'action structurante est exprimée, selon nous, par des actions de type inventorier, proposer, mettre en valeur, dépolluer, promouvoir, créer, récupérer, conserver, aménager,

sensibiliser, informer. Ce type d'action joue alors, selon nous, une fonction davantage régulatrice.

La place qu'occupe l'action collective des regroupements écologistes dans la région étudiée se révèle de moins en moins marginale et de plus en plus liée au champ du politique. Les gouvernements et leurs représentants sont de plus en plus obligés de tenir compte de la présence de l'opposition écologiste en région. Quoique la possibilité de la récupération par l'Etat et donc de l'institutionnalisation du discours menace constamment l'identité du mouvement, il serait téméraire de conclure, pour autant, que l'action écologiste se limite à combler les vides laissés par le désengagement de l'Etat-providence. Peu à peu l'environnement tend à devenir un champ d'opposition où la société civile -ou du moins une partie- affronte l'Etat et le pouvoir financier. Nous avons vu au chapitre II le rôle joué par les luttes écologistes lors de projets majeurs de développement en Sagamie. Récemment, les audiences publiques sur les Berges du Lac Saint-Jean (février 1985) ont donné lieu à un débat social et historique. La position écologiste a joué un rôle-clé, car elle a remis en cause les priviléges acquis par l'Alcan et fait ressortir le choix de développement qu'impliquait la proposition d'aménagement défendue par l'Alcan.

La dimension conflictuelle des luttes écologistes sur le terrain n'est pas contre qu'un aspect du paradigme écologiste. Le terrain local, c'est-à-dire celui du gouvernement municipal, semble offrir un terrain favorable à la participation conflictuelle. L'histoire des luttes locales des comités locaux d'environnement pourraient bientôt enrichir la mémoire collective à ce sujet (à Alma

et Chicoutimi une opposition sérieuse s'organise face à l'establishment traditionnel), à moins que L'Etat ne réussisse à contrôler aisément la contestation assurant ainsi sa légitimité et sa pérennité.

4.4. LES MEDIAS

Lorsque les organismes environnementaux se proposent de faire de l'éducation, de l'information et de la sensibilisation, ils accordent aux médias une place importante. En effet, pour 85% des interviewées la diffusion du discours et des valeurs écologistes dans les médias s'avère un moyen important d'atteindre des objectifs. Les contacts avec les médias permettent non seulement de "visibiliser" l'écologisme, mais témoignent du dynamisme des organismes. Comme indicateur de ce dynamisme nous avons choisi le nombre de communiqués de presse émis par les organisations écologistes, sur une période d'un an: 32% émettent entre trois et cinq communiqués de presse, alors que 9% émettent douze communiqués et plus (tableau XVIII). A cette activité s'ajoutent les conférences de presse, les lettres au lecteur, les émissions de radio ou de télévision.

TABLEAU XVIII

FREQUENCE DES COMMUNIQUES DE PRESSE DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX
EN 1983-84

Communiqués	nombre d'organismes	pourcentage
0-2	6	27%
3-5	7	32%
6-9	4	18%
10-12	3	14%
12- +	2	9%
TOTAL	22	100%

Source: entrevues 1984

Il ne suffit toutefois pas d'émettre un communiqué de presse, encore faut-il que le message du coeur (organisme environnemental) soit transmis dans son essence. A cet égard 79% des répondantes ont estimé que leurs messages passent bien dans les médias. Il faut souligner, qu'ici en région périphérique, les médias courent après toute nouvelle, et que par conséquent il est facile pour les écologistes d'obtenir un temps d'antenne ou une page de journal.

4.5. PERCEPTIONS POPULAIRES SUR L'ENVIRONNEMENT

4.5.1. Perceptions de la population sagamienne au sujet de la protection de l'environnement

Un premier sondage réalisé en 1977 auprès de 1877 foyers de la région 02 et un deuxième réalisé par le C.E.C. auprès de cent personnes à l'occasion de l'Expo-Nature de 1984, nous permettent ici d'établir un point de comparaison sur l'évolution de l'opinion

sagamienne relativement à la protection de l'environnement (9). En 1977, 32% de la population interrogée connaissait des associations qui oeuvraient dans la lutte contre la pollution, alors qu'en 1984, 50% de la population connaît le C.E.C.(10). En 1977, 88,8% de la population était en faveur de la création d'un comité d'embellissement et d'environnement dans leur localité. Sept ans plus tard non seulement on connaît son comité local, mais aussi le travail qu'il fait. Les interviewées parlent des dossiers traités et sont majoritairement d'accord avec les prises de position adoptées par le comité.

Au sujet de l'implication de la municipalité dans le combat contre la pollution, 65% de la population interrogée désire en 1977 son implication alors que huit ans plus tard, 89% croit que les autorités municipales (dans ce cas-ci Chicoutimi) devraient consacrer plus d'argent pour la protection et l'amélioration de l'environnement (11). Dans les deux sondages, on a demandé aux répondantes d'identifier les principaux problèmes environnementaux. Il est intéressant de noter qu'en 1977 les problèmes environnementaux perçus comme les plus cruciaux réfèrent davantage à la notion de propreté. Ce sont l'augmentation du nombre de poubelles et l'amélioration du service d'égoûts qui préoccupent le plus. Viennent ensuite, par ordre d'importance les questions d'amélioration du service d'aqueduc, de construction d'une usine de recyclage et d'aménagement d'équipements récréatifs.

En 1984, les problèmes d'environnement retenus par les répondantes s'avèrent plus précis et plus nombreux. Ce sont les questions de dépollution des cours d'eau, du traitement des eaux et neiges usées, de l'eau potable et des espaces verts qui retiennent

l'attention de la population. Viennent ensuite, par ordre d'importance les problèmes de pluies acides de pollution de l'air, de propreté, de récupération-recyclage, de forêt, de déchets toxiques, d'habitation et de transport en commun et enfin de pollution par le bruit.

Comparativement à 1977, l'on peut observer que la population enquêtée en 1984 identifie divers types de pollution et que la notion d'environnement s'élargit à l'ensemble des rapports entre l'humain et son milieu, c'est-à-dire qu'elle inclut plusieurs dimensions du cadre de vie (loisirs, habitation, transport) comme partie intégrante de l'amélioration de la qualité de vie.

En guise de conclusion à ce dernier chapitre, il est établi que les groupes écologistes sagamiens sont bien ancrés dans l'espace social de la région étudiée. Nous sommes portés à croire que le mouvement écologiste sagamien est devenu un acteur social actif, dont il serait difficile de nier l'importance dans la définition des enjeux actuels: régulièrement mais aussi ponctuellement il se place et intervient par rapport à la logique dominante, amenant un point de vue alternatif. Depuis quelques années, le discours écologiste gagne de plus en plus de terrain, non seulement en terme de crédibilité, mais au niveau de la sensibilisation de la population régionale face à la nécessité de la protection de l'environnement et des choix de développement qui s'imposent. Les interventions écologistes se multiplient, tout en ne laissant pas de côté le travail avec "les marges", à long terme, soit le travail d'éducation populaire. On ne peut donc pas parler de repli interne pour les groupes écologistes mais de visibilité de plus en plus grande, dans le sens de leur intégration à l'espace social.

NOTES ET REFERENCES

1. Les répondantes au questionnaire sont toutes membres actifs, mais pas forcément des permanentes puisqu'il y a seulement sept organismes environnementaux, en 1983-84, qui ont des permanentes. Dans neuf cas le ou la répondante est un membre du CA et dans huit autres cas présidente.
2. FERGUSON a observé le même phénomène dans les réseaux d'entraide.
3. D'ailleurs, c'est le CRE qui joue le rôle de catalyseur, d'intermédiaire entre les organismes locaux ayant comme préoccupation majeure l'amélioration de la qualité de la vie.
4. Alma est le cœur géométrique de la région 02. Son dynamisme s'exprime autant sur le plan social qu'économique et en voici quelques exemples: les Caisses d'Entraide économique, le référendum sur le désarmement, l'élection d'un conseiller vert, l'obtention du siège social régional de Radio-Québec.
5. Le RESEAU écologique québécois comprend un comité permanent, composé de 10 personnes dont 8 représentants régionaux, un représentant du Bouquet écologique (revue) et un représentant du comité directeur du réseau canadien (cf. Le Bouquet écologique, mars 1983, p.4) .
6. Lorsque je parle d'échanges cela réfère davantage à un dossier; cela peut englober plusieurs formes de communications (téléphones, lettres, rencontres) et donc des interventions récurrentes.
7. Cette stratégie d'action s'applique d'ailleurs à l'ensemble du mouvement écologiste et pacifiste. Ce qui pourrait constituer dans un proche avenir un rapport de force nouveau et significatif.
8. Ainsi pouvons-nous lire ces pratiques comme suit: ou bien ces dernières renforcent le système libéral dominant et produisent des effets socio-politiques reproducteurs et régulateurs (position structuro-marxiste) ou bien ces initiatives locales peuvent constituer une force instituante vis-à-vis l'Etat et ses appareils (position anarcho-marxiste) ou bien elles sont le signe d'une adaptation créatrice, d'une volonté optimiste qui transforme peu à peu les valeurs et les comportements dans le sens du BIEN-ETRE et de l'AUTONOMIE.
9. Nous n'avons retenu que les questions permettant une comparaison, puisqu'il sagit là de deux questionnaires différents.

10. Rapport de l'enquête sociologique réalisée auprès de la population du SLSJ, Chicoutimi, 1977.; Sondage du CEC, Chicoutimi 1984.

11. Ces chiffres sont confirmés par les récents sondages nationaux démontrant que 69% de la population active serait prête à consacrer une journée de salaire par mois pour la dépollution.

CONCLUSION

PRATIQUES ECOLOGISTES ET TERRITORIALITE: QUELS LIENS ? (1)

Les hommes ne sont jamais les témoins passifs des évènements, parce qu'ils ont leur libre arbitre. Dès qu'ils en éprouvent la nécessité, ils s'engagent à fond contre les tendances du moment et changent le cours des évènements.

DUBOS (1973)

Comme le titre l'indique, nous tenterons d'effectuer en guise de conclusion les liens entre des pratiques associatives en région périphérique, notamment écologistes, et la question de la territorialité. La territorialité étant entendu ici comme l'expression

de l'enracinement ou de l'attachement au cadre de vie ou d'action des populations (sentiment d'appartenance) mais aussi et sans doute la force relative, pour les acteurs et les groupes sociaux, du cadre de fonctionnement économique, administratif ou relationnel régional par rapport à l'espace national. (RAFFESTIN, 1984)

Dans un premier temps, nous dégagerons des caractéristiques des pratiques écologistes en Sagamie, à la lumière d'une préoccupation de la recherche, soit leur ancrage territorial. Dans un deuxième temps, la lecture globale de ces pratiques permettra de jeter un éclairage à la fois sur leur portée spatiale et leurs limites dans un contexte de changement social.

1. CARACTERISTIQUES DES PRATIQUES ECOLOGISTES EN SAGAMIE

1.1 DES PRATIQUES DESECTORIALISEES

Notre recherche l'a clairement démontré, les pratiques écologistes dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean ne se limitent pas à la défense des écosystèmes naturels, c'est-à-dire au seul cadre bio-physique du territoire. L'analyse des pratiques de 22 organismes environnementaux démontre que les écosystèmes sociaux (culturels) font partie intégrante de leurs préoccupations.

En effet, l'ensemble des pratiques de ces organismes relève de champs d'intervention diversifiés, que nous avons regroupés sous dix catégories (tableau IV). Chacun de ces champs d'intervention comporte nombre d'objectifs qui diffèrent d'une organisation à une autre et qui indiquent le sens précis de l'action entreprise. Par exemple, au chapitre des berges et des zones humides on a remarqué que d'une part un organisme tente, par son intervention, de mettre en valeur le potentiel — entendu comme récréo-touristique — des berges, tandis qu'un autre vise davantage à responsabiliser l'Alcan. D'autres encore pratiquent un aménagement sur un espace donné, par exemple un parc, ou proposent des recommandations sur le schéma d'aménagement de leur M.R.C.. En réalité, la mise en valeur ou la protection du territoire se fait en fonction d'une vision d'un développement non-productiviste. C'est la défense des biens collectifs rattachés au "capital nature" qui donne la priorité aux groupes écologistes. Cependant, ces pratiques se doublent d'un volet éducatif. L'éducation populaire passe alors par la promotion de changements de comportements, individuels et collectifs,

en faveur d'une meilleure qualité de l'environnement physique et humain.

L'association environnementale peut donc, à l'intérieur d'une intervention, soit viser un changement ponctuel pour remédier à une situation ou une proposition étatique jugée inacceptable ou bien encore un changement plus radical et plus global des rapports sociaux. Pour n'évoquer que les luttes concernant le harnachement de l'Ashuapmouchuan et le réaménagement portuaire de Chicoutimi, c'est alors la technocratie et le modèle productiviste qu'elles remettent indirectement en cause. À ce moment, les écologistes tentent par leur discours et leurs pratiques la valorisation et l'arrimage d'un autre modèle de développement, approprié aux besoins sociaux et fondamentaux des collectivités. Dans ces luttes écologistes, les justifications utilisées par le pouvoir technocratique et politique sont questionnées, et ce publiquement.

Il est intéressant de noter que plusieurs des pratiques écologistes impliquent une approche globale : c'est à partir de la conscience d'un problème de pollution et de l'urgence d'y réagir que s'enclenche chez l'individu un processus de compréhension des liens et des enjeux. La pratique passe alors du problème environnemental aux conséquences écologiques; par la suite aux problèmes de santé qu'il peut engendrer, et enfin aux choix politico-économiques qui le sous-tendent. Les pratiques écologistes ne réfèrent pas forcément au seul secteur de l'environnement: il y a des revendications et/ou des appuis pour des loyers à coût modique au centre-ville, pour du transport en commun, des jardins communautaires, le patrimoine culturel etc.. Dans ces luttes, les écologistes s'associent à d'autres réseaux

locaux, tels les groupes marginalisés ou à faible revenus (étudiantes, personnes âgées, assistées-sociales). Nous parlons donc de pratiques désectorialisées pour nommer les pratiques écologistes qui traversent le mode et les conditions de vie.

1.2 DES PRATIQUES A "SPATIALITE DIFFÉRENTIELLE"

Quoique les organismes environnementaux soient localisés et par conséquent repérables à l'intérieur du cadre spatial ville ou village de la Sagamie, les pratiques écologistes, en tant que produit, ne s'y limitent pas nécessairement. En effet, "l'étendue spatiale" des pratiques écologistes sagamiennes n'a pas un caractère strictement localiste. Quoique le local - vu comme espace social - se prête davantage aux pratiques de la société civile et à la mise en œuvre de solutions par celle-ci, l'analyse de l'ensemble des interventions démontrent que les niveaux sous-régional, régional, national et international ne sont pas exclus. Par exemple, 36% des organismes ont des pratiques qui s'inscrivent dans des niveaux sous-régional et régional et 64% dans le local. Quoique nous n'ayons pas quantifié le nombre d'organismes dont les pratiques se rattachent aux cadres spatiaux national et international, plusieurs d'entre eux interviennent sur des questions non conditionnées par le local. Pensons seulement aux interventions contre les pluies acides ou aux interventions contre la course aux armements, l'énergie nucléaire ou encore contre l'arrosage de la tordeuse des bourgeons d'épinette. À ce moment-là, il s'agit nettement de revendications dont les conditions débordent les cadres spatiaux local et régional.

Les pratiques des groupes environnementaux sont nécessairement influencées par ses membres. Or, si l'on regarde strictement la provenance géographique des membres, on constate que 65% des membres sont recrutés dans la même localité, alors que 45% sont recrutés dans la sous-région d'appartenance et dans l'ensemble de la région (2). Ce résultat laisse croire à l'existence d'une dimension sous-régionale et régionale du réseau. Cependant, il faut noter que les membres actifs d'une même organisation proviennent majoritairement de la localité où se fixe l'organisation.

En tant que groupe de pression et d'action, les membres des organisations écologistes font davantage porter leurs efforts et leurs actions en fonction de leur territoire, c'est-à-dire celui par lequel ils se sentent concernés. Or, leur rapport au territoire passe par le local, mais ne s'y arrête pas. La région, elle aussi, comme cadre de référence spatial vécu, ne laisse pas les groupes écologistes indifférents. Il faut dire que les problèmes écologiques majeurs débordent le cadre spatial local défini par l'Etat. Par exemple, les activités du capital industriel et surtout leurs conséquences dégradantes sur l'environnement n'ont aucune mesure avec le territoire administratif. Par exemple, le problème des rejets industriels de l'Alcan ne peut être abordé que dans un contexte environnemental régional et la problématique internationale de la production. Voilà pourquoi à ce stade de la recherche, nous parlons de pratiques écologistes à spatialité différentielle, pour nommer des pratiques qui sont conditionnées par plus d'un espace, mais qui ont en commun le local.

1.3 DES PRATIQUES ASCENDANTES

Lorsque nous tentons de caractériser les pratiques écologistes sagamiennes, un autre qualificatif vient à l'esprit, soit ascendantes. Ainsi désignons-nous une notion qui se rattache à l'autonomie et au volontariat. Ascendantes pour désigner l'origine des initiatives populaires, par opposition aux volontés venues du centre ou d'ailleurs.

Pris au sens littéral du terme, il est possible d'observer un caractère ascendant dans l'évolution des organismes environnementaux, sur la base de leur nombre d'interventions par année (figure 2). Cette figure permet de constater qu'il y a depuis 1981, année où il y a eu le plus d'incorporations, une augmentation continue de leurs interventions. Par conséquent, nous interprétons cet élément comme un signe de la vitalité des organismes environnementaux, du moins jusqu'en 1984.

Nous l'avons vu au cours de notre recherche, les pratiques écologistes visent des objectifs sociaux en fonction d'un mieux-être et d'une amélioration de la qualité de la vie et de l'environnement. Ces aspirations sont portées par des membres actifs. Nous avons observé aussi que lors d'interventions spécifiques, les groupes environnementaux se solidarisent avec d'autres groupes sociaux et populaires en vue de la résolution d'un problème local donné (exemples: le réaménagement portuaire et le harnachement de l'Ashuapmouchouan). Cependant, il faut noter que cette solidarité se fait davantage sur la base du cadre spatial local. Néanmoins, il existe peu de liens structurés entre les organisations écologistes et les autres regroupements sociaux de la région, malgré les affinités idéologiques

notamment avec le féminisme et le pacifisme. Une tentative avait été amorcée en 1983 par les écologistes en vue du Sommet sur le développement et l'économie (3). Mais le regroupement ponctuel des organismes populaires de la région autour de la question du développement régional semblait trop précoce et surtout mal ajusté aux préoccupations de survie auxquelles sont confrontés les groupes populaires.

Toutefois, il a été possible d'observer que l'enracinement social des groupes environnementaux se manifeste davantage comme un réseau, c'est-à-dire comme un système ouvert avec un flux constant. Cette sorte de "lieu d'accueil invisible" (FERGUSON, 1981) favorise des liens entre les membres mais aussi avec d'autres réseaux.

Quoiqu'il soit bien difficile de retracer, dans le cadre de cette recherche, le parcours exhaustif du réseau écologiste sagamien, l'identification des interventions, des intervenantes et des affiliations démontre clairement que:

1.les organismes environnementaux sont articulés au tissu social

(figure 5,6,7,8)

2.cette articulation s'inscrit spatialement à la fois dans le local

et le régional (figure 4).

L'articulation avec les organismes socio-communautaires semble relever de l'entraide mutuelle, tandis que celle avec l'Etat s'avère d'ordre administratif, informatif et conflictuel (pressions).

Toutes ces observations nous portent à conclure que l'ancrage des organismes environnementaux sagamiens ne se limite pas au seul réseau environnemental ni au seul cadre spatial local, mais participe à une sorte de synergie ascendante où naissent et meurent d'autres

réseaux selon les besoins de la cause défendue et du problème à résoudre. Quelle est donc la portée des réseaux et de leurs actions?

1.4 DES PRATIQUES TRANSFORMATRICES

La question de la portée sociale des réseaux, et plus globalement des mouvements sociaux, nous ramène concrètement à la portée sociale des pratiques écologistes dans le tissu local et régional. Seraient-elles un outil de transformation? Culturellement, politiquement et spatialement, en quoi les pratiques écologistes sagamiennes suscitent-elles une tentative d'innovation sociale? Ou paradoxalement, ces pratiques favorisent-elles la restructuration de l'Etat central et la concrétisation d'une société duale?

1.4.1 Culturellement

Bien qu'il ne suffise pas de transposer ses propres choix individuels à une collectivité pour que survienne un changement social significatif, celui-ci ne pourrait non plus suivre un simple changement de pouvoir ou de structures. Lorsqu'on envisage des pratiques sous l'angle de l'innovation sociale, la dimension culturelle apparaît. Les pratiques écologistes sagamiennes n'échappent pas à cette règle. Quoique notre étude ne visait pas à identifier les dimensions culturelles spécifiques au mouvement écologiste, certains éléments sont ressortis de l'enquête.

Les pratiques écologistes ne sont évidemment pas étrangères au mode de vie et à une conception de développement alternatif. La recherche d'un nouveau mode de vie axé sur des valeurs conviviales, autogestionnaires et autonomes est sous-tendue aux pratiques

écologistes sagamiennes: leurs buts généraux transpirent cette recherche. Pour les écologistes, vivre en région et travailler autrement apparaît comme un double objectif. Travailler autrement signifie que, d'une part on occupe ou on partage un emploi, et que d'autre part on se garde des espaces de liberté pour se consacrer à la promotion d'intérêts collectifs et à la satisfaction de d'autres besoins. Vivre en région périphérique, dans une conjoncture structurelle de chômage, est un autre défi qu'on tente de résoudre en créant, avec d'autres, son propre emploi. Au chapitre de la création d'emplois les organismes environnementaux participent, comme d'autres, à cette nouvelle fonction du mouvement associatif. Rappelons que les 22 organismes étudiés créaient 66 emplois, en 1982-83. Leur activité financière totalisait alors pour la même période tout près d'un million de dollars. Il faut mentionner ici la place des activités de récupération-recyclage, qui tout en ayant un poids économique non-négligeable, donnent l'occasion à plusieurs personnes de participer à une dimension du développement alternatif voire de la société de conservation.

Nous l'avons vu au chapitre III, le travail qui s'effectue à l'intérieur des organismes environnementaux sagamiens s'inscrit dans l'économie du tiers secteur (4), traversée par une volonté autogestionnaire. En outre, comme les écologistes "cherchent à vivre ce qu'ils prêchent" ils tentent d'adopter une dynamique interne où la répartition des tâches et la prise de décision s'effectuent sur une base non-hiéarchique et volontaire. Il est intéressant de noter que leur savoir-faire passe très souvent par des moyens d'intervention diversifiés et créatifs, allant du mémoire à la pièce de théâtre. Les

médias sont un outil d'éducation et d'information précieux: sur une période d'un an, 43% des organismes environnementaux disent utiliser de 6 fois à 12 fois les communiqués de presse.

La région et plus particulièrement le local deviennent non seulement le produit d'une représentation spatiale des rapports sociaux, un espace administratif, mais un espace à vivre et surtout à réinventer dans le contexte du développement alternatif. À travers des pratiques transformatrices, c'est la création graduelle d'un lieu d'apprentissage collectif qui se définit et se développe. Peut-être l'étude de d'autres groupements sociaux révèlerait-elle que les marges de la société s'élargissent, c'est-à-dire gagnent du terrain.

1.4.2 Politiquement

Il n'est pas simple de juger de l'impact politique des pratiques écologistes alternatives, car ces dernières ne visent pas l'obtention d'un pouvoir politique pas plus qu'elles n'épuisent le problème politique. Néanmoins, elles constituent de plus en plus une force socio-politique susceptible de détourner le cours des événements, remettant en cause le discours et les présupposés officiels. Ainsi l'ont démontré les pratiques écologistes dans les dossiers du harnachement de l'Ashuapmouchuan et du réaménagement du port de Chicoutimi (voir chapitre II).

Quelle que soit la portée des pratiques, nous avons observé que la dimension politique est présente au sein des pratiques écologistes, au sens où elles s'avèrent très souvent le lieu de conflits (5). Le plus souvent ces lieux de conflits entre des acteurs sociaux, l'Etat et ses appareils réfèrent au contrôle de

l'utilisation ou de l'affectation des ressources et/ou de territoires, qu'ils soient en milieu urbain ou non. Il y a aussi affrontement avec l'Etat local et central, car à certaines occasions celui-ci devient pollueur ou met en péril des écosystèmes naturels et sociaux. Dans certaines luttes, telle celle des berges du lac Saint-Jean, l'environnement devient un champ d'opposition non seulement au pouvoir technocratique mais aux intérêts capitalistes présents. Le discours écologiste conteste alors les pouvoirs existants tout en proposant des alternatives en référence à un autre modèle de développement.

Les pratiques écologistes deviennent aussi le lieu de l'exercice d'un pouvoir par la base. À partir de la prise de conscience d'un problème environnemental donné, la compréhension des enjeux politiques et économiques s'éclaircit et s'élargit (6). Il ne faut pas l'oublier l'écologisme - comme référent idéologique - met en exergue les fins et la logique du modèle dominant. Ainsi, les membres actifs des organismes environnementaux sagamiens font l'apprentissage d'un pouvoir ou d'un non-pouvoir collectif à travers leurs pratiques. Par exemple, pour sauver ou aménager un espace collectif en parc, ils pourront être obligés de faire face à des promoteurs privés, à des édiles municipaux et/ou à des technocrates du centre. En plus, pour réaliser leur objectif, il leur faudra alors obtenir des appuis politiques et populaires, tout en faisant la preuve d'une argumentation fondée et étayée. Pour s'approprier ou se réapproprier une partie du territoire local, tout un système de relations devra se mettre en branle (figures 5,6,7,8).

Si les pratiques écologistes par leurs caractéristiques peuvent être lues selon nous comme une tentative pour donner un sens

et un vécu autres au territoire, on ne peut certes conclure pour autant que ces organisations constituent un mouvement social capable de créer une rupture significative. Seule la rencontre de plusieurs mouvements et forces vives autour d'une même conspiration consciente et voulue serait susceptible d'imposer un changement.

2. TERRITORIALITE OU PORTEE SPATIALE DES PRATIQUES ECOLOGISTES

Mais quels liens pouvons-nous faire entre territorialité et pratiques écologistes, suite à notre recherche? Rappelons brièvement le contexte dans lequel évoluent ces pratiques. Alors que le territoire a été défini par l'Etat et utilisé par le capital comme un espace de production, il porte aujourd'hui les marques historiques du modèle productiviste: parcellisé, uniformisé, sectorialisé et détérioré. Avec la crise et l'avènement de la technologie, ont fondu les illusions de la croissance et du modèle de développement productiviste. L'Etat doit maintenant gérer la crise et la décroissance tout en faisant absorber par la société civile les effets dramatiques de cette crise (?). Un de ses moyens serait d'utiliser les groupements sociaux pour gérer socialement la crise. Cette sorte de récupération de l'Etat n'est pas un phénomène nouveau; elle guette constamment les marges de la société civile et par conséquent menace leurs capacités de transformation sociale.

Pour conclure, nous replaçons les pratiques écologistes, formes de représentation et d'organisation sociales dans un contexte plus large, à savoir la quête d'appropriation d'un territoire par les collectivités locales. Le discours et les pratiques écologistes en

Sagamie témoignent d'un effort collectif d'enracinement régional, en vue d'une meilleure qualité de vie et de la survie des générations futures. Elles concrétisent l'expression d'un refus de la sectorialisation et parcellisation du travail et de la vie. De même la présence de ces pratiques rappelle à l'Etat et au capital qu'une logique et une façon autre de vivre existe, menaçant ponctuellement à la fois le politique et des politiques privées ou étatiques. En somme, les pratiques et le discours écologistes investissent un lieu, revendiquent des utilisations alternatives de l'espace et repolitisent ainsi le territoire.

S'ils produisent une territorialité, reste à savoir si cette territorialité pourra se développer en convergence avec un mouvement social et conduire à un développement alternatif non "dualiste" où s'effectuerait la transformation des rapports sociaux. Reste à savoir aussi si cette territorialité locale/régionale pourrait s'affirmer suffisamment pour devenir une force capable de faire face à des processus d'internationalisation économique et de centralisation politique. L'alternative sociale, dans le sens d'un développement autonome, centrée sur la qualité de vie et non sur le productivisme, n'est peut-être pas atteinte mais sérieusement amorcée.

NOTES ET REFERENCES

1. Cette partie du mémoire a fait l'objet d'une communication dans le cadre du congrès de l'ACFAS 1985, dans la section aménagement et urbanisme, atelier spécial sur le mouvement associatif.
2. A cet effet, voir le tableau VIII, chapitre III. Le 45% est obtenu en additionnant 27% + 18%
3. Pour en connaître plus long sur la participation des écologistes au Sommet sur le développement et l'économie de la région 02 voir le rapport de Jean DESY, Rapport d'une participation aux Tables sectorielles sur l'environnement et le pouvoir régional. document de travail, Chicoutimi, GRIR/UQAC, 1984, 31p.
4. Au sujet de l'économie du tiers-secteur, voir A.JOYAL.
5. Cette affirmation est appuyée par une analyse de contenu, à partir des verbes de tous les objectifs d'intervention.
6. Comme le mentionne le rapport de la commission provinciale sur la tordeuse des bourgeons d'épinette, à partir d'un problème environnemental donné le débat et la contestation s'élargit: " De l'arrosage on passe à la gestion forestière, de la gestion forestière à la politique forestière ...de la politique du milieu forestier au processus d'intégration des questions environnementales dans la société et les modèles de développement." Québec, 1985, p.3.31
7. Des effets pervers s'en suivent. Ainsi, sur le plan environnemental, la pollution devient une occasion révée pour le gouvernement du Québec de lancer une nouvelle industrie :la dépollution.

BIBLIOGRAPHIE

1. Volumes

- Actes du colloque recherche-action, Chicoutimi, GRIR/UQAC, 1984, 2e édition, 255p.
- AMPLEMAN, G. et ali, Pratiques de conscientisation, Expériences d'éducation populaire au Québec, Montréal, Nouvelle optique, 1983, 304p.
- BABIN, B., L'option nucléaire: développement et contestation de l'énergie nucléaire au Canada et au Québec, Montréal, Boréal Express, 1984, 226p.
- BAILLY, S., sous la direction de, Les concepts de la géographie humaine, Masson, 1984, p.46-62.
- BARDE, J.P., et E. GERElli, Economie et politique de l'environnement, Paris, PUF, 1977, 207p.
- BARREL, Y. La société du vide, Paris, Seuil, 1984, 267p.
- BATESON, G., Vers une écologie de l'esprit, Paris, Seuil, 1980, 281p.
- BOOKCHIN, M., Pour une société écologique, Paris, Christian Bourgeois, 1976, 225p.
- CASTORIADIS, C., COHN-BENDIT, D. et le public de Louvain-La-Neuve De l'écologie à l'autonomie, Paris, Ed.Seuil, 1981, 125p.
- COMMONER, B., L'encerclement, Paris, Ed.Seuil, 1972, 300p.
- DANSEREAU, P., La terre des hommes et le paysage intérieur, Montréal, Lemeac, 1973, 190p..
- DESY, M., M. Ferland, B. Levesque et Y.Vaillancourt, La conjoncture au Québec au début des années 80: les enjeux pour le mouvement ouvrier et populaire, Rimouski, Librairie socialiste de l'Est du Québec, 1980, 200p.
- DESLAURIERS, J.P., Sous la direction de, La recherche qualitative: résurgence et convergences, Chicoutimi, GRIR/UQAC, 1985, 200p.
- DORST, J., La nature dénaturée, Paris, Seuil, 1965, 188p.
- DUBOS, R., Les dieux de l'écologie, Paris, Fayard, 1973, 238p.
- DUBOS, R., Les célébrations de la vie, Paris, Stock, 1982, 398p.

- DUMONT, R., L'utopie ou la mort, Paris, Seuil, 1973, 191p.
- DUMONT, R., LALONDE,B., et MOSCOVICI, S., Pourquoi les écologistes font-ils de la politique? Paris, Seuil, 1978, 187p.
- DUPUY, F., La trahison de l'opulence, Paris, P.U.F., 1976, 256p.
- ELGUIN, D., Voluntary Simplicity, N.Y.,William Morrow and company, 1981, 312p.
- FERGUSON, M., Les enfants du verseau, Paris , Calman-Levy, 1981, 388p.
- FONTANEL, J., Ecologie, économie et plurigestion, Paris, Entente, 1979, 207p.
- GAGNON, G., Les pratiques émancipatoires collectives en milieu populaire québécois, IQRC, 1982.
- GODBOUT, J., Participation contre démocratie, Montréal, Saint-Martin, 1983, 190p.
- GORZ, A. et M.BOSQUET, Ecologie et politique, Paris, Seuil, 1978, 245p.
- GUINDANI, S. et M. BASSAND, Maldéveloppement régional et identité, Lausanne, P. Polytechniques romandes, 1982, 200p.
- GRAWITZ, M., Méthode des sciences sociales, Paris, Dalloz, 1979, 1102p.
- GRAWITZ, M., Lexique des sciences sociales, Paris, Dalloz, 1981, 376p.
- HAECKEL, Histoire de la création des êtres organisés, traduction française, Reinwald, 1884, 551p.
- HAMEL, P. et J.F.LEONARD, Les organisations populaires, l'Etat et la démocratie, Montréal, Nouvelle Optique, 206p.
- HAMEL, P. et ali, Les mobilisations populaires urbaines, Nouvelle Optique, 1982, 382p.
- ILLICH, I., Le chômage créateur, Paris, Seuil, 1977, 87p.
- ILLICH, I., La convivialité, Paris, Seuil, 1973, 158p.
- ILLICH, I., Energie et équité, Paris, Seuil, 1975, 88p.
- JURDANT, M., Le défi écologiste, Montréal, Boréal Express, 1984, 428p.
- LACOSTE,Y., La géographie ça sert d'abord à faire la guerre, Paris, Maspéro, 1976, 234p.
- LANG, R. et A.ARMOUR, Livre-ressource de la planification de l'en-

vironnement, Ottawa, Multiscience et Environnement Canada, 1980, 388p.

LALONDE, B., Le pouvoir de vivre, Paris, Ed. Surienne, 1981, 294p.

LAMOUREUX H., R. MAYER et J. PANET-RAYMOND, L'intervention communautaire, Montréal, Saint-Martin, 1984, 237p.

LATOUCHE, D., Une société de l'ambiguïté, libération et récupération dans le Québec actuel, Montréal, Boréal Express, 1979, 262p.

LEBRET, L.J., Dynamique concrète du développement, Paris, Ed. ouvrières, 1961, 550p.

LES AMIS DE LA TERRE, L'écologie contre le chômage, Paris, La Découverte, 1984p., 150p.

LES AMIS-E-S DE LA TERRE, Manifeste écologiste, Québec, Ed. A Mains nues et les Amis-e-s de la terre, 1983, 63p.

LEVESQUE, B., sous la direction de, Animation sociale, entreprises communautaires et coopératives, Laval, Saint-Martin, 1979, 380p.

Les enjeux de l'autonomie, Grenoble, La pensée sauvage et peuple et culture, 1983, 114p.

MALDONADO, T., Environnement et idéologie, Paris, Union générale d'éditions, 1972, 183p.

McGRAW, D., Le développement des groupes populaires à Montréal (1963-1973), Montréal, Ed. Albert-St-Martin, 1978, 184p.

MOSCOVICI, S., R. Dumont et B. Lalonde, Pourquoi les écologistes font-ils de la politique? Paris, Seuil, 1978, 187p.

OCDE, Emploi et environnement, Paris, 1978, 78p.

PARTANT, F., La fin du développement, naissance d'une alternative? Paris, Maspéro, 1982, 186p.

PASSARIS, S., Solange et Guy RAFFI, Les associations, Paris, Ed. de la découverte, 1985, 125p.

QUEBEC, Répertoire environnemental 1984, MENVIQ, 265p.

RAPPORT DAG HAMMARSKJOLD 1975, Que faire, Stockholm, 1975, 135p.

Redéploiement industriel et planification régionale, Montréal, U.d. Montréal, 1985, 300p.

ROGEL, J.P., Un paradis de la pollution, Montréal, Québec-Science, 1981, 275p.

- ROSANVALLON, P., La crise de l'Etat-providence, Paris, Seuil, 1981, 183p.
- ROSANVALLON, P., L'âge de l'autogestion, Paris, Seuil, 1976, 182p.
- ROSNAY, J., Le macroscope, vers une vision globale, Paris, Seuil, 1975, 305p.
- ROSNAY, J., Les chemins de la vie, Paris, Seuil, 1983, 190p.
- SACHS, I., Stratégies de l'écodéveloppement, Ed. Ouvrières, Paris, 1980, 140p.
- SACHS, I., Initiation à l'écodéveloppement, Toulouse, Privat, 1981, 366p.
- SAMUEL, L., Guide pratique de l'écologiste, Paris, Ed.P.Belfond, 1978, 251p.
- SCHUMACHER, E.F., Small is beautifull, Paris, Seuil, 1979, 316p.
- UNESCO, Eco-social systems and eco-politics, Lausanne, 1977, 368p.
- VADROT, C.M., Déclaration des droits de la nature, Paris, Stock, 1973, 349p.
- VAILLANCOURT, J.G., Mouvement écologiste, énergie et environnement: essais d'écosociologie, Montréal, St-Martin, 1982, 262p.
- VALLIERES, P. et S.PROULX, Changer de société, Montréal, Québec-Amérique, 1982, 298p.
- VALASKIS, K. et AL, La société de conservation, Montréal, Ed.Quinze, 1978, 241p.

2. Articles et Revues

- GORZ, A., De la morale au politique, In Autogestions, Toulouse, Privat, no.117, 1984, pp.9-24
- AYDALOT, P., "Réalités et illusions de l'économie locale" in Autrement no.47, Paris, 1983, pp.208-216
- BILLAUD, J.P., "Le grand angle et la loupe", in Autrement, no.47 Paris, 1983, pp.16-22
- DALBERT, F., "De la croissance duale à l'expérimentation sociale" in Revue Internationales d'Action Communautaire, no. 3/43, 1980, pp.159-168
- DESROCHE, H., La recherche coopérative comme recherche-action, in Actes du colloque recherche-action, Chicoutimi, UQAC/GRIR, 1981, pp.9-49

DUFOUR, J., "La Sagamie: un nouveau régionyme pour la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean" in Le Sagamien, Chicoutimi, UQAC/Laboratoire de géographie, vol.1, no.1, 1980.

GARNIER, J.P., "Localiser le social...ou socialiser le local?" in Espaces et sociétés, no.40, Paris, 1982, pp.3-14.

"Economie, écologie et environnement" in Interventions, printemps/été, Montréal, 1981, pp.175-191.

"Mouvements alternatifs et crise de l'Etat", Revue Internationale d'action Communautaire, no.10/50, Montréal, Albert-Saint-Martin, 1984, 163p.

"Ecologie sociale et mouvements écologiques", in Sociologie et sociétés, vol. XIII, Montréal, P.U.M., 1981, 179p.

MARTIN, C., "Entre logiques du savoir et de l'action: les voies de l'alternative" in Recherche qualitative: convergences et résurgence, Chicoutimi, UQAC/ GRIR, 1985, pp.123-141

MELLUCI, A., "Société en changement et nouveaux mouvements sociaux", in Sociologie et sociétés, vol.X, Montréal, P.U.M, 1978.

MELLUCI, A., "Mouvements sociaux, mouvements post-politiques ", in Revue internationale d'action communautaire, Montréal, Albert-Saint-Martin, 1984, pp.13-31.

MULLER, F. "Mouvement social et identité: le problème de l'autonomie" in Les enjeux de l'autonomie, Grenoble, La pensée sauvage et peuple et culture, 1983, pp. 123-141.

La recherche-action enjeux et pratiques, Revue Internationale d'Action Communautaire, no. 5/45, Montréal, 202p.

RAFFESTIN, C., "Remarques sur les notions d'espace, de territoire et de territorialité", in Espace et sociétés, no.41, Paris, pp.171-177.

3.Thèses et mémoires/ documents de travail/ communications

Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural, Rimouski, GRIDEQ/UQAR, 1983, 350p.

Assainissement et environnement régional, Rapport d'une enquête sociologique réalisée auprès de la population du Saguenay—Lac-Saint-Jean, Chicoutimi, nov.1979, 32p.

JURDANT, M., Le défi écologiste: Le Québec à la recherche d'une nouvelle société, notes de cours, 1982.

DORE, G., Le jeu des forces sociales dans nos luttes, analyse de

conjoncture, Québec, Laval/GRAP, 1981, 34p.

DESLAURIERS, J.P., J.GODBOUT et J.L., KLEIN, Les regroupements sociaux et les perspectives de développement autonome régional, Chicoutimi, GRIR/UQAC, 1985, 30p.

FRIEDMANN, J., Régional développement in industrialized countries: endogenous or self-reliant?, communication, Montréal, 1982, 22p.

GODARD, O., Décentralisation et planification du développement endogène, Stockholm, WFSF Papernos, 1982, 17p.

GODARD,O., Planification du développement endogène et articulation des espaces de développement régionaux et micro-régionaux, Paris, CIRED, 1984, 14p.

JOYAL,A., Le rôle du tiers-secteur dans le développement économique et régional, Trois-Rivières, Laboratoire en économie et gestion des systèmes de petites dimensions/UQTR, 1985, 27p.

JOYAL, A., Pour une approche humaniste du développement régional: le rôle des collectivités locales, communication, Montréal, 1983, 30p.

PARENTEAU, R., "Ecologisme, débat social et évaluation technologique" in Sociologie et Sociétés, Montréal, P.U.M., 1981, pp.35-49

QUEBEC, L'A.B.C. des comités d'environnement oeuvrant sur la scène municipale, MENVIQ, 1983. 25p.

SEGUIN, M.T., Petites et moyennes entreprises et développement régional à l'heure de la restructuration de l'appareil de production, thèse de doctorat, Paris, EHESS, 1982, 442p.

TROTTIER, D., L'Ashuapmouchouan, le projet du siècle! "Ousse qu'on s'en va?" . Examen d'un cas de mal-développement régional, mémoire de maîtrise en études régionales, Chicoutimi, UQAC, 1983, 150p.

ANNEXE 1

Questionnaire

**Groupements sociaux et développement
au Saguenay-Lac-Saint-Jean**

**RECHERCHE REALISEE PAR UNE EQUIPE DE CHERCHEURS
DE L'UNIVERSITE DU QUEBEC à CHICOUTIMI,
RATTACHEE AU GRIR**

1984

Questionnaire _____

QUESTIONS GENERALES

Sur le groupe

1- Nom du groupe _____

2- Adresse complète _____

3- Numéro de téléphone _____

4- Date de l'incorporation _____

5- Date de la fondation du groupe _____

6- Type de membership du groupe:

- 1- Individu
- 2- Organisme
- 3- Les deux

7- Votre groupe dispose-t-il d'un local (considéré comme permanent)?

- 1- Oui
- 2- Non

8- Si la réponse à la question 7 est positive, votre local est-il partagé avec d'autres organismes? (Si non, passez à la question no 11).

9- Si la réponse à la question 7 est positive, y a-t-il d'autres groupes dans l'édifice où vous êtes localisés?

- 1- Oui
- 2- Non

10- Si la réponse à la question no 9 est positive, pouvez-vous dire le nombre de groupes qui partagent l'édifice avec vous?

11- Votre groupe partage-t-il des services avec un autre groupe?

- 1- Oui
- 2- Non

12- Est-ce que votre groupe engage une personne en particulier pour assurer les tâches de secrétariat?

- 1- Oui
- 2- Non

13- Si la réponse à la question no 12 est positive, cette personne est engagée:

- 1- A temps plein
- 2- A temps partiel
- 3- De façon occasionnelle
- 4- Autre possibilité

14- Votre groupe est-il affilié à des organismes extérieurs à la région?

- 1- Oui
- 2- Non

15- Si la réponse à la question 14 est positive, pouvez-vous les identifier en signalant le lieu ou la ville où se trouve leur adresse principale (se limiter aux trois plus importants)?

Groupes	Localisation
1-	_____
2-	_____
3-	_____

16- Votre organisme est-il affilié à un organisme régional?

- 1- Oui
- 2- Non

17- Si la réponse à la question 16 est positive, pouvez-vous les identifier en signalant le lieu ou la ville où se trouve leur adresse principale (se limiter aux trois plus importants)?

1-	_____
2-	_____
3-	_____

Sur l'interviewé

1- Age _____ 2- Sexe _____ 3- Etat civil _____

4- Municipalité de résidence _____

5- Pouvez-vous nous dire votre dernière année (complétée) de scolarité, en signalant le niveau:

Niveau _____
Année _____

6- Quand avez-vous réalisé votre dernière année de scolarité? _____

7- Dans quel établissement avez-vous réalisé votre dernière année de scolarité? _____

8- Quelles sont vos fonctions dans le groupe (se limiter aux trois plus importantes) (Ex: tenue de livres, préparation de dossiers)?

1- _____
2- _____
3- _____

9- En quelle année avez-vous adhéré au groupe? _____

10- Etes-vous membre d'autres organismes ou associations?

1- Oui
2- Non

11- Si la réponse à la question no 10 est positive, pouvez-vous les identifier (se limiter aux trois plus importants)?

1- _____
2- _____
3- _____

12- Recevez-vous une rémunération du groupe pendant l'année 1983-84?
(Si non, passez à la section suivante).

- 1- Oui
2- Non

13- Si la réponse à la question 12 est positive, pouvez-vous dire depuis quand? _____

14- Pouvez-vous estimer le nombre d'heures par semaine que vous consacrerez au groupe, en incluant toutes les activités? _____

15- Quel est votre salaire (ou équivalent salaire) par semaine? _____

16- Quelle était votre activité avant d'être engagé par le groupe? _____

QUESTIONS SUR LES MEMBRES DU GROUPE

1- Combien de membres - individus a le groupe? _____

2- Combien de membres - organismes a le groupe? _____

3- Pouvez-vous identifier les membres-organismes?

- 1- _____
2- _____
3- _____
4- _____
5- _____
6- _____
7- _____
8- _____
9- _____
10- _____

4- Pouvez-vous estimer le nombre de membres-individus qui proviennent:

1- de la localité où fonctionne le groupe

2- de la sous-région du Saguenay

3- de la sous-région du Lac-Saint-Jean

5- Combien de permanents a le groupe? _____

6- Combien de membres actifs a le groupe? _____

7- Combien de membres forment le C.A.? _____

8- Pouvez-vous préciser qui assure les tâches suivantes:

Permanents C.A. Membres

1- Secrétariat

2- Coordination-programmation

3- Animation

4- Recherche-dossiers

5- Services au public

6- Promotion-recrutement

7- Entretien

8- Financement

QUESTIONS SUR LE TRAVAIL DU GROUPE

1- Pouvez-vous préciser vos trois principaux objectifs?

- 1- _____
2- _____
3- _____

2- Choisissez dans la liste suivante le principal champ d'intervention de votre groupe:

- 1- Environnement
 - 2- Loisirs
 - 3- Récupération-recyclage
 - 4- Consommation-alimentation
 - 5- Garderies
 - 6- Santé
 - 7- Logement
 - 8- Chômage
 - 9- Condition des assistés sociaux
 - 10- Condition féminine
 - 11- Condition des personnes âgées
 - 12- Média
 - 13- Arts et culture
 - 14- Formation
 - 15- Solidarité internationale
 - 16- Autre, précisez
-

3- Nombre d'emplois que le groupe a créés ou contribué à créer. Précisez la durée du contrat et le nombre d'heures par semaine pendant les deux dernières années?

	Durée (en nombre de semaines)	Nombre d'heures par semaine
1-	_____	_____
2-	_____	_____
3-	_____	_____
4-	_____	_____
5-	_____	_____
6-	_____	_____
7-	_____	_____
8-	_____	_____
9-	_____	_____
10-	_____	_____

4- Identifiez, dans la liste suivante les trois principaux obstacles que vous rencontrez dans votre travail.

- 1- Problèmes d'accès à l'information
 - 2- Appui insuffisant du milieu
 - 3- Manque de personnes ressource
 - 4- Manque de temps
 - 5- Difficultés financières
 - 6- Autres, précisez
-

5- Identifiez les dossiers dans lesquels le groupe s'est impliqué pendant les deux dernières années en précisant le mode d'intervention.

Dossier	Principal mode d'intervention
1-	_____
2-	_____
3-	_____
4-	_____
5-	_____
6-	_____
7-	_____
8-	_____
9-	_____
10-	_____

6- Votre groupe offre-t-il des services à d'autres groupes?

- 1- Oui
- 2- Non

7- Si la réponse à la question no 5 est positive, pouvez-vous identifier ces groupes?

1-	_____
2-	_____
3-	_____
4-	_____
5-	_____

8- Quel est le territoire couvert par les activités et dossiers du groupe?

- 1- La localité où fonctionne le groupe
- 2- La sous-région du Saguenay
- 3- La sous-région du Lac-Saint-Jean
- 4- La province

9- En ce qui concerne les dossiers sur lesquels vous travaillez, y a-t-il des échanges entre votre groupe et des organismes publics et para-publics?

- 1- Oui
- 2- Non

10- Si la réponse à la question no 9 est positive, pouvez-vous identifier le type d'échange et les organismes avec lesquels vous échangez?

	Type d'échange	Organismes publics ou para-publics
1-	_____	_____
2-	_____	_____
3-	_____	_____
4-	_____	_____
5-	_____	_____

QUESTIONS SUR LE FINANCEMENT DU GROUPE

1- Pouvez-vous préciser les subventions demandées au gouvernement fédéral et celles obtenues, durant l'année 1983-84, en identifiant le programme? (Si vous n'avez pas demandé des subventions au gouvernement fédéral, passez à la question suivante).

Subventions hors programmes	Montant demandé	Montant reçu	Programmes spécifiques	Montant demandé	Montant reçu
1- Ministère de la santé et du bien être social			1- P.S.C.C.		
2- Ministère de l'agriculture			2- Programme de développement communautaire du Canada (P.D.C.C.)		
3- Secrétariat d'Etat			3- Eté Canada		
4- Environnement Canada			4- Programme à frais partagés		
5- Ministère des communications			5- Autre (s) précisez	_____	_____
6- Autre(s) précisez	_____	_____	_____	_____	_____

2- Pouvez-vous préciser les subventions demandées au gouvernement provincial, et celles obtenues, durant l'année 1983-84, en identifiant le programme? (Si vous n'avez pas demandé de subventions au gouvernement provincial, passez à la question suivante).

Subventions hors programmes	Montant demandé	Montant reçu	Programmes spécifiques	Montant demandé	Montant reçu
1- Du ministère de l'Agriculture			1- O.S.E.		
2- Du ministère de l'Education			2- P.E.C.E.C.		
3- Du ministère des Affaires Sociales			3- Chantier		
4- Du ministère des Affaires Culturelles			4- Relais		
5- D'Environnement Québec			5- P.I.J.E.		
6- Du ministère des Loisirs			6- P.A.T.T.		
7- Autres, Précisez			7- Bon d'emploi		
_____			8- Précisez		
_____			_____		
_____			_____		

- 3- Pouvez-vous préciser les subventions demandées aux municipalités et celles obtenues, pendant l'année 1983-84, en identifiant le nom de la municipalité? (Si vous n'avez pas demandé de subventions aux municipalités, passez à la question suivante).

Municipalités	Montant demandé	Montant reçu
1- _____	_____	_____
2- _____	_____	_____
3- _____	_____	_____

- 4- Dans le cas où vous avez demandé des subventions en 1983-84, aux organismes para-publics, pouvez-vous indiquer le montant demandé, le montant reçu ainsi que l'identité de l'organisme?

Organismes para-publics	Montant demandé	Montant reçu
1- _____	_____	_____
2- _____	_____	_____
3- _____	_____	_____
4- _____	_____	_____
5- _____	_____	_____

- 5- En plus des organismes para-publics et des paliers du gouvernement, y a-t-il d'autres organismes auxquels vous avez demandé des subventions?

- 1- Oui
2- Non

- 6- Si vous avez répondu positivement à la question antérieure, pouvez-vous identifier les montants demandés et obtenus ainsi que les organismes et/ou entreprises concernés?

Organismes et entreprises	Montant demandé	Montant reçu
1- _____	_____	_____
2- _____	_____	_____
3- _____	_____	_____
4- _____	_____	_____
5- _____	_____	_____

- 7- Pouvez-vous dire le montant total d'argent dont vous avez disposé en 1983-84 pour l'ensemble de vos activités? _____

- 8- Pouvez-vous dire si les montants reçus des différentes subventions ont été en 1983-84:

- 1- Inférieurs aux années précédentes
- 2- Supérieurs aux années précédentes

- 9- Pouvez-vous nous dire si vous réalisez des activités d'auto-financement?

- 1- Oui
- 2- Non

- 10- Si vous avez répondu positivement à la question no 9, pouvez-vous préciser le montant qui provient de vos activités d'auto-financement?
-

QUESTIONS SUR LES RAPPORTS A L'ETAT

- 1- Lors des demandes de subvention pour vos projets, avez-vous déjà été obligés de vous soumettre à une expertise quelconque de différents types d'organismes gouvernementaux?

- 1- Oui
2- Non

- 2- Si la réponse à la question antérieure est positive, pouvez-vous identifier le dossier et l'organisme concernés?

Dossier

1- _____
2- _____
3- _____
4- _____
5- _____

Organisme

- 3- D'habitude, êtes-vous consulté par les différents organismes publics ou para-publics lorsqu'ils interviennent dans votre champ d'intervention?

- 1- Fréquemment
2- Rarement
3- Jamais

- 4- Percevez-vous chez les organismes publics un intérêt d'appuyer l'existence de votre organisme?

- 1- Oui
2- Non

- 5- Est-ce que les rapports entre votre groupe et les organismes publics ou para-publics se sont intensifiés pendant les deux dernières années?

- 1- Oui
2- Non
3- Je ne sais pas

6- Lorsque vous devez vous adresser au gouvernement fédéral, quelles sont les voies que vous empruntez (limitez-vous aux trois plus fréquentes)?

- 1- Le député
- 2- Les sous-ministres
- 3- Des fonctionnaires d'Ottawa
- 4- Des fonctionnaires locaux
- 5- Autres, précisez

7- Lorsque vous devez vous adresser au gouvernement provincial, quelles sont les voies que vous empruntez (limitez-vous aux trois plus fréquentes)?

- 1- Le député
- 2- Les sous-ministres
- 3- Des fonctionnaires d'Ottawa
- 4- Des fonctionnaires locaux
- 5- Autres, précisez

8- Lorsque vous devez vous adresser au municipalités, quelles sont les voies que vous empruntez (limitez-vous aux trois plus fréquentes)?

- 1- Le maire
- 2- Les conseillers municipaux
- 3- Les fonctionnaires
- 4- Des personnes influentes (autres que celles déjà évoquées)
- 5- Autres, précisez

9- Pensez-vous que certaines fonctions assurées aujourd'hui par des organismes publics ou para-publics pourraient être mieux assurées par votre groupe?

- 1- Oui
- 2- Non

10- Si vous avez répondu positivement à la question antérieure, seriez-vous prêts à les assumer?

- 1- Oui, inconditionnellement
- 2- Oui, à certaines conditions
- 3- Non

11- Si vous avez répondu positivement à la question antérieure, comptez-vous faire des pressions auprès des dits organismes pour qu'on vous les attribue?

- 1- Oui
- 2- Non

COMMENTAIRES GENERAUX DE L'ENQUETEUR (le cas échéant)

Deuxième partie du questionnaire

MOUVEMENT ÉCOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

- 1- Pouvez-vous identifier, s'il y a lieu, les espaces naturels aménagés par votre organisme depuis son existence, et en quelle année?

Espace aménagé	Année
1. _____	
2. _____	
3. _____	
4. _____	
Autres _____	

- 2- Si vous avez fait des suggestions d'aménagement d'espaces naturels à des intervenants, pouvez-vous identifier les dits espaces, les intervenants concernés et l'année?

Espaces naturels	Intervenants	Année
1. _____		
2. _____		
3. _____		
4. _____		

- 3- Pour chacun des espaces naturels identifiés, les suggestions proposées par votre organisme ont-elles été retenues par les intervenants?

1. **Totalement**
2. **Partiellement**
3. **Pas du tout**

- 4- Si vous avez participé à des campagnes d'embellissement ou de nettoyage, pouvez-vous identifier l'endroit et l'année?

Où	Année
1. _____	
2. _____	
3. _____	

- 5- Pouvez-vous identifier, s'il y a lieu, les interventions que vous avez faites au niveau de l'aménagement de l'espace urbain (routes, centre-ville, quartier, port), avec quels objectifs et en quelle année?

Intervention	Objectif(s) visé(s)	Année
1. _____		
2. _____		
3. _____		
4. _____		
5. _____		

- 6- Pour chacune de ces interventions identifiées, l'objectif visé a-t-il été atteint?

1. Totalelement
2. Partiellement
3. Pas du tout

7- Pouvez-vous identifier les interventions réalisées par votre organisme depuis son existence, qui touchent à la protection ou la mise en valeur du patrimoine (eau, air, sol) ou historique, l'objectif(s) visé(s) par cette intervention et l'année(s)?

Intervention	Objectif(s) visé(s)	Intervenant(s)	Année(s)
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			
13.			
14.			
15.			
16.			
17.			
18.			

8- Pour chacune de ces interventions, considérez-vous que l'objectif(s) visé(s) a été atteint?

1. **Totalement**
2. **Partiellement**
3. **Pas du tout**

9- Pouvez-vous identifier, s'il y a lieu, vos activités d'éducation en matière de sensibilisation à l'environnement et l'année?

Activité éducative	Année
1.	_____
2.	_____
3.	_____
4.	_____
5.	_____
6.	_____

10- Si vous avez publié un bulletin d'information, pouvez-vous nous dire combien de fois, le nombre d'exemplaires et les destinataires?

Combien de fois	Nombre d'exemplaires	Destinataires
_____	_____	_____

11- Quels sont les autres moyens que vous utilisez pour faire de l'éducation?

1. Assemblée générale
 2. Réunion de cuisine
 3. Média écrit
 4. Média électronique
 5. Manifestation
 6. Macaron, poster
 7. Feuilles de chou
 8. Autres,
-
-

12- Si vos activités éducatives s'adressent à des populations en particulier, pouvez-vous les identifier?

1. _____
2. _____
3. _____

13- Considérez-vous que l'ensemble de votre action a contribué à un changement de comportement chez les citoyens, face à la protection de l'environnement?

1. Très sensible
2. Sensible
3. Peu sensible
4. Ne sais pas

14- Les citoyens font-ils appel à votre organisme lorsqu'ils ont des problèmes avec la qualité de l'environnement?

1. Souvent
2. Peu souvent
3. Pas du tout
4. Ne sais pas

15- Si vous croyez que l'implication des membres du C.A. dans l'organisme contribue à leur développement personnel, quels seraient selon vous les trois principaux types de connaissances et d'habiletés développées par ces membres?

1. Connaissance du milieu physique
 2. Connaissance de la problématique de l'environnement
 3. Prise de conscience des enjeux socio-politiques
 4. Prise de conscience des intérêts économiques
 5. Capacité de travail en groupe
 6. Autres
-
-

16- A votre avis, les membres actifs de votre organisme proviennent de quelle(s) catégorie(s) sociale(s), et dans quelle proportion? Sont-ils sur le marché du travail?

	Proportion	Marché du travail
1. Étudiant	_____	_____
2. Ouvriers	_____	_____
3. Fonctionnaires	_____	_____
4. Professionnels	_____	_____
5. Autres	_____	_____
	_____	_____

17- Si les membres de votre C.A. prennent une part active dans d'autres organismes communautaires, pouvez-vous nous dire combien oeuvrent dans le secteur:

1. Loisirs
2. Éducation
3. Culture et arts
4. Coopération
5. Communications
6. Ne sais pas

18- Avant de faire une intervention, quelles sont les étapes habituellement suivies par votre organisme?

1. Prise de conscience du problème
 2. Discussion en groupe
 3. Cueillette des données sur le terrain
 4. Cueillette des données auprès des intervenants
 5. Écriture du dossier
 6. Choix des stratégies
 7. Moyen de diffusion
 8. Autres
-
-

19- Si les différentes étapes ne sont pas réalisées par l'ensemble des membres actifs de votre organisme, qui est-ce qui les assume?

20- Si vous avez un espace réservé à la documentation est-il accessible aux non-membres?

1. Oui
2. Non

21- Quel a été l'événement déclencheur de la création de votre organisme?

22- Lorsque la municipalité de votre localité réalise un projet touchant votre champ d'intervention ou vos activités, êtes-vous consulté?

1. Souvent
2. Quelquefois
3. Jamais

23- S'il existe des liens entre votre organisme et le Conseil municipal, quels sont-ils?

24- Lorsque vous décidez de présenter un projet ou de monter un dossier, avez-vous accès à toute l'information nécessaire?

1. Oui
2. Non

25- Si non, quelles sont les deux principales raisons expliquant cette non-accessibilité?

1. _____
2. _____

26- En général, l'information diffusée par votre organisme est-elle reproduite en entier par les médias électroniques ou écrits de la région?

1. Souvent
2. Quelquefois
3. Jamais

27- Considérez-vous que la diffusion de vos activités ou opinions dans les médias régionaux est importante pour l'atteinte de vos objectifs?

1. Oui
2. Non

28- Si oui, pouvez-vous évaluer le nombre de communiqués de presse et de conférences de presse réalisés par votre organisme au cours de l'année 1983?

1. 1 - 2
2. 3 - 5
3. 6 - 9
4. 10 - 12

29- Considérez-vous que l'action de votre organisme est prioritairement liée à l'amélioration de la qualité de vie?

1. Oui
2. Non
3. Ne sais pas

30- La qualité de l'environnement dans la région s'améliore-t-elle ou se dégrade-t-elle?

1. S'améliore
2. Se dégrade

31- A votre avis, quelle est la principale cause de la dégradation de l'environnement?

1. Gaspillage des ressources
 2. Les comportements de consommation
 3. Les choix technologiques
 4. Modèle économique
 5. Autres
-
-

32- A votre avis, parmi les groupes suivants lequel est le principal pollueur au Saguenay-Lac-Saint-Jean?

1. Les industries
2. Les individus
3. Les gouvernements

33- L'action de votre organisme s'inscrit-elle dans la poursuite d'un changement du système social dominant?

1. Oui
2. Non
3. Ne sais pas

34- Si l'action de votre organisme s'inscrit dans la perspective d'un nouveau projet de société, à votre avis, quelles seraient les trois orientations principales de ce projet?

1. _____
2. _____
3. _____

35- Les solutions aux problèmes écologiques relèvent-elles de mesures devant être prises principalement au niveau:

1. Mondial
 2. National
 3. Régional
 4. Local
 5. Autres
-
-

36- A votre avis, les solutions aux problèmes écologiques relèvent-elles d'un changement des consciences individuelles ou des structures?

1. Changement des structures
2. Changement des consciences individuelles
3. Ne sais pas

37- A votre avis, le mouvement écologiste au Saguenay-Lac-Saint-Jean contient-il des germes de solutions aux problèmes économiques actuels?

1. Oui
2. Non

38- Votre organisme envisage-t-il ou a-t-il déjà envisagé une implication dans l'arène politique municipale?

1. Oui
2. Non

39- A votre avis, la création d'un parti vert au niveau régional serait-il un moyen souhaitable pour l'atteinte de certains de vos objectifs?

- 1. Oui**
- 2. Non**